MONNAIES ANTIQUES

TRADART

AIMEZ QU'ON VOUS CONSEILLE

MONNAIES ANTIQUES

Genève, le 16 novembre 1995

TRADART

AIMEZ QU'ON VOUS CONSEILLE

ΘΟΥΡΙΩΝ

MONNAIES ANTIQUES

GRECQUES ET ROMAINES,
PROVENANT DES COLLECTIONS
DE DIVERS AMATEURS

TRADART

AIMEZ QU'ON VOUS CONSEILLE

EXPOSITIONS

LYON

du 17 au 19 octobre 1995, de 9h00 à 19h30
Hôtel de la Concorde, Salon Jussieu,
11 rue Grôlée, F-69002 Lyon

◆

PARIS

du 20 au 22 octobre 1995, de 9h00 à 20h00
Le Grand Hôtel Inter*Continental, Salon Dalayrac,
2 rue Scribe, F-75009 Paris

◆

BRUXELLES

du 23 octobre 1995 au 5 novembre 1995, de 9h00 à 19h00
Tradart Brussels S.A., 32 avenue Louise, B-1050 Bruxelles
Tél: 02/514.58.00 - Fax: 02/514.31.35

◆

GENEVE

du 6 au 15 novembre 1995, de 9h00 à 19h00
Tradart Genève S.A., 29 quai des Bergues, CH-1201 Genève
Tél: 022/731.38.31 - Fax: 022/731.45.90

En dehors de ces dates, la collection peut être
examinée sur rendez-vous en nos bureaux de Genève.

TRADART

AIMEZ QU'ON VOUS CONSEILLE

VENTE PUBLIQUE

GENEVE

Jeudi 16 novembre 1995

à l'hôtel des Bergues
33, quai des Bergues, CH-1201 Genève
Tél: 022/731.50.50 - Fax: 022/732.19.89

de 14h00 à 16h00: Monnaies grecques, lots n° 1 à 129
de 16h30 à 18h00: Monnaies romaines, lots n° 130 à 262

◆

Par le ministère de
Maître René Pantet

Huissier judiciaire près des Tribunaux de Genève
6, rue de la Rôtisserie
1204 Genève
Tél.: 022/310.60.94

Nous vous remercions de bien vouloir consulter
les conditions de vente à la fin de cet ouvrage.

TRADART
AIMEZ QU'ON VOUS CONSEILLE

Cette année encore
des collaborateurs fidèles et
des professionnels vigilants ont rendu
possible la réalisation de cet ouvrage et
l'organisation de cette vente aux enchères.

Nous remercions chaleureusement
Mesdames Christine Le Guennec et Patricia Moret
pour leur dévouement et leur enthousiasme ainsi que
Madame Michala Ugnivenko et Monsieur Stanley Schmitt pour leur assistance.

Nous remercions tout spécialement Monsieur Michel Dürr,
assisté de Monsieur Emmanuel Perrier, pour l'argumentation scientifique.
Une mention spéciale reviendra à Monsieur Bernard Daubersy
pour les prises de vue photographiques
et à Messieurs Jean-Pierre Nyns et Quentin Stoffels
pour la photogravure et le suivi de l'impression.

Enfin nous remercions vivement
Madame Sonia Lambert
pour sa volonté et sa disponibilité
à la réalisation
de nos objectifs.

MMB

Chers amis,

Quel étrange exercice d'acquérir ou de vendre toutes ces monnaies antiques ! Quelle en est la raison et pourquoi ce bonheur mérite-t-il aujourd'hui l'intérêt qu'on lui porte ? Etonnons-nous d'abord de retrouver si proches et en si petit nombre quelques-uns des usages de la valeur d'échange, érigés en systèmes et tels qu'à l'origine.

Chacune de ces monnaies est un moment d'histoire, médité dans le métal par des hommes qui, en construisant sur elles, créaient en même temps un fait de société. Modestes par leur taille, elles sont, à leur échelle, autant de monuments et la mémoire du monde, pourtant si sélective, a pris cependant soin de bien les sauvegarder. Leur valeur actuelle résulte de toutes leurs qualités et c'est un privilège que de les posséder.

Il fallait en effet y penser, c'est-à-dire réfléchir sur l'idée de richesse pour mieux appréhender, comme le feraient les stratèges, tout l'attrait de semblables valeurs : documents historiques parfaitement préservés, relatant faits culturels et guerriers de nos civilisations; objets d'art miniatures, d'esthétique composée, dont les saillants motifs ont été patinés entre pouce et index de combien d'amateurs; mesure précieuse de tous les trésoriers pour évaluer travail et richesses; instrument familier et encore très moderne, structurant les échanges depuis trois millénaires; perle, depuis toujours, de tout patrimoine attentif à la sécurité.

La collection dès lors s'apparente à ce «divertissement sérieux» fait du plaisir d'acheter avec science et conscience, tout au long de l'année, à l'opportunité et lors des fêtes majeures que sont les ventes publiques. Avec le catalogue, la réflexion mûrit, on va voir les monnaies, on instruit sa décision. On pèse les enjeux, prend conseil et arbitre. La vente aux enchères est alors l'occasion d'une moisson voulue. Au fil des années, la collection se structure, s'affine et se complète dans une gamme harmonieuse. Le jour venu, ainsi valorisée, elle s'offrira de même à l'enthousiasme d'autres collectionneurs.

Notre métier de numismate se réjouit ainsi d'apporter conseils et services à chacun de ses clients désireux de constituer un médaillier et je vous remercie de m'avoir à nouveau fourni le plaisir de vous l'exposer.

Lisbonne, le 2 août 1995

Michel-Max Bendenoun

Tétradrachme frappée à Acanthe en Macédoine vers 450 av. JC.

DE LA GRECE SACRÉE...

Mesure de toutes choses, c'est en lui-même que l'homme trouve la comparaison. Les paumes des deux mains en guise de balance, le désir pondéré valorisant l'envie, la mémoire imagée de tout ce qu'il connaît, il évalue, soupèse et attribue le prix.

Il fallait cependant, pour que justice soit sauve, fonder dans l'absolu le principe de mesure. Le troc est en effet la forme la plus pure des tout premiers échanges.

Les objets essentiels, ingrédients nutritifs et animaux utiles changent de propriétaires, la rareté, le travail et l'accord des parties ordonnançant les flux.

Peu à peu des valeurs symboliques, parce que très familières, s'imposent en théorie. La tête de bétail, le chaudron, les armes et les outils servent de références auxquelles se rapporte tout objet échangé. L'idée d'équivalent habite l'imaginaire, ne manquait qu'une denrée pour comptabiliser.

Chez certains, les coquillages opèrent, pour d'autres c'est le sel ou des poids de métal. L'or et ou l'argent ont tout, à cet égard, pour rallier les suffrages. Leur éclat se maintient malgré le cours du temps. Ils ne sont pas courants, la nature en est chiche comme d'un présent des dieux.

Heureux les possédants de ces nodules précieux. Ils se troquent contre tout. Tout se mesure par eux, en multiples du poids quand le métal est pur.

Le génie des fondeurs y pourvoira bientôt et pour mieux arbitrer ce volume grandissant, les sceaux d'autorité se feront garanties.

Les armes des puissants, l'emblème des cités, toutes les divinités, ces prodiges de gravure orneront à jamais cette invention subtile qui s'appelle la monnaie.

lot n° 43

Arcésilas II, roi de Cyrène, après 570 av. JC, surveillant la pesée d'une marchandise.

Intérieur d'une coupe de fabrication laconienne, vers 565-560 av. JC, Paris, Cabinet des médailles.

PRÉHISTOIRE DE LA MONNAIE

«- Mais dans l'intérêt même de la cité, comment les citoyens se feront-ils part les uns aux autres des profits de leur travail respectif ? ...
- Il est clair, dit-il, que se sera par la vente et par l'achat.
- De là, la nécessité d'un marché et d'une monnaie.
- C'est certain»

Dialogue entre Socrate et Adimante sur l'Etat Idéal[1].

Les premières civilisations étaient nomades, vivaient de chasse et de cueillette et ne fournissaient que l'effort nécessaire à leur subsistance journalière. Devenus par la suite sédentaire, les hommes organisèrent leur travail en fonction des saisons, stockant une partie de leurs récoltes et capitalisant ainsi le fruit de leur travail.

Dans toutes les civilisations, les échanges se font à l'origine par le biais du troc. Lors de toutes ces transactions, on se sert de mesures afin de quantifier les biens et la balance deviendra très vite, dans tout le monde antique, l'instrument incontournable.

Déjà au IIIème millénaire av. JC, dans le royaume de Sumer, on utilise pour les transactions une quantité fixe d'argent. Cette unité de poids porte le nom de shekel ou sicle. Dans l'empire babylonien, ce shekel est toujours utilisé sous le règne d'Hammourabi, 1728-1686.

Par ailleurs, la Bible renferme de nombreuses références au shekel comme mesure pondérale servant aux transactions commerciales, bien que la monnaie du même nom ne verra le jour que plus de mille ans après. Pour y ensevelir sa femme, Abraham paye la caverne de Macpéla quatre cents shekels d'argent[2], et Rebecca reçoit comme cadeaux de mariage un anneau d'or au poids d'un demi-shekel et deux bracelets au poids de dix shekels[3]. Dans le Lévitique, D. fixe à Moïse le prix du sacrifice de réparation en shekels d'argent[4]. Au pays de Canaan, Joseph est vendu pour vingt shekels par ses frères à des Ismaélites qui se rendent en Egypte[5]. Ces quelques exemples prouvent que la notion de poids et de prix sont effectivement liés l'un à l'autre de manière indissociable, et démontrent que l'idée de numéraire est bien antérieure à la monnaie elle-même.

Il n'y eu qu'un pas à faire pour passer de la théorie à la pratique et c'est tout naturellement sur la côte d'Asie Mineure, terre de commerce entre les cités grecques et l'Orient, qu'apparurent les premières monnaies.

A l'origine, les monnaies étaient de petits lingots en électrum d'un poids déterminé. Ces lingots virent le jour pour la première fois en Lydie ou en Ionie, probablement à Milet et à Ephèse. Par la suite, afin de garantir leur poids et leur finesse de métal, ils porteront la marque d'un personnage ou d'une cité. L'électrum qui est un alliage d'or et d'argent, se trouvait à l'état naturel dans les rivières de Lydie telles que l'Hermos ou le Pactole.

Hérodote[6] rapporte en effet que se sont les Lydiens qui ont les premiers frappé et utilisé des monnaies d'or et d'argent. Les prédécesseurs de Crésus, déjà dans la première moitié du VIIème siècle av. JC, ont effectivement utilisé des pièces en électrum et sont peut-être les inventeurs de la monnaie. Plus tard, Crésus, roi de Lydie, 561-546, est en tout cas le premier à avoir abandonné l'électrum au profit d'une monnaie d'or et d'une monnaie d'argent.

Strabon[7], quant à lui, fait dire à Ephoros que c'est Pheidon, roi d'Argos, vers 750 av. JC, qui, le premier, aurait fait frapper des monnaies d'argent à Egine.

Ces deux sources ne sont pas contradictoires et pourraient même se compléter. C'est certainement en Ionie ou en Lydie que les premières monnaies sont nées, mais elles n'ont jamais eu cours en Grèce et c'est à Egine, grande puissance commerciale au VIIème siècle av. JC, que les premières monnaies réellement grecques et uniquement en argent ont été émises. Ce sont ces dernières qui ont circulé à Athènes avant la réforme de Solon[8].

Atelier monétaire.

Pierre tumulaire romaine, IVème siècle, Rome, Deutsches Archäologisches Institut.

LA FABRICATION

La matière première

Deux procédés sont exploités pour se procurer l'or et l'argent nécessaires à la fabrication des monnaies. Le premier consiste à récupérer les paillettes d'or dans les rivières à l'aide de peaux de mouton. La laine retient les paillettes qui sont ensuite recueillies par peignage. La légende de Jason allant chercher la toison d'or est certainement née de là. Le second procédé est l'extraction minière. En Grèce, on exploitait déjà des mines de cuivre au IIIème millénaire. L'argent des monnaies provient principalement des mines du Pangée en Macédoine et du Lavrion en Attique. Les mines du Lavrion employaient jusqu'à trente mille esclaves au Vème siècle. Le minerais est chauffé au-delà du point de fusion du métal qui est alors récolté, une fois solidifié. Hérodote rapporte que les Perses étaient capables de produire de l'or presque à l'état pur, mais il ne s'étend pas sur le procédé employé.

Les étalons

A l'origine, toutes les mesures de poids sont établies en shekels ou sicles, mais le poids de ces shekels varient d'une région à l'autre en fonction de l'étalon auquel ils se réfèrent et il faut déjà spécifier de quels shekels il s'agit. Il en va de même avec les étalons monétaires qui sont directement dérivés des étalons pondéraux. A Babylone, par exemple, l'unité de poids est le talent (60,552 kg) divisé en 60 mines. Le shekel étant lui-même la soixantième partie de la mine, il pèse donc 16,82 g. En Asie, ces étalons sont si variés qu'une schématisation est impossible. En Grèce, leur répartition est déjà plus compréhensible. La monnaie d'Egine, la première à apparaître sur le sol grec, est le «statère», la cinquantième partie de la mine, et pèse 12,30 g. En Attique et en Eubée, on utilise une «tétradrachme» de 17,44 g, la drachme, qui pèse 4,36 g, est la centième partie de la mine. La Thrace et la Macédoine emploient l'étalon thraco-phénicien, soit une «tétradrachme» de 14 g. Alexandre le Grand abandonnera cet étalon pour ses monnaies d'argent et les fera frapper selon l'étalon attique.

Chaque région tente d'étendre l'usage de son étalon monétaire à ses voisines. Ainsi Athènes, après les guerres médiques, impose sa tétradrachme de 17,44 g à tous les membres de la Ligue Attico-Délienne[9] et crée un espace économique dont elle retire tous les bénéfices.

Le poids et la finesse du métal des premières monnaies sont d'abord garantis par une autorité morale, un temple ou un banquier. Par la suite, c'est la ville ou le souverain qui remplira ce rôle. Les émissions sont continuellement contrôlées et les magistrats responsables peuvent être souvent identifiés grâce à des monogrammes apposés sur les coins ou matrices servant à la frappe des monnaies.

Le pouvoir d'achat d'une monnaie était supérieur à sa valeur intrinsèque, c'est-à-dire à la valeur de son poids de métal. Il y avait en effet une valeur ajoutée due à la fabrication et l'autorité monétaire, en manufacturant ces pièces à partir de la matière première, réalisait donc un bénéfice. D'ailleurs, dans le monde grec, les monnaies sont toujours considérées comme une marchandise et les lois qui concernent les faussaires sont surtout des lois sur la falsification de marchandises.

La frappe monétaire

En ce qui concerne la technique de frappe, le flan monétaire - une pastille de métal d'un poids précis - est placé entre deux coins de bronze gravés en creux. Le coin d'avers est maintenu dans une enclume fixe et le coin de revers sur un «trousseau» mobile. C'est d'un coups de marteau, appliqué par l'ouvrier sur le trousseau qu'il tient en main, que le flan monétaire, préalablement chauffé, reçoit l'empreinte du motif des deux coins. Les maître-graveurs, qui exécutaient ces coins, réalisaient aussi les intailles ou pierres gravées, car cette technique de la gravure en creux sur une petite surface, la glyptique, était la même. La monnaie étant considérée en quelque sorte comme la carte de visite d'une cités, certaines villes mirent un point d'honneur à donner la plus belle image d'elles-mêmes. Ainsi les cités de Sicile ont fait appel aux plus grands artistes de l'époque, dont certains allèrent jusqu'à signer leurs oeuvres, parmi eux Kimon, Euainetos, Eumenes ou Phrygillos.

Florilège de monnaies grecques.

LA DIFFUSION

De Lydie et de Ionie, d'Attique et d'Eubée, l'usage de la monnaie va progressivement se généraliser dans tout le bassin méditerranéen. L'essor économique de la seconde moitié du VIème siècle av. JC et les échanges entre métropoles et colonies vont grandement en favoriser le développement. Ainsi, un siècle après sa création, l'usage de la monnaie, qui s'est propagé d'est en ouest dans tout le monde grec, favorisera l'évaluation des biens, le commerce, ainsi que la formation des petits et grands capitaux.

La monnaie d'électrum reste confinée en Ionie, à certaines villes de Mysie, comme Cyzique et Lampsaque, et à l'île de Lesbos.

Quant à la monnaie d'argent, elle va connaître un essor considérable, notamment à partir du VIème siècle av. JC, non seulement en Grèce, mais également dans toutes les colonies grecques de la côte ouest d'Asie Mineure et en Grande Grèce, c'est-à-dire l'Italie du Sud et la Sicile. En Macédoine, ce sont pour commencer les villes les plus prospères de la Chalcidique qui ouvrent la voie, suivies en Italie du Sud par des villes comme Poseidonia, Caulonia et Métaponte, et en Sicile par la puissante colonie de Corinthe qu'est Syracuse.

Les dénominations les plus courantes étaient le shekel, le statère, la drachme et la tétradrachme. Mais ces monnaies correspondaient à un trop fort pouvoir d'achat pour un usage quotidien. Avec la généralisation de l'utilisation de la monnaie, il a donc fallu créer des monnaies de plus en plus petites, atteignant des poids du dixième de gramme comme l'hémitétartémorion, égal au vingt-quatrième de la drachme. Cependant, les inconvénients liés à leur fabrication et à leur utilisation sont nombreux. Pour y remédier, on a créé, au Vème siècle av. JC, des pièces de bronze sans réelle valeur intrinsèque, mais dont le pouvoir d'achat est garanti par l'autorité monétaire. C'est la naissance de la monnaie fiduciaire.

LE CLASSEMENT

Tout dialogue présuppose une langue commune entre les interlocuteurs. Il en va de même pour la numismatique grecque qui repose sur une méthode de classement universellement acceptée. Celle-ci n'est ni alphabétique, ni chronologique, ni stylistique, mais géographique. Joseph Pellerin, 1684-1782, est le premier à abandonner le classement alphabétique au profit de cette nouvelle classification. Joseph-Hilair Eckel, 1737-1798, va perfectionner ce procédé et Théodore-Edme Mionnet, 1770-1848, va lui donner, grâce à son catalogue[10] dont on se sert encore aujourd'hui, sa forme actuelle. Mionnet décrit dans la préface de son ouvrage sa méthode comme suit : *«... j'ai rangé sous un ordre géographique, toutes les Médailles des Peuples, des Villes, des Colonies et des Rois, en commençant par les parties occidentales de l'Europe, et en rapportant à chaque contrée ce qui lui appartient».* Mionnet est donc parti de l'Espagne et a parcouru tout le pourtour de la Méditerranée pour terminer par la Mauritanie.

D'autres types de classement ont été proposés, surtout par des archéologues et des historiens de l'art. Ces types de classement, qui se basent essentiellement sur des critères stylistiques, ont permis la réalisation de superbes livres d'art, mais n'ont jamais joui de la faveur d'un très large public. Leur principal défaut est qu'il leur est impossible de donner une image d'ensemble de la numismatique.

Il existe enfin un troisième type de classement, très en vogue chez les collectionneurs : c'est le classement thématique. Dans ce cas, chacun peut, selon son goût et ses intérêts particuliers, choisir son thème de prédilection, le médecin s'intéressant plus aux représentations d'Asclépios, l'architecte recherchant la reproduction de monuments antiques, le botaniste jetant son dévolu sur des représentations de plantes.

---

1) Platon, La République, II, 371b (extraits).
2) Genese 23, 16
3) Genese 24, 22
4) Lévitique 5, 15
5) Genese 37, 28
6) Hérodote, historien grec, vers 484-485, [L'Enquête] I, 94
7) Strabon, géographe grec, vers 58-21/25, [Géographie] VII, 6,16
8) Solon, législateur athénien (vers 640-vers 558), est l'auteur d'importantes réformes constitutionnelles et économiques, dont un nouveau système monétaire.
9) Ligue formée en 478 av. JC, à l'origine contre les Perses, regroupant de nombreuses cités grecques sous l'hégémonie d'Athènes, et dont le siège est à Délos.
10) T.E. Mionnet, Description des médailles antiques, grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation, Paris, 1806-1808.

Thurium, joyau de la Grande Grèce, hante chaque médaillier, rehaussant ses motifs d'une Athéna superbe.

L'oracle l'avait dit en langage sibyllin : c'est du pain et de l'eau que naîtrait la cité.

Les blés des alentours et la source d'eau claire décidèrent les colons à s'établir ici, sur Sybaris en ruine, que rappelle le taureau.

Hérodote l'historien, tout droit venu d'Athènes, étanchera sa soif au filet de fraîcheur dont la ville prit le nom.

lot n° 11

Tétradrachme frappée à Thurium en Italie vers 412 av. JC.

Comme ce qu'en dit le conte, Leukippos, fondateur de la cité, avait négocié ferme auprès des tarentins le prêt d'un territoire pour un jour et une nuit mais en ayant pris soin de ne figer aucune date.

Aussi lorsque les Tarentins réclamaient leur contrée, le prêt valait toujours pour le jour ou la nuit suivante et pendant tout ce temps, les moissons s'engrangeaient pour enrichir la ville.

Généreux épi de Métaponte dont l'histoire retient l'offrande d'une moisson d'or à l'Apollon de Delphes et, ironie du sort, le décès volontaire et par inanition de Pythagore lui-même quand, chassé de Crotone, il y trouva refuge.

lot n° 8

Nomos frappé à Métaponte en Italie vers 335-320.

Aristote le mentionne ce célèbre «Noummos» de l'éphèbe au dauphin qui désigne Tarente.

Les larmes d'Aethra, «pluie de ciel serein», aux dires de l'oracle donneraient aux Parthéniens le signe que le joug des Spartiates serait bientôt levé.

L'audacieux Phalanthos, la révolte éventée, sans vaincre réellement, aura la fuite heureuse en même temps que l'honneur de fonder la cité.

Taras est son héros, Poséidon son dieu et cette monnaie glorieuse enrichit aujourd'hui d'histoire et de légende tout médaillier construit.

lot n° 3

Nomos frappé à Tarente en Italie vers 302-281.

Florilège de monnaies grecques.

MONNAIES GRECQUES

CELTES

GAULE

MARSEILLE, vers 380 av. JC.
Obole, AR, 0,75 g, ←.

Voir agrandissement couleur p. 24

1

Av. Tête de jeune homme à gauche dans un cercle perlé. *Rv.* Roue à quatre rayons; M-A dans les deux quartiers inférieurs.

SNG Copenhagen 723-727; SNG Delepierre 51-64; SNG Stockholm 3; LT 580; C. Brenot, Nouvelles recherches sur le monnayage d'argent de Marseille du IVème au Ier siècle av. JC, Actes du 9ème Congrès International de Numismatique, Berne, 1979, p. 191; Weber 37; TNA 3, 1 (cet exemplaire).

De beau style; finement patiné; superbe.

NORICUM

WARASDIN (type de), vers 50 av. JC.
Tétradrachme, AR, 13,01 g, ↖.

Voir agrandissement p. 79

2

Av. Tête diadémée de jeune homme à gauche dans un cercle perlé. *Rv.* ᛋᛋᛋ Cheval au pas à gauche.

LT 9913; D.F. Allen, The coins of the ancient Celts, Edinburgh, 1980, 56; R. Göbl, Typologie und Chronologie der keltischen Münzprägung in Noricum, Wien, 1973, 126, 1.6, pl. 19, 6.

Finement patiné; superbe.

ITALIE

CALABRE

TARENTE, 302-281.
Nomos, AR, 7,93 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 23

3

Av. ΦΙΛΟΚΛΗΣ Cavalier nu et casqué au galop à gauche, tenant dans la main droite les rênes et dans la main gauche un bouclier rond; dans le champ droit, ΣΙ. *Rv.* ΤΑΡΑΣ Taras nu chevauchant un dauphin à gauche, tenant dans la main droite une couronne et s'appuyant de la main gauche sur le dos du dauphin; au-dessous, ΛΥ.

BMC Italy 188, 206; SNG ANS 1063; SNG Copenhagen 870; Vlasto 688; Jameson I. 167.

Très joli style; finement patiné; beau relief; superbe.

Exemplaire provenant d'«une exceptionnelle collection de monnaies grecques antiques réunie par un éminent amateur», Jean Vinchon, Monte-Carlo, 1985, 25.

TARENTE, 281-272.
Nomos, AR, 6,52 g, ↗.

Voir agrandissement couleur p. 24

4

Av. ΕΥ / ΑΠΟΛΛΩ Cavalier nu au pas à droite sur une ligne de terre, couronnant sa monture de la main droite et tenant dans la main gauche les rênes; sous le ventre du cheval, deux amphores. *Rv.* ΤΑΡΑΣ Taras nu chevauchant un dauphin à gauche, tenant dans la main droite un canthare et dans la main gauche un trident; dans le champ droit, ΘΙ.

BMC Italy - ; SNG ANS 1119; SNG Copenhagen 891; Vlasto 763 (avers) et 768 (revers).

Très joli style; finement patiné; flan large; superbe.

TARENTE, 235-228.
Nomos, AR, 6,29 g, ↓.

5

Av. ΦΙΛΟ/ΚΛΗΣ Cavalier nu au pas à droite, couronnant sa monture de la main droite et tenant dans la main gauche les rênes; dans le champ gauche, monogramme ⌖; sous le cheval, dauphin; dans le champ droit, monogramme ⌃. *Rv.* ΤΑΡΑΣ Taras nu chevauchant un dauphin à gauche, tenant dans la main droite un canthare et dans la main gauche un trident; dans le champ droit, deux amphores.

BMC Italy 179, 151; SNG ANS 1254; SNG Copenhagen 944; SNG Lockett 256; Vlasto 953 (mêmes coins).

Très finement patiné; flan étroit; superbe.

LUCANIE

METAPONTE, 550-520.
Tiers de statère, AR, 2,51 g, ↑.

6

Av. MET Epi de blé dans un cercle perlé. *Rv.* MET (rétrograde) Epi de blé incus.

Traité I, 2067, pl. LXVI, 6; BMC Italy 240, 31; SNG ANS 176; SNG Lockett 374; S.P. Noe, The coinage of Metapontum, part 1 and 2, with additions and corrections by A. Johnston, ANS NNM 32 et 47, réimpression New York, 1984, 31.

Rare; légèrement patiné; très beau.

A. Johnston (op. cit, p. 49) se base sur l'épaisseur des flans pour affiner la chronologie du début du monnayage de Métaponte. Les flans les plus minces et les plus larges seraient ainsi les plus anciens. Pour la signification de l'épi de blé, voir la note de la monnaie n° 8.

METAPONTE, 520-500.
Statère, AR, 8,14 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 16

7

Av. META Epi de blé dans un cercle perlé. *Rv.* META (rétrograde) Epi de blé incus.

Traité I, 2065, pl. LXVI, 5; BMC Italy 238, 9; SNG ANS 226; S.P. Noe, op. cit., 180.

Finement patiné; beau relief; très bel exemplaire.

Pour la signification de l'épi de blé, voir la note de la monnaie n° 8.

METAPONTE, 335/330-320.
Nomos, AR, 7,92 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 21

8

Av. Tête de Déméter à gauche, couronnée de blé. *Rv.* META Epi de blé; dans le champ gauche, mante religieuse.

BMC Italy 245, 61; SNG ANS 314 (même coin d'avers); SNG Lockett 383 (mêmes coins); S.P. Noe, op. cit., 397 (mêmes coins); Leu 18, 28 (cet exemplaire).

Très rare; excellent style classique; finement patiné; flan large; superbe.
Chef-d'oeuvre du monnayage classique.

4 coins d'avers de ce type cités par Noe, dont seulement 12 exemplaires de cette combinaison de coins. L'épi de blé apparaît sur les monnaies de Métaponte dès les premières émissions vers 550 av. JC et représente le symbole par excellence de la richesse de la ville, prospérité qu'elle doit à l'extraordinaire fertilité de ses terres. On dit que Métaponte était si riche qu'elle consacra une gerbe de blé d'or au sanctuaire d'Apollon à Delphes. L'épi de blé est aussi un attribut de la déesse des moissons, Déméter, à laquelle les Métapontins rendaient un culte tout particulier.

METAPONTE, 325-275.
Nomos, AR, 7,70 g, ↖.

9

Av. ΔΩΡΙ Tête de Déméter à gauche, couronnée de blé, parée d'un collier et d'un pendant d'oreille, dans un cercle perlé. *Rv.* META Epi de blé avec sa feuille dans le champ gauche; dans le champ gauche, ΔA et fourche.

BMC Italy 252, 111; SNG ANS 452 (mêmes coins); SNG Copenhagen 1223; A. Johnston, The coinage of Metapontum, Part 3, ANS NNM, 1990, C5.1 (mêmes coins); TNA 1, 9 (cet exemplaire).

Finement patiné; très beau à superbe.

Pour la signification de l'épi de blé au revers, voir la note de la monnaie n° 8.

METAPONTE, vers 275-250.
AE, 3,02 g, ↗.

10

Av. Tête de Dionysos à gauche, couronnée de lierre. *Rv.* META Epi de blé avec sa feuille dans le champ droit; dans le champ droit, torche.

BMC Italy 264, 202; SNG ANS 590; SNG Copenhagen 1255; A. Johnston, The bronze coinage of Metapontum, Essays Kraay-Mørkholm, 47; Weber 802.

Joli style; belle patine marron; superbe.

THURIUM, vers 412 av. JC.
Dinomos, AR, 15,83 g, →.

Voir agrandissement couleur p. 19

11

Av. Tête d'Athéna à droite, coiffée d'un casque à panache décoré du monstre marin Scylla scrutant l'horizon à l'affût d'un navire, la main droite levée et la main gauche sur la hanche, et d'un griffon sur le couvre-nuque. *Rv.* ΘΟΥΡΙΩΝ Taureau prêt à charger à droite sur une ligne de terre perlée; en exergue, poisson à droite.

BMC Italy 289, 26-28; SNG ANS 958; SNG Copenhagen - ; SNG Lloyd - ; S. P. Noe, The Thurian di-staters, ANS NNM 71, 1935, C.6 (mêmes coins); Gulbenkian I, 91 (même coin de revers); Kraay-Hirmer pl. 87, 252 (mêmes coins); Jenkins 465-466.

Très rare combinaison de coins; du meilleur style classique de la première période; finement patiné; flan large; superbe.
Une monnaie de grande beauté.

De meilleure qualité que les seuls 3 exemplaires de cette combinaison de coins cités par Noe. Thurium tire son nom de la source Θουρία qui coule près de l'ancien site de Sybaris. La ville a été fondée en 443 av. JC par Crotone et Athènes. La tête d'Athéna se réfère à l'origine athénienne de la ville, tandis que le taureau rappelle les monnaies incuses de Sybaris. Autant la sobriété de la tête de la déesse, empreinte de sérieux et de grâce, que la vigueur du taureau se traduisant par un jeu de tensions entre les muscles, rappellent les oeuvres aujourd'hui disparues des plus célèbres sculpteurs classiques.

THURIUM, vers 300-250.
AE, 3,52 g, ↖.

12

Av. ΘΟΥΡΙΑ Tête de Déméter à gauche, couronnée de blé, parée d'un collier et d'un pendant d'oreille. *Rv.* ΠΑΡΜΕ Taureau prêt à charger à gauche sur une ligne de terre; en exergue, poisson à gauche.

BMC Italy - ; SNG ANS (part V, appendice) 1276; SNG Copenhagen 1514; SNG München - ; A. Sambon, Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale, Naples, 1893, - cf. 53 (ΠΑΡΜ et caducée); Antikenmuseum Basel - cf. 180 (ΙΣΤΙ au revers); Strauss - cf. 63 (ΙΣΤΙ au revers).

Jolie patine verte; superbe.

VELIA (HYELE), 535-510.
Drachme, AR, 3,79 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 16

13

Av. Protomé de lion à droite dévorant un cuissot de gibier. *Rv.* Carré creux quadriparti.

Traité I, 2104, pl. LXVIII, 4; BMC Italy - ; SNG ANS 1208; SNG Copenhagen 1521; ACGC pl. XL, 693; G. L. Mangieri, Velia e la sua monetazione, Lugano, 1986, 7; R.T. Williams, The silver coinage of Velia, RNS Special Publication 25, London, 1992, 43 (cet exemplaire); E. Babelon, Trouvaille de Tarente, RN 16, 1912, pl. V, 16; Antikenmuseum Basel 113.

Très rare combinaison de coins; très finement patiné; très beau.

Exemplaire provenant de la collection «The Property of The Metropolitan Museum of Art, Part II, Greek Coins from the John Ward Collection», Sotheby & Co. A.G., Zürich, 4 avril 1973, 60.

Le seul exemplaire de cette combinaison de coins cité par Williams. Vélia est, comme Marseille, une colonie phocéenne. Il n'est donc pas étonnant de retrouver le même type monétaire d'un lion dévorant un cuissot de gibier dans ces trois villes (cf. Tradart 2, 2, pour Marseille et F. Bodenstedt, Die Elektronmünzen von Phokaia und Mytilene, Tübingen, 1981, 36, pour Phocée). Cette parenté a pour la première fois été relevée par F. Chiesa (Una interessante moneta di elettro a quadrato incuso, NAC V, 1979, p. 27). Pour la ville de Phocée, voir également la note de la monnaie n° 85.

VELIA (HYELE), 305/304-293/290.
Nomos, AR, 7,62 g, ↘.

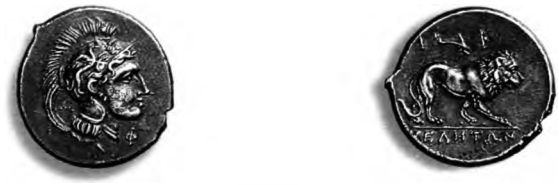

Voir agrandissement p. 79

14

Av. Α-Φ Tête casquée d'Athéna à droite, le timbre du casque orné d'un griffon. *Rv.* ΥΕΛΗΤΩΝ / Ι-Φ Lion marchant à droite sur une ligne de terre; au-dessus, dauphin à droite.

BMC Italy 313, 92; SNG ANS 1377; SNG Copenhagen 1579; G.L. Mangieri, op. cit., 174; R.T. Williams, op. cit., 451 (mêmes coins).

Très rare combinaison de coins; finement patiné; coin d'avers légèrement corrodé, flan large; superbe.

Seulement 5 exemplaires de cette combinaison de coins cités par Williams. L'inscription ΥΕΛΗΤΕΩΝ se rapporte au nouveau nom donné par les Phocéens en 540 av. JC à Vélia.

VELIA (HYELE), 290-280/275.
Nomos, AR, 7,32 g, ↗.

15

Av. A-[Φ] Tête casquée d'Athéna à gauche, le timbre du casque orné d'un pégase; derrière la nuque, IE dans un carré linéaire. *Rv.* [ΥΗΛΗΤΩΝ] Lion terrassant un cerf qui s'écroule à gauche.

BMC Italy 316, 111; SNG ANS 1398 ss; SNG Copenhagen 1591 (mêmes coins); G.L. Mangieri, op. cit., 132; R.T. Williams, op. cit., 583; Kraay-Hirmer pl. 80, 227; Jenkins 485.

Rare combinaison de coins; finement patiné; superbe.

Seulement 13 exemplaires de cette combinaison de coins cités par Williams. Pour la signification de l'inscription au revers, voir la note de la monnaie n° 14.

BRUTTIUM

CROTONE, 420-376.
Nomos, AR, 8,07 g, ↗.

Voir agrandissement p. 79

16

Av. Aigle à gauche, les ailes déployées, sur une branche d'olivier à gauche; le tout dans un cercle linéaire. *Rv.* KPO Trépied, posé sur une base, surmonté d'une cortine munie de trois anneaux; dans le champ droit, cigogne et Δ.

BMC Italy 352, 78; SNG ANS 368 (mêmes coins); SNG Copenhagen 1797 (mêmes coins); P. Attianese, Kroton. Ex Nummis Historia. Dalle monete la storia, il culto, il mito di Crotone, Settingiano, 1992, 120.

Finement patiné; superbe.

L'histoire de Crotone est marquée par deux événements particuliers : sa fondation par des Achéens vers 710 av. JC, dictée par l'oracle de Delphes, et la présence du philosophe et mathématicien Pythagore, qui y prend le pouvoir peu après le milieu du VIème siècle av. JC. Le premier explique l'existence, au revers, d'un symbole delphique, le trépied d'Apollon. Quant à l'aigle de l'avers, il se rapporte au second événement. La légende raconte en effet que, à Crotone, Pythagore caressait un aigle blanc qu'il avait apprivoisé (Traité I, pp 1443-1454).

LIGUE DES BRETTIENS, vers 209 av. JC.
Crotone.
Hémidrachme, AU, 2,12 g, ↘.

Voir agrandissement couleur p. 16

17

Av. Tête barbue d'Héraclès à gauche, coiffée de la peau du lion de Némée; sous la troncature du cou, Γ; derrière la nuque, massue. *Rv.* ΒΡΕΤΤΙΩΝ Bige au galop à droite sur une ligne de terre, conduit par Niké; au-dessous des chevaux, serpent, et un petit Γ; le tout dans un cercle perlé.

BMC Italy, 319, 6; SNG ANS 15 (mêmes coins); SNG Copenhagen 1613 (mêmes coins); E. Arsland, Monetazione aurea et argentea dei Bretti, Glaux 4, 1989, AV 5-8; F. Scheu, Silver and gold coins of the Bruttians, NC 1962, p. 61, G8; H. Pfeiler, Die Münzprägung der Brettier, JNG 14, 1964, - cf. pl. 1, 12 (autre symbole au revers); Leu 33, 208 = Naville X, 118 (cet exemplaire).

D'une grande rareté; presque superbe.

Exemplaire provenant de la collection V.J.E. Ryan, Glendining and Co., London, 24 novembre 1950, 1463.

Uniquement 28 hémidrachmes d'or, en tout, citées par Arslan, dont seulement 17 exemplaires de cette combinaison de coins.

SICILE

AGYRIUM, vers 430 av. JC.
AE, 15,16 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 16

18

Av. Aigle debout à droite; dans le champ gauche, rameau d'olivier; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* AΓ-YP-IN-AI à l'intérieur d'une roue à quatre rayons.

BMC Sicily 25, 2; SNG ANS 1166; SNG Copenhagen 126; CNS III, 117, 2; Rizzo pl. LIX, 9; Strauss -.

Très rare; belle patine verte; d'une conservation exceptionnelle; superbe exemplaire.
Le meilleur exemplaire connu.

Cette émission est considérée comme une des premières frappes de monnaies de bronze pour toute la Sicile (CNS III, p. 115). La cité sicilienne d'Agyrium était la ville natale de Diodore (vers 90-20) qui en parle abondamment dans ses écrits. Grâce à lui, nous savons notamment qu'Agyrium comptait à son époque quelque vingt mille habitants.

ENNA, 350-344.
Hémilitra, AE, 13,68 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 24

19

Av. [ΔAMATHP] Tête de Déméter à droite, couronnée de blé, parée d'un collier et d'un pendant d'oreille. *Rv.* ENNA Tête de taureau de trois-quarts de face à droite, les cornes ornées de cordelettes; au-dessus, grain de blé.

BMC Sicily 58, 2-3; SNG ANS 1335; Antikenmuseum Basel 296; CNS III, 232, 3 ss; Rizzo pl. 59, 16; Giesecke pl. 17, 9; Laffaille 45 = Tradart 2, 31 (cet exemplaire).

Très rare; patine vert foncé; très bel exemplaire.
Le meilleur exemplaire connu.

Exemplaire provenant des collections Maurice Laffaille, Pierre Strauss, Monnaies grecques en bronze, Bâle, 1990, 136 et «eines Diplomaten», Sternberg XX, Zürich, 20 avril 1988, 227.

GELA, 339-310.
Litra, AR, 0,59 g, ↗.

20

Av. Tête juvénile d'Héraclès à droite, coiffée de la peau du lion de Némée. *Rv.* Γ-ΕΛΩΙΩΝ Tête barbue du dieu-fleuve Géla à gauche, couronnée de blé et munie d'une corne.

BMC Sicily 73, 60; SNG ANS - ; SNG Copenhagen - ; SNG Lloyd 999 (mêmes coins); G.K. Jenkins, The coinage of Gela, AMUGS II, 1970, 541, 6 (mêmes coins).

Très rare; de joli style; patiné; superbe.

Uniquement 15 exemplaires de ce type dont seulement 9 de cette variante mentionnés par Jenkins.

MESSINE, 412-408.
Tétradrachme, AR, 17,32 g, ↙.

Voir agrandissement couleur p. 24

21

Av. Bige de mules à gauche sur une ligne de terre, conduit par la nymphe Messana debout tenant les rênes des deux mains et dans la main droite un kendron; au-dessus, Niké volant à droite et couronnant la nymphe; en exergue, deux dauphins face à face; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΜΕΣΣΑΝΙΩΝ Lièvre bondissant à gauche sur une ligne de terre; au-dessus, oiseau volant à gauche; au-dessous, épi de blé.

BMC Sicily - cf. 104, 46 (aigle); SNG ANS - cf. 378 (Niké manque); SNG Copenhagen 405 (même coin d'avers); SNG Lockett 831(même coin d'avers); SNG Lloyd 1103; Rizzo pl. 27, 7; M. Caccamo Caltabiano, La monetazione di Messana con le emissioni dell'età della tirannide, AMUGS 13, 1993, 624, 2 (cet exemplaire); Kraay-Hirmer pl. 19, 61 (même coin d'avers).

Rare; beau style; finement patiné; bien centré; très bel exemplaire.

Exemplaire provenant des collections Armand Trampitsh, Jean Vinchon, Monte-Carlo, 1986, 71 et «Einer bedeutenden Sammlung griechischer Münzen», Jacob Hirsch, XIV, München, 1905, 187.

Seulement 7 exemplaires de cette combinaison de coins cités par Caccamo Caltabiano.

NAXOS, 461-430.
Drachme, AR, 4,32 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 16

22

Av. Tête barbue de Dionysos à droite, couronnée de lierre, dans un cercle perlé. *Rv.* N-A-ΞI-ΩN Silène nu, assis de face, la tête à gauche, les jambes repliées et écartées, tenant dans la main droite levée un canthare; le tout dans un cercle perlé.

BMC Sicily 118, 9; SNG ANS 519; Boston 305; Rizzo pl. 28, 14; H. Cahn, Die Münzen der sizilischen Stadt Naxos, Basel, 1944, 56 (mêmes coins); Jameson 676 (mêmes coins).

Très rare; très beau style encore archaïsant; finement patiné; très beau à superbe.

L'avers de cette monnaie est certainement l'oeuvre du même artiste qui a gravé les coins du fameux tétradrachme de Naxos (H. Cahn, op. cit., n° 54). Le revers est probablement l'oeuvre d'un élève (H. Cahn, op. cit., p. 50).

NAXOS, vers 420 av. JC.
Hémidrachme, AR, 2,01 g, ↑.

23

Av. ΑΣΣΙΝΟ-Σ Tête du dieu-fleuve Assinos à gauche, couronnée de sélinon et munie d'une petite corne; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* NAΞI-ΩN Silène nu agenouillé à droite sur un rocher, la tête à gauche, tenant dans la main droite levée un canthare et dans la main gauche deux petits bâtons.

BMC Sicily 120, 23; SNG ANS 528 (mêmes coins); Antikenmuseum Basel 387 (mêmes coins); Rizzo pl. 28, 22 (mêmes coins); H. Cahn, op. cit., 115 (mêmes coins).

Très rare; excellent style; métal légèrement poreux; bien centré; très beau.

Seulement 24 exemplaires de cette combinaison de coins cités par Cahn. La grande précision graphique du silène au revers permet d'attribuer la gravure de ce coin à l'un des deux maîtres graveurs qui ont travaillé durant cette période (430-420). L'un d'eux est Herakleidas, qui a exécuté le tétradrachme de Catane (BMC 45, 27), l'autre, à qui l'on attribue la gravure du coin de revers du tétradrachme de Naxos (H. Cahn, op. cit., pl. V, R 85), aurait gravé le revers de notre monnaie (H. Cahn, op. cit, p. 58 et 65).

SYRACUSE, 485-479.
Tétradrachme, AR, 17,15 g, ↓.

Voir agrandissement p. 78

24

Av. Quadrige à droite sur une ligne de terre, conduit par un aurige debout tenant les rênes; Niké volant à droite et couronnant les chevaux. *Rv.* ΣY-RAK-O-Σ-ION Tête de la nymphe Aréthuse à droite, coiffée d'un diadème de perles; au pourtour, quatres dauphins.

Traité - cf. 2262, pl. LXXV, 2 (subdivision différente de l'inscription); BMC Sicily - cf. 149, 26 (subdivision différente de l'inscription); SNG ANS 15 (mêmes coins); E. Boehringer, Die Münzen von Syrakus, Berlin/Leipzig, 1929, 62 (même coins); Gulbenkian I, - cf. 251 (autre subdivision de l'inscription).

Rare combinaison de coins; beau style archaïque; bien centré; superbe.

Seulement 14 exemplaires de cette combinaison de coins cités par Boehringer. L'avers représente l'aurige et son attelage, vainqueur aux Jeux Olympiques. Syracuse y remportait souvent ces épreuves. L'aurige de Delphes, qui fait partie d'un ensemble monumental, est l'offrande d'une ville sicilienne au dieu pour lui avoir accordé la victoire et illustre l'importance de ces courses dans le monde grec. Pour la signification du type du revers, voir la note de la monnaie n° 27.

SYRACUSE, vers 405 av. JC.
Obole, AU, 0,67 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 24

25

Av. ΣYPA Tête d'Athéna casquée à gauche dans un cercle linéaire. *Rv.* Gorgoneion de face au centre d'une égide, dans un cercle linéaire.

BMC Sicily 164, 138; SNG ANS 316-317; SNG Lloyd 1418; Boston 440; Antikenmuseum Basel - ; D. Bérend, Le monnayage d'or de Syracuse sous Denis Ier, Atti dell' VIII Convegno del Centro Internazionale di Studi Numismatici, Rome, 1993, 105, pl. I, 5; C. Boehringer, Zur Finanzpolitik und Münzprägung des Dionysios von Syrakus, Essays Thompson, pl. 38, 9; Rizzo pl. XLVIII, 6; Jenkins 347-348.

Rare; très joli style; flan large; superbe.

Cette monnaie fait partie des toutes premières monnaies d'or émises par Syracuse. Ces émissions font suite à la victoire de Syracuse sur Athènes en 413 av. JC et marquent le début d'une période d'apogée pour la Sicile. L'Athéna de l'avers rappelle que Syracuse est une colonie de Corinthe dont elle est également la protectrice (voir monnaies n° 64 et 65). Pour la signification du type de la gorgone et de l'égide, voir la note de la monnaie n° 45.

SYRACUSE.
Agathoclès, 1er règne, 317-310.
50 litrae, EL, 3,19 g, ↘.

26

Av. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux longs tombant sur la nuque; derrière la nuque, protomé de cheval à droite. *Rv.* ΣΥΡΑΚ-ΟΣΙΩΝ Trépied dont les extrémités sont en forme de pattes de lion, posé sur une base, surmonté d'une cortine munie de trois anneaux; le tout dans un cercle linéaire.

BMC Sicily 183, 253; SNG ANS 631 (mêmes coins); Antikenmuseum Basel 509 (même coin d'avers); de Luynes 1268; G.K. Jenkins, Electrum coinage of Syracuse, Essays Robinson, 157. O 18 / R 34 (mêmes coins); Kraay-Hirmer pl. 47, 131 (même coin d'avers); Jenkins 627 et 629 (variante).

Très rare avec ce coin d'avers; beau style; très bel exemplaire.

Seulement 6 exemplaires de ce coin d'avers cités par Jenkins.

SYRACUSE.
Agathoclès, 2ème règne, 310-305.
Tétradrachme, AR, 17,09 g, ↖.

Voir agrandissement p. 78

27

Av. Tête de la nymphe Aréthuse à gauche, couronnée de blé, les cheveux relevés, parée d'un collier et d'un triple pendant d'oreille; au pourtour, trois dauphins; sous la troncature du cou, NI. *Rv.* ΣΥΡΑΚΟΣΙΩ[N] Quadrige au galop à gauche sur une ligne de terre, conduit par un aurige debout, tenant dans la main droite un kendron et dans la main gauche les rênes; au-dessus, triscèle; en exergue, monogramme ⍓.

BMC Sicily 192, 348; SNG ANS 633; SNG Lloyd 1479; SNG Lockett - cf. 1002 (NK à l'avers); Boston 459; Grose 2818, pl. 101, 3; Kraay-Hirmer pl. 48, 134.

Beau style classique; très finement patiné; superbe.

La nymphe Aréthuse était une des compagnes d'Artémis. Poursuivie par Alphée, un dieu-fleuve qui s'était épris d'elle, et à bout de forces, elle supplia Artémis de lui venir en aide. La déesse l'enveloppa alors d'un nuage et la nymphe se transforma en source. La terre s'ouvrit pour que la source ne se mêle pas aux eaux du fleuve Alphée, et Arthémis la guida par des chemins souterrains jusqu'à Syracuse, dans l'île d'Ortygie. Alors que la nymphe représente l'eau douce, les dauphins au pourtour symbolisent la mer. Après une période de troubles qui suivit la mort de Denys Ier en 367 av. JC, Agathoclès reprend le monnayage au type d'Aréthuse dans le style d'Euainétos. Ce grand maître graveur s'était distingué, à la fin du Vème siècle, par l'élégance, la finesse et la richesse du détail dans la représentation de la nymphe, ainsi que par l'introduction d'effets de profondeur et de mouvement dans le schéma du quadrige (Jenkins, pp 173-174).

SYRACUSE, vers 240 av. JC.
Hiéron II, 274-216.
AE, 5,84 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 24

28

Av. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ Tête de Koré à gauche, couronnée de blé et parée d'un collier; derrière sa nuque, fleur de pavot; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IA / IE Taureau prêt à charger à gauche sur une ligne de terre, au-dessus, massue.

BMC Sicily 219, 624 ; SNG ANS - cf. 572 ss (autres monogrammes); SNG Copenhagen 865 ; CNS II, 348, 191, Ds 89, Rl 31; Srauss - cf. 250 (autre inscription au revers).

Très rare variante; de joli style; belle patine verte; presque superbe.

Seulement un exemplaire de cette variante cité par Calciati. Hiéron II est un jeune et talentueux officier de l'armée de Syracuse. C'est à la tête de cette armée qu'il combat les Mamertins, mercenaires campaniens basés à Messine, qui mettent à feu et à sang le nord-est de la Sicile. En 270 av. JC, il leur inflige une défaite définitive. La reconnaissance des habitants de Syracuse est si grande qu'ils font de Hiéron II leur roi. Lors des guerres puniques, il prend le parti de Rome et ouvre son port à la flotte romaine. Grâce aux garanties que lui donne cette alliance avec Rome, il est soulagé du péril carthaginois et se dévoue au commerce et aux arts. Sa cour accueille artistes et philosophes et lui-même écrit un traité d'agriculture. Le grand théâtre que l'on admire aujourd'hui encore à Syracuse, ainsi que les ruines de nombreux monuments, datent de son règne. Archimède était un de ses familiers, peut-être même un parent.

SYRACUSE, 234-233.
Hiéron II, 274-216.
au nom de Gélon, son fils, † 216 av. JC.
8 litrae, AR, 6,71 g, ↗.

29

Av. Tête diadémée de Gélon à gauche; derrière la nuque, étoile; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΙ / ΓΕΛΩΝΟΣ Bige au galop à droite, conduit par une Niké; entre les pattes des chevaux, K; dans le champ droit, BA.

BMC Sicily - cf. 210, 527 (pas de symbole à l'avers) ; SNG ANS - cf. 896 (autres lettres dans le champ); SNG Copenhagen - cf. 829 (autres lettres dans le champ); SNG Lockett - cf. 1019 (épi de blé à l'avers); A. Burnett, The Enna hoard and the silver coinage of the Syracusan democracy, RSN 62, 1983, 55; Giesecke 134, 1; Kraay-Hirmer pl. 51, 143.

Rare; beau style; finement patiné; petit défaut de flan au revers, bien centré; très bel exemplaire.

Exemplaire provenant de la collection «The Property of The Metropolitan Museum of Art, Part II, Greek Coins from the John Ward Collection», Sotheby & Co. A.G., Zürich, 4 avril 1973, 273.

Selon Franke, l'inscription ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΙ–ΓΕΛΩΝΟΣ signifie que le démos (peuple) de Syracuse aurait dédié cette frappe à Gélon II, fils de Hiéron II, à l'occasion de son mariage avec la princesse épirote Néréis, vers 234/233 (P. R. Franke, Historisch-numismatische Probleme der Zeit Hierons II von Syrakus, JNG 9, 1958, p. 73 ss). Gélon, qui reçut le titre de roi durant le règne de son père, mourut peu de temps avant ce dernier.

SYRACUSE, 214-212.
Cinquième République.
12 litrae, AR, 10,17 g, ➔.

Voir agrandissement p. 79

30

Av. Tête casquée d'Athéna à gauche, parée d'un collier et d'un pendant d'oreille; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ Artémis debout à gauche sur une ligne de terre tirant à l'arc; à ses pieds, un chien courant à gauche; dans le champ gauche, monogramme Ξ et A; le tout dans un cercle linéaire.

BMC Sicily - cf. 222, 651 (autres lettres dans le champ); SNG ANS 1040; SNG Copenhagen 878 (même coin d'avers); SNG Lockett - cf. 1022 (autres lettres dans le champ); A. Burnett, op. cit., 92.

Finement patiné; bien centré; superbe.

SYRACUSE, 214-212.
Cinquième République.
2,5 litrae, AR, 2,22 g, ↖.

31

Av. Tête d'Apollon laurée à gauche, les cheveux longs tombant sur la nuque, dans un cercle perlé. *Rv.* ΣΥΡΑΚΟ–ΣΙΟΙ Isis debout à gauche, son voile gonflé par le vent, tenant dans la main droite un sistrum et dans la main gauche une palme; dans le champ gauche, Φ; le tout dans un cercle linéaire.

BMC Sicily 224, 664; SNG ANS 904; SNG Copenhagen - cf. 884 (K au revers); SNG Lloyd 1571; A. Burnett, op. cit, - ; De Luynes 1397 (mêmes coins).

Très finement patiné; très beau.

TAUROMENION, 310-280.
4 litrae, AR, 3,25 g, ↘.

32

Av. Tête d'Apollon laurée à droite, les cheveux longs tombant sur la nuque; derrière la nuque, étoile à huit branches; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* TAYPOME / NITAN Trépied dont les extrémités sont en forme de pattes de lion, surmonté d'une cortine munie d'anneaux, dans le champ gauche, monogramme Ꝗ et I; le tout dans un cercle linéaire.

BMC Sicily 230, 11; SNG ANS 1122 (mêmes coins); SNG Copenhagen 930; SNG Lloyd 1672 (mêmes coins); SNG Lockett 1028 (mêmes coins); Antikenmuseum Basel 545 (mêmes coins); Boston 487 (mêmes coins)

Finement patiné; bien centré; très bel exemplaire.

Exemplaire provenant de la collection W. Niggeler I, Bank Leu & Co. AG - Münzen und Medaillen AG, Basel, 1965, 181.

GRECE DU NORD

THRACE

MARONEE, 189/188 - 49/45.
Tétradrachme, AR, 16,01 g, ↑.

33

Av. Tête de Dionysos à droite, le front ceint d'un bandeau et couronné de feuille de lierre. *Rv.* ΔΙΟΝΥΣΟΥ / ΣΩΤΗΡΟΣ / ΜΑΡΩΝΙΤ[ΩΝ] Dionysos debout à gauche, tenant une grappe de raisin dans sa main droite tendue et deux bâtons dans sa main gauche; dans le champ gauche, monogramme ⌧|; dans le champ droit, monogramme ⌧.

BMC Thrace - cf. 128, 62 (monogramme légèrement différent); SNG Copenhagen - cf. 639 (autre monogramme); SNG Delepierre 806 (mêmes coins); E. Schönert-Geiss, Die Münzprägung von Maroneia, Berlin, 1987, 195, 1210 (mêmes coins).

Très rare combinaison de coins; finement patiné; flan large; superbe.

Seulement 2 exemplaires de cette combinaison de coins cités par Schönert-Geiss.

SELYMBRIA, 480-450.
Drachme, AR, 4,24 g, ↖.

34

Av. Coq debout à gauche dans un cercle perlé. *Rv.* ΣΑ-ΛΥ Epi de blé; le tout dans un cercle linéaire.

Traité IV, 1530, pl. CCCXLVII, 9; BMC Thracia - ; SNG Copenhagen - ; E. Schönert-Geiss, Die Münzprägung von Bysanthe, Dikaia, Selymbria, Berlin, 1975, 48, 62, 1 (cet exemplaire); Weber 2601; Pozzi 1136 (cet exemplaire); Rosen 138; Tradart 2, 49 = MM 54, 160 (cet exemplaire).

Très rare; finement patiné; très bel exemplaire.

Exemplaire provenant de la collection Walter Niggeler I, Bank Leu & Co. AG - Münzen und Medaillen AG, Basel, 1965, 198, de la vente aux enchères «contenant de prestigieuses collections», Naville et Cie - Ars Classica S.A. XVII, Lucerne, 1934, 395, et des collections du professeur S. Pozzi, Naville et Cie I, Genève, 1921, 1136 et R. Jameson (hors catalogue).

CHERSONESE DE THRACE

ATELIER INDETERMINE, 520-500.
Tétrobole, AR, 3,41 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 24

35

Av. Protomé de lion à droite, la tête retournée, la patte levée. *Rv.* Petit carré incus.

Traité I - cf. 1799, pl. LVII, 16 (plus léger); BMC Thracia - cf. 182, 1; SNG ANS - cf. 720 (Scithae); C. Seltman, Athens, Its history and coinage before the Persian invasion, Cambridge, 1924, pl. 24, η; Weber cf. 2401-2 (plus léger); Tradart 2, 55 = Leu 18, 111 (cet exemplaire).

Très rare; finement patiné; très bel exemplaire.

Contrairement à la Thrace qui utilise l'étalon thraco-babylonien, la Chersonèse utilise un étalon indépendant, plus proche de l'étalon euboïque, avec une drachme proche des 4,20 g. La monnaie ci-dessus semble inconnue par son poids qui est proche de celui de la tétrobole.

ILES DE THRACE

SAMOTHRACE, 500-480.
Trihémiobole, AR, 1,01 g, ↑.

36

Av. Sphinx assis à gauche, levant la patte avant droite, dans un cercle perlé. *Rv.* Carré creux quadriparti.

Traité IV - ; BMC Thracia - ; SNG Ashmolean 3640; SNG Lockett 1210; W. Schwabacher, Ein Fund archaischer Münzen von Samothrake, Actes du Congrès International de Numismatique, Londres, 1936, 111, 4, pl. XI; Leu 13, 93 (cet exemplaire).

Très rare; finement patiné; superbe.

Exemplaire provenant de la trouvaille de Kiourpet, 1930, An Inventory of Greek Coin Hoards, New York, 1973, 696.

Samothrace était un haut lieu de la spiritualité antique et du mystérieux culte des Cabires. Protégée des dieux, cette île était un havre de paix où, entre autres, Persée, le dernier roi macédonien, vaincu par Rome, chercha refuge. Il y avait à Samothrace un temple célèbre dont l'entrée était décorée par les statues des deux Cabires, les jumeaux Alcon et Eurymédon, que l'on identifie parfois aux Dioscures. Alcon et Eurymédon faisaient également partie du cortège de Dionysos au culte duquel est associé le sphinx figurant sur l'avers de notre monnaie. Le sphinx est un animal fantastique souvent représenté avec une tête et un torse de femme, le corps d'un lion et des ailes.

THASOS, 480-470.
Statère, AR, 9,04 g, ↖.

37

Av. Satyre ithyphallique à demi agenouillé à droite, enlevant une ménade vêtue d'un long chiton, la main droite levée. *Rv.* Carré creux quadriparti.

Traité IV, 1122, pl. CCCXXI, 21; BMC Islands of Thrace 218, 24; SNG Copenhagen 1011; G. Le Rider, «Les monnaies thasiennes», Guide de Thasos, Paris, 1967, pl.1, 5; Svoronos pl. X, 15 (mêmes coins); Gulbenkian II, 463; Rosen 142; Kraay-Hirmer pl. XIV, 436.

Rare; beau style archaïque; finement patiné; très beau.

THASOS, 404-340.
Drachme, AR, 4,03 g, ↗.

Voir agrandissement couleur p. 24

38

Av. Tête barbue de Dionysos à gauche, couronnée de lierre et de corymbes, dans un cercle linéaire. *Rv.* ΘA-[Σ]I-ON Héraclès agenouillé à droite tirant à l'arc; dans le champ droit, cigale; le tout dans un carré creux, bordé d'un carré linéaire.

Traité IV, 1145; BMC Thracia 220, 43; SNG Copenhagen - cf. 1023-1026 (autres symboles); Boston 860; G. le Rider, op. cit., - cf. 15, 19 et 24 (autre disposition de la légende et autres symboles); A.B. West, Fifth and fourth century gold coins from the thracian coast, ANS NNM 40, 1929, 34, 5a, pl. II = Tradart 2, 52 = Hess 253, 119 = Naville X, 489 (cet exemplaire).

Très rare; finement patiné; haut-relief; d'une excellente conservation, superbe.
Une monnaie de toute beauté.

Exemplaire provenant de la collection du professeur S. Pozzi, Naville et Cie I, Genève, 1921, 1120.

THASOS, 189/188-49/45.
Tétradrachme, AR, 15,92 g, ↖.

39

Av. Tête imberbe de Dionysos à droite, le front ceint d'un bandeau et couronné de lierre. *Rv.* ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ / ΣΩΤΗΡΟΣ / ΘΑΣΙΩΝ Héraclès nu debout de face, la tête à gauche, sur une ligne de terre, s'appuyant de la main droite sur une massue et portant sur son bras gauche la peau du lion de Némée; dans le champ gauche, M.

BMC Islands of Thrace 222, 72; SNG Copenhagen 1044-1045; G. Le Rider, op. cit., 52.

Finement patiné; flan large; très beau.

ROYAUME DE THRACE

LYSIMAQUE, 306-281.
Colophon, 299/298 - 297/296.
Tétradrachme, AR, 16,95 g, ↗.

40

Av. Tête d'Héraclès à droite, coiffée de la peau du lion de Némée; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ / ΒΑΣΙΛΕΩΣ Zeus aétophore, à demi nu, assis à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un sceptre; dans le champ gauche, croissant de lune sous un protomé de lion à gauche; sous le trône, pentagramme.

SNG Copenhagen - ; L. Müller, Die Münzen des thrakischen Königs Lysimachus, Copenhagen, 1858, 19; M. Thompson, The mints of Lysimachus, Essays Robinson, 123.

Rare; très légèrement patiné; très beau.

LYSIMAQUE, 306-281.
Atelier indéterminé, frappe posthume.
Statère, AU, 8,45 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 24

41

Av. Tête diadémée d'Alexandre le Grand déifié à droite, portant la corne d'Ammon. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΛΥΣΙ–ΜΑΧΟΥ Athéna Nicéphore assise à gauche, s'appuyant du bras gauche sur un bouclier décoré d'une tête de lion; dans le champ gauche, monogramme ⊓.

SNG Copenhagen - cf. 1083 (autre monogramme); L. Müller, Die Münzen des thrakischen Königs Lysimachus, Copenhagen, 1958, 507; M. Thompson, op. cit., - ; Jenkins 517 (variante).

De joli style; bien centré; superbe.

TRIBUS THRACO-MACÉDONIENNES

TRIBU INDETERMINEE.
Mosses, vers 480-460.
Tétrobole, AR, 3,76 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 16

42

Av. Homme barbu, la kausia pendante sur sa nuque, marchant à droite à côté de son cheval au pas et tenant dans ses main deux lances; le tout dans un cercle linéaire. *Rv.* MO/Σ/ΣE/Ω autour d'un carré quadriparti; le tout inscrit dans un carré creux.

Traité I. - cf. 1485, pl. XLVI, 21 (grappe de raisin dans le champ); BMC Macedonia 143, 3; SNG ANS - cf. 1016-1018 (avec la kausia sur la tête); AMNG III/2, 146, 10, pl. XXVII, 39; D. Raymond, Macedonian regal coinage to 413 BC, ANS NNM 126, 1953, - cf. 115, note 14 et pl. VIb (avec kausia sur la tête).

Très rare; très beau style archaïque; finement patiné; défaut provenant d'une fêlure de coin à l'avers; presque superbe /beau.

MACEDOINE

ACANTHE, vers 450 av. JC.
Tétradrachme, AR, 17,24 g, ↙.

Voir agrandissement couleur p. 10

43

Av. Lion à droite, terrassant un taureau à gauche qui s'écroule; en exergue, un poisson à gauche; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* [A]KA/NΘ/IO/N Autour d'un carré divisé en quatre petits carrés; le tout dans un carré creux.

Traité IV - cf. 1058 (ΔI); BMC Macedonia - cf. 32, 6 (feuille à l'avers); SNG ANS - ; AMNG III/2 - cf. 22, pl. VII/3 (ΔI à l'avers); J. Desneux, Les tétradrachmes d'Akanthos, RBN 95, 1949, 100 (même coin de revers, le coin d'avers est inconnu de Desneux); Gulbenkian II. 393.

Très rare avec ce coin d'avers; très belle composition puissante et expressive; très finement patiné; flan large et bien centré; superbe.

Une monnaie de grande beauté.

Acanthe, non loin du Mont Athos en Chalcidique, aujourd'hui Erisso, est fondée par des colons venus de l'île d'Andros en mer Egée, au début du VIe siècle avant l'ère chrétienne. Une tradition veut que la ville tire son nom des broussailles d'épines qui formaient autour d'elle comme un rempart, ΑΚΑΝΘΟΣ signifiant chardon. Sur certaines monnaies archaïques, d'ailleurs, on retrouve la feuille d'acanthe comme symbole de la cité. Vers 525 av. JC, on assiste à un éveil économique de toute cette région, dû sans doute à la proximité des mines d'argent du Pangée, et toutes les villes commencent alors presque simultanément à frapper monnaie. Acanthe, grâce à son commerce, devient une ville florissante et réussit à maintenir son indépendance jusqu'en 348 av. JC, quand toute la Chalcidique est intégrée au royaume de Philippe II de Macédoine. Acanthe se choisit pour emblème un lion attaquant un taureau. Ce thème, qui met en scène l'affrontement de deux forces animales, se rencontre déjà en Mésopotamie et à Mycènes, respectivement au IIIe et IIe millénaire av. JC. Plus tard, ce thème revient à plusieurs reprises dans l'Iliade et devient inhérent à la culture grecque qui l'assimile. C'est probablement la conjugaison de plusieurs facteurs qui détermine l'adoption de cet emblème. D'abord, le choix d'un thème animalier destiné à la frappe des flans monétaires est commun à beaucoup de peuplades ou villes de la région thraco-macédonienne. Par ailleurs, l'affrontement de deux forces, telles celles du lion et du taureau, ne manque probablement pas de fasciner un peuple en continuel combat contre les forces naturelles. Enfin, la présence de ces animaux sauvages en Chalcidique, encore vers 480 av. JC, comme l'atteste Hérodote, n'est certainement pas étrangère à ce choix. L'analyse stylistique permet d'apprécier tout le génie de l'artiste qui, ici, a dû résoudre des difficultés à la fois d'ordre iconographique et technique. En effet, d'une part il se trouve devant un sujet imposé, les « armoiries « de la cité, dont il doit impérativement respecter l'image, et d'autre part il doit se limiter à l'espace réduit et circulaire qui lui est imposé. Pour venir à bout de ces difficultés, l'artiste sacrifie le réalisme au profit de l'esthétisme, un lion ne pouvant, en effet, attaquer un taureau de face sans risque de se faire encorner. L'artiste adapte son sujet à la forme circulaire du support pour l'intégrer magistralement dans la surface disponible. De plus, il accentue l'effet d'un centrage parfait du motif en l'insérant dans un cercle de grenetis. Dans le cas présent, l'artiste atteint toutes les limites techniques de l'art de la gravure. Il a épuisé tous les artifices à sa disposition et son oeuvre est à la limite du monumental. Toutes les caractéristiques de la grande sculpture, mouvement, perspective et scène narrative se retrouvent sur cette extraordinaire réalisation, créée sur une surface d'à peine 6 cm².

AMPHIPOLIS, vers 360 av. JC.
Obole, AR, 0,43 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 24

44

Av. Tête diadémée d'Apollon à droite, dans un cercle perlé. *Rv.* A-M/Φ-I Dauphin à droite, dans un carré linéaire.

Traité IV, 1109, pl. CCCXXI, 9; BMC Macedonia 45, 10; SNG ANS 83; SNG Ashmolean 2241; C.C. Lorber, Amphipolis, The Civic Coinage in silver and gold, Los Angeles, 1990, 67 c (cet exemplaire); AMNG III/2, 32, 14, pl. VIII, 16; Weber 1969.

Très rare; excellent style classique; finement patiné; d'une excellente conservation; superbe exemplaire.
Le meilleur exemplaire connu.

Seulement 3 exemplaires de cette combinaison de coins cités par Lorber.

NEAPOLIS, vers 380 av. JC.
Triobole, AR, 1,74 g, ↑.

45

Av. Masque de Gorgone de face tirant la langue. *Rv.* N-E-Π-O Tête de nymphe à droite, le cheveux relevés par une double cordelette et formant une boucle derrière la tête.

Traité IV, 1169, pl. CCCXXIV, 5; BMC Macedonia 85, 17 ss; SNG ANS 430 ss; SNG Berry 42; SNG Copenhagen 227; AMNG III/2, 81, 12, pl. XVI, 26.

Très joli style; très finement patiné; très beau.

Les Gorgones étaient trois monstres (Sthéno, Euryalé et Méduse) engendrés par deux divinités marines. Leurs cheveux étaient des serpents; elles avaient de grosses défenses pareilles à celles des sangliers, des mains de bronze et des ailes d'or. Leur regard était si pénétrant qu'il transformait en pierre quiconque le croisait. Méduse est considérée comme la Gorgone par excellence, celle que Persée réussit à tuer en lui tranchant la gorge et dont Athéna plaça la tête sur son bouclier ou au centre de son égide. La Gorgone est une figure apotropaïque (qui chasse les démons) et figurait peut-être, comme à Corfou, au centre du fronton d'un temple, aujourd'hui disparu, de Néapolis. Pour d'autres représentations de la Gorgone, voir également les monnaies n° 25, 75 et 96.

ROYAUME DE MACEDOINE

PHILIPPE II, 359-336.
Pella, frappe posthume, 323/322-315.
Statère, AU, 8,61 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 16

46

Av. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux courts bouclés. *Rv.* ΦΙΛΙΠΠΟΥ Bige au galop à droite sur une ligne de terre, conduit par un aurige debout, tenant dans la main droite un kentron et dans la main gauche, les rênes; sous les pattes avant des chevaux, foudre.

Traité IV, 859, pl. CCCVI, 1; SNG ANS 168; SNG Copenhagen 530; Müller 1; G. Le Rider, Le monnayage d'argent et d'or de Philippe II, Paris, 1977, 426 (mêmes coins); Jenkins 232 et 235 (variante).

Flan large, bien centré; superbe.

Philippe II n'inaugure le monnayage d'or qu'après 345 av. JC. Le choix de la tête d'Apollon répond à des préoccupations précises. Philippe veut montrer par là que bien que la Macédoine se trouve aux confins du monde grec, il appartient, lui, au monde hellénique. En 346 av. JC, après avoir définitivement écrasé les Phocidiens qui menaçaient le sanctuaire de Delphes, il est élu, en remerciement, à l'Amphictyonie delphique et à la présidence des Jeux Pythiques. En se posant ainsi comme le protecteur du sanctuaire panhellénique par excellence, Philippe ne peut trouver de meilleure image à donner de lui-même au reste de la Grèce.

PHILIPPE II, 359-336.
Pella, frappe posthume, 323/322-315.
Tétradrachme, AR, 14,27 g, ←.

Voir agrandissement p. 79

47

Av. Tête laurée et barbue de Zeus à droite dans un cercle perlé. *Rv.* ΦΙΛΙΠ–ΠΟΥ Cavalier nu au pas à droite sur une ligne de terre, tenant dans la main droite une palme et dans la main gauche les rênes; sous le ventre du cheval, foudre.

Traité IV, 871; SNG ANS 444-445; Müller 5; G. Le Rider, op. cit, 518 (mêmes coins); Gulbenkian II, 818.

Beau style; finement patiné; haut relief; superbe.

Philippe II inaugure également un nouveau type avec son monnayage d'argent. Zeus est le père de Macédon, le premier roi de Macédoine, dont la dynastie macédonienne prétend descendre. Sa tête va dès lors orner l'avers des tétradrachmes de Philippe II. Le revers de cette même monnaie montre, dans ses premières émissions, le roi, à cheval, dont on reconnaît bien les traits, barbu, portant la chlamyde et la kausia, levant le bras en signe de salut. L'année 356/355 marque une date importante pour Philippe. C'est non seulement l'année où son cheval remporte une victoire aux Jeux Olympiques, mais c'est aussi la date de la naissance de son fils Alexandre. Les deux événements ont certainement contribué à la modification du type du revers où le roi à cheval fait place à un personnage plus jeune, toujours à cheval, et qui porte une palme.

PHILIPPE II, 359-336.
Amphipolis, frappe posthume, 315-294.
Un cinquième de tétradrachme, AR, 2,40 g, ↗.

48

Av. Tête de jeune homme à droite, coiffée du strophion, dans un cercle perlé. *Rv.* ΦΙΛΙΠΠΟΥ Cavalier nu au galop à droite sur une ligne de terre; sous le cheval, massue.

Traité IV, 874, pl. CCCVIII, 10; SNG ANS 825; SNG Copenhagen 571; Müller 80; G. Le Rider, op. cit., p. 126, pl. 48, 10-12.

Finement patiné; presque superbe.

PHILIPPE II, 359-336.
Amphipolis, frappe posthume, 315-294.
Un cinquième de tétradrachme, AR, 2,29 g, ↙.

49

Av. Tête de jeune homme à droite, coiffé du strophion dans un cercle perlé. *Rv.* ΦΙΛΠΠ[ΟΥ] Cavalier nu au galop à droite sur une ligne de terre; sous le cheval, massue.

Traité IV, 874, pl. CCCVIII, 10; SNG ANS 822 ss; SNG Copenhagen 571; Müller 80; Le Rider, op. cit, p. 126, pl. 48, 11 (mêmes coins).

Très finement patiné; presque superbe.

ALEXANDRE III LE GRAND, 336-323.
Arados, 328-320.
Statère, AU, 8,57 g, ↙.

Voir agrandissement couleur p. 24

50

Av. Tête d'Athéna casquée à droite, le timbre du casque décoré d'un serpent; derrière la nuque, Σ. *Rv.* ΑΛΕΞΑΝ–ΔΡΟΥ / ΒΑ-ΣΙΛΕΩΣ Niké debout à gauche, tenant dans la main droite une couronne et dans la main gauche une stylis; dans le champ gauche, A/P.

SNG Copenhagen - ; Müller 1366; Price 3315; J. Rouvier, Numismatique des villes de la Phénicie, JIAN 3, 1900, 139, 47.

Très bel exemplaire.

La Niké a été placée au revers de cette monnaie autant pour rappeler la grande victoire remportée par les Grecs sur les Perses à Salamine en 480 av. JC, que pour présager les futures victoires navales d'Alexandre (Price, p. 30).

ALEXANDRE III LE GRAND, 336-323.
Babylone, 323-317.
Tétradrachme, AR, 17,20 g, ↘.

51

Av. Tête imberbe de Héraclès à droite, coiffée de la peau du lion de Némée, dans un cercle perlé. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ Zeus aétophore, à demi nu, assis à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un sceptre; dans le champ gauche, M; sous le trône, ΛΥ; le tout dans un cercle perlé.

SNG Copenhagen 832; Müller 1272; Price 3692; Tradart 1, 95 (cet exemplaire).

Finement patiné; haut relief; presque superbe.

Héraclès, duquel la dynastie macédonienne prétend aussi descendre (Traité I, p. 1075), est, avec Zeus et Athéna, la divinité la plus prisée d'Alexandre le Grand. Après la chute de Tyr, le roi organise une fête et des sacrifices en l'honneur d'Héraclès (Müller, p. 11) qui est le symbole aussi bien des tâches héroïques accomplies par le roi, que celui d'un mortel devenu divin. Aussi peut-on voir le roi avec les attributs du héros sur le sarcophage de Sidon (Jenkins, p. 272).

ALEXANDRE III LE GRAND, 336-323.
Milet, frappe posthume, 295-275.
Drachme, AR, 4,26 g, ↗.

Voir agrandissement couleur p. 16

52

Av. Tête imberbe d'Héraclès à droite, coiffée de la peau du lion de Némée, dans un cercle perlé. *Rv.* ΑΛΕΞΑΝ–ΔΡΟΥ Zeus aétophore, à demi nu, assis à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un sceptre; dans le champ gauche, monogramme ⋔; le tout dans un cercle perlé.

SNG Berry 256; Müller 1057; Price 2151; B. Deppert-Lippitz, Die Münzprägung Milets vom vierten bis ersten Jahrhundert v. Chr., Typos V, pl. 33,3.

Beau style; finement patiné; bien centré; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

Pour la signification des types d'avers et de revers, voir la note de la monnaie n° 51.

ANTIGONE GONATAS, 277-239.
Pella, vers 260-240.
Tétradrachme, AR, 17,16 g, ↖.

Voir agrandissement p. 79

53

Av. Tête cornue et imberbe de Pan à gauche, le lagobolon sur l'épaule, sur un bouclier macédonien orné au pourtour de croissants et d'étoiles. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ Athéna Alkidémos casquée et drapée debout à gauche sur une ligne de terre, brandissant de la main droite un foudre et tenant dans la main gauche un bouclier rond orné de l'égide; dans le champ gauche, casque; dans le champ droit, monogramme ⋊.

SNG Ashmolean 3258; AMNG III/2, 186, 3, pl. XXXIV, 3; C. Boehringer, Zur Chronologie mittelhellenistischer Münzserien 220-160 v. Chr., AMUGS V, 1972, pl. 25, 19; I.L. Merker, The silver coinage of Antigonos Gonatas and Antigonos Doson, ANS MN 9, 1960, p. 46; TNA 1, 68 (cet exemplaire); Jenkins 539.

Finement patiné; flan large; très beau à superbe.

La tête du dieu Pan fait allusion à la bataille de Lysimacheia contre les Celtes, en 277 av. JC. Durant celle-ci, le dieu serait apparu, semant ainsi la terreur dans les rangs ennemis. Cette victoire permit à Antigone Gonatas d'accéder au trône de Macédoine. En souvenir de cet événement, Antigone choisit Pan comme son protecteur et créa en son honneur une fête, les «Paneia» (M. Price, Coins of the Macedonians, London, 1974, p. 27). La représentation de la statue, aux traits archaïsants, de l'Athéna Alcidème (littéralement : qui défend le peuple) se retrouve sur de nombreuses monnaies, non seulement en Macédoine, mais aussi en Egypte et en Bactriane. La statue originale se trouvait dans le temple de Pella dont cette Athéna était la protectrice. Mais, comme Pella est en même temps la capitale et la résidence royale du royaume de Macédoine, il n'est pas étonnant que chaque souverain hellénistique, qui voulait marquer son appartenance à la maison d'Alexandre le Grand, fasse figurer cette statue sur le revers de ses monnaies.

PHILIPPE V, 221-179.
Pella, 183/182-179
Drachme, AR, 4,07 g, ↖.

54

Av. Tête diadémée et barbue de Philippe V à droite. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΦΙΛΙΠΠΟΥ Massue; au dessus, monogramme ⊥; en dessous, monogrammes ⊿ et ⊏; le tout dans une couronne de chêne; dans le champ extérieur gauche, étoile.

SNG Berry 374; AMNG III/2, - cf. 190, 5 (autres monogrammes); C. Boehringer, Zur Chronologie mittelhellenistischer Münzserien, 220-160 v. Chr., AMUGS V, pl. 7, 3; A. Mamroth, Die Silbermünzen des Königs Philippos V. von Makedonien, ZfN XL, 1930, 32.

Très rare; portrait de beau style hellénistique; très légèrement patiné; très bel exemplaire.

Philippe V, excellent stratège, diplomate subtil, mais sans scrupule, ne respectait ses alliances que lorsqu'elles servaient ses intérêts. Son expansionnisme, d'abord couronné de succès à l'ouest, motiva l'intervention de Rome quand il mit en péril le royaume de Pergame. Battu par T. Quintus Flamininus à Cynoscéphales en 197 av. JC, il dut restituer ses conquêtes, livrer sa flotte et payer un dédommagement de mille talents à Rome. Allié temporaire de Rome, il n'hésita pas à réorganiser son royaume et à reconstituer ses armées, mais la mort le surprit avant qu'il n'ait pu mener à bien son projet de reconquête.

PERSEE, 179-168.
Pella, 170-168.
Tétradrachme, AR, 15,33 g, ↑.

55

Av. Tête diadémée de Persée à droite. *Rv.* ΒΑΣΙ-ΛΕΩΣ / ΠΕΡ-ΣΕΩΣ Aigle debout à droite sur un foudre; au-dessus de l'aigle, monogramme Ⓔ; devant l'aigle, monogramme Ⓐ; entre ses pattes, monogramme Ⓐ; le tout dans une couronne de chêne.

SNG Berry 382; AMNG III/2, - cf. 195, 3 (autres monogrammes); A. Mamroth, Die Silbermünzen des Königs Perseus, ZfN 38, 1928, 19b.

Portrait de beau style hellénistique; très légèrement patiné; presque superbe.

Persée, après avoir poursuivi avec succès l'oeuvre de son père, doit finalement céder devant le général romain L. Aemilius. Fait prisonnier à Samothrace où il s'est réfugié, il est emmené à Rome et meurt quelques années plus tard à Alba Fucens où il était gardé en résidence surveillée.

OCCUPATION ROMAINE, 168-148.
Amphipolis, 148-147.
Tétradrachme, AR, 16,87 g, →.

56

Av. Buste diadémé d'Artémis à droite avec arc et carquois au centre d'un bouclier macédonien. *Rv.* LEG / MAKE–ΔΟΝΩΝ Massue; au-dessus, main tenant un rameau d'olivier; le tout dans une couronne de chêne.

BMC Macedonia 17, 69; SNG Copenhagen 1317; AMNG III/2, 7, 44, pl.III, 5; C. Boehringer, op. cit., pl. 9,8 (même coin d'avers); P.A. McKay, Macedonian Tetradrachms, of 148-147 BC, ANS MN 14, 1968, 18, 3c (cet exemplaire); M. Price, Coins of the Macedonians, London, 1974, 83.

Rare; finement patiné; haut relief; presque superbe.

Exemplaire provenant de la collection H. de Nanteuil, J. Floranges - L. Ciani, Paris, 1925, 833.

Rome n'annexe pas immédiatement la Macédoine après la chute de Persée (voir également la note de la monnaie n° 55), mais elle la subdivise en quatre républiques indépendantes.

PROVINCE ROMAINE, dès 148 av. JC.
Aesillas Quaestor.
Thessalonique, 90-75.
Tétradrachme, AR, 16,09 g, ↑.

57

Av. ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ Tête d'Alexandre le Grand à droite, ses longs cheveux tombant sur la nuque, derrière la nuque, ⊙ *Rv.* AESILLAS Massue, dans le champs gauche, un coffret rond; dans le champs droit, Q et une chaise curule; le tout dans une couronne de laurier.

BMC Macedonia 20, 85; SNG Ashmolean 3308-7; SNG Copenhagen 1329; AMNG III/1, 223; M. Price, op. cit., 84; R.S. Fisher, Two notes on the Aesillas tetradrachms : mint attribution and a die control system, ANS MN 30, 1985, 82 ss, issue 2; Hunterian I, 355, 1, pl. XXIV, 13.

Finement patiné; frappé avec un coin d'avers usé, flan large; superbe.

Après le soulèvement d'Andriscos, un prétendu fils de Persée, qui a tenté de reconstituer l'ancien royaume macédonien, Rome doit à nouveau intervenir. Elle réunit alors les quatre républiques indépendantes de la Macédoine à l'Epire et constitue ainsi la province romaine de Macédoine.

GRECE CENTRALE

THESSALIE

LARISSA, 420-395.
Drachme, AR, 6,06 g, ↑.

58

Av. Tête de la nymphe Larissa à droite, les cheveux retenus par une sphendoné, dans un cercle perlé. *Rv.* ΛΑΡΙ/ΣΑΙΑ (rétrograde) Cheval au galop à gauche, dans un carré incus.

Traité IV - , cf. 692, pl. CCXCVIII, 1 (même coin d'avers); BMC Thessaly - cf. 29, 50 (cheval bridé) et 29, 51, pl. V, 11 (même coin d'avers); SNG Copenhagen - , cf. 116 (ΛΑΡΙΣ–ΑΙΑ); F. Herrmann, Die Silbermünzen von Larissa in Thessalien, ZfN, 35, 1925, p. 36, pl. IV, 7; F. Imhoof-Blumer, Nymphen und Chariten auf griechischen Münzen, JIAN XI, 1908, pl. IV, 36 (même coin d'avers).

Finement patiné; très bel exemplaire.

Monnaie de transition dont on retrouve l'avers combiné avec le type du cavalier au revers (BMC 29, 51).

PHERAE.
Alexandre de Pherae, 369-357.
AE, 2,56 g, ↑.

59

Av. Protomé de taureau à droite, la tête de face et la patte droite repliée. *Rv.* ΑΛΕ-[Ξ]ΑΝ-ΔΡΟΥ Protomé de cheval à droite.

Traité IV, 621, pl. CCXCIV, 22; BMC Thessaly, 47, 18, pl. X, 14; SNG Copenhagen 246; E. Rogers, The copper coinage of Thessaly, London, 1932, 524; Strauss -.

Très rare; patine brune; très bel exemplaire.

PERSEE, 179-168.
Pella, 170-168.
Tétradrachme, AR, 15,33 g, ↑.

55

Av. Tête diadémée de Persée à droite. *Rv.* ΒΑΣΙ-ΛΕΩΣ / ΠΕΡ-ΣΕΩΣ Aigle debout à droite sur un foudre; au-dessus de l'aigle, monogramme Ꞓ; devant l'aigle, monogramme Ⱥ; entre ses pattes, monogramme Ⱥ; le tout dans une couronne de chêne.

SNG Berry 382; AMNG III/2, - cf. 195, 3 (autres monogrammes); A. Mamroth, Die Silbermünzen des Königs Perseus, ZfN 38, 1928, 19b.

Portrait de beau style hellénistique; très légèrement patiné; presque superbe.

Persée, après avoir poursuivi avec succès l'oeuvre de son père, doit finalement céder devant le général romain L. Aemilius. Fait prisonnier à Samothrace où il s'est réfugié, il est emmené à Rome et meurt quelques années plus tard à Alba Fucens où il était gardé en résidence surveillée.

OCCUPATION ROMAINE, 168-148.
Amphipolis, 148-147.
Tétradrachme, AR, 16,87 g, →.

56

Av. Buste diadémé d'Artémis à droite avec arc et carquois au centre d'un bouclier macédonien. *Rv.* LEG / MAKE-ΔΟΝΩΝ Massue; au-dessus, main tenant un rameau d'olivier; le tout dans une couronne de chêne.

BMC Macedonia 17, 69; SNG Copenhagen 1317; AMNG III/2, 7, 44, pl.III, 5; C. Boehringer, op. cit., pl. 9,8 (même coin d'avers); P.A. McKay, Macedonian Tetradrachms, of 148-147 BC, ANS MN 14, 1968, 18, 3c (cet exemplaire); M. Price, Coins of the Macedonians, London, 1974, 83.

Rare; finement patiné; haut relief; presque superbe.

Exemplaire provenant de la collection H. de Nanteuil, J. Floranges - L. Ciani, Paris, 1925, 833.

Rome n'annexe pas immédiatement la Macédoine après la chute de Persée (voir également la note de la monnaie n° 55), mais elle la subdivise en quatre républiques indépendantes.

PROVINCE ROMAINE, dès 148 av. JC.
Aesillas Quaestor.
Thessalonique, 90-75.
Tétradrachme, AR, 16,09 g, ↑.

57

Av. ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ Tête d'Alexandre le Grand à droite, ses longs cheveux tombant sur la nuque, derrière la nuque, ⊙ *Rv.* AESILLAS Massue, dans le champs gauche, un coffret rond; dans le champs droit, Q et une chaise curule; le tout dans une couronne de laurier.

BMC Macedonia 20, 85; SNG Ashmolean 3308-7; SNG Copenhagen 1329; AMNG III/1, 223; M. Price, op. cit., 84; R.S. Fisher, Two notes on the Aesillas tetradrachms : mint attribution and a die control system, ANS MN 30, 1985, 82 ss, issue 2; Hunterian I, 355, 1, pl. XXIV, 13.

Finement patiné; frappé avec un coin d'avers usé, flan large; superbe.

Après le soulèvement d'Andriscos, un prétendu fils de Persée, qui a tenté de reconstituer l'ancien royaume macédonien, Rome doit à nouveau intervenir. Elle réunit alors les quatre républiques indépendantes de la Macédoine à l'Epire et constitue ainsi la province romaine de Macédoine.

GRECE CENTRALE

THESSALIE

LARISSA, 420-395.
Drachme, AR, 6,06 g, ↑.

58

Av. Tête de la nymphe Larissa à droite, les cheveux retenus par une sphendoné, dans un cercle perlé. *Rv.* ΛΑΡΙ/ΣΑΙΑ (rétrograde) Cheval au galop à gauche, dans un carré incus.

Traité IV -, cf. 692, pl. CCXCVIII, 1 (même coin d'avers); BMC Thessaly - cf. 29, 50 (cheval bridé) et 29, 51, pl. V, 11 (même coin d'avers); SNG Copenhagen -, cf. 116 (ΛΑΡΙΣ–ΑΙΑ); F. Herrmann, Die Silbermünzen von Larissa in Thessalien, ZfN, 35, 1925, p. 36, pl. IV, 7; F. Imhoof-Blumer, Nymphen und Chariten auf griechischen Münzen, JIAN XI, 1908, pl. IV, 36 (même coin d'avers).

Finement patiné; très bel exemplaire.

Monnaie de transition dont on retrouve l'avers combiné avec le type du cavalier au revers (BMC 29, 51).

PHERAE.
Alexandre de Pherae, 369-357.
AE, 2,56 g, ↑.

59

Av. Protomé de taureau à droite, la tête de face et la patte droite repliée. *Rv.* ΑΛΕ-[Ξ]ΑΝ-ΔΡΟΥ Protomé de cheval à droite.

Traité IV, 621, pl. CCXCIV, 22; BMC Thessaly, 47, 18, pl. X, 14; SNG Copenhagen 246; E. Rogers, The copper coinage of Thessaly, London, 1932, 524; Strauss -.

Très rare; patine brune; très bel exemplaire.

ROYAUME D'EPIRE

PYRRHUS, 306-302 et 297-273.
Syracuse, 278-276.
Octobole, AR, 5,77 g, ↖.

60

Av. Tête de Déméter à gauche, couronnée de blé; derrière la nuque, cippe d'où s'échappe un serpent et A; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΠΥΡΡΟΥ Athéna Alkidémos casquée et drapée debout à gauche, brandissant de la main droite une lance et tenant dans la main gauche un bouclier; le tout dans un cercle linéaire.

BMC Epiros - cf. 112, 19 (chouette); SNG ANS 828 (même coin d'avers); SNG Lloyd 1532 (même coin d'avers); Boston 472; Antikenmuseum Basel -; J. Babelon, Le roi Pyrrhos, ANS Centennial Publication, 1958, p. 53 ss; A. Baldwin Brett, Athena ΑΛΚΙΔΗΜΟΣ of Pella, ANS MN 4, 1950, pl. XI, 11; Kraay-Hirmer pl. 151, 475 (variante).

Très joli style; finement patiné avec un peu de patine de trouvaille, fines éraflures sur le visage; très beau.

Appelé à l'aide par Tarente, alors en guerre contre Rome, Pyrrhus se rend en Italie et bat les Romains, en 280/279 av. JC, à Héraclée et à Ausaculum, essuyant cependant des pertes si grandes qu'elles sont devenues proverbiales, d'où l'origine de l'expression «une victoire à la Pyrrhus». En 278, les Grecs de Sicile l'appellent à l'aide contre Carthage et le proclament roi de Sicile. En faisant figurer au revers de cette monnaie l'Athéna Alkidémos, la protectrice de la ville de Pella, Pyrrhus se présente comme successeur d'Alexandre le Grand (voir également la note de la monnaie n° 53).

ATTIQUE

ATHENES, vers 449-431.
Drachme, AR, 4,15 g, ↘.

Voir agrandissement couleur p. 16

61

Av. Tête d'Athéna casquée à droite, le timbre du casque décoré d'un fleuron et de trois feuilles d'olivier. *Rv.* ΑΘΕ Chouette debout à droite, la tête de face; dans le champ gauche, rameau d'olivier; le tout dans un carré creux.

Traité III, 4; BMC Attica 9, 81, pl. IV, 6 (même coin d'avers); SNG Berry 678; J.N. Svoronos, Corpus of the Ancient Coins of Athens, Chicago, reprint 1975, pl. 10, 20 (même coin d'avers); Jenkins 160.

Rare; beau style; flan large, haut relief; très bel exemplaire.
Une très jolie monnaie.

ATHENES, vers 350 av. JC.
Tétradrachme, AR, 17,17 g, ←.

Voir agrandissement couleur p. 24

62

Av. Tête d'Athéna casquée à droite, le timbre du casque décoré d'un fleuron et de trois feuilles d'olivier. *Rv.* AΘE Chouette debout à droite, la tête de face; dans le champ gauche, rameau d'olivier et croissant de lune; le tout dans un carré creux.

Traité III, 48; BMC Attica 13, 132 ss; SNG Copenhagen 63; J.N. Svoronos, op. cit., pl. 19, 13 ss; Jenkins 158-159.

Joli style; finement patiné; haut relief; presque superbe.

ATHENES, 169-168.
Tétradrachme, AR, 16,91 g, ↑.

Voir agrandissement p. 79

63

Av. Tête d'Athéna à droite, parée d'un pendant d'oreille, coiffée d'un casque à triple panache décoré des protomés de quatre chevaux sur la visière, d'un Pégase au-dessus des paragnatides relevés et d'un fleuron sur le couvre-nuque, dans un cercle perlé. *Rv.* A-ΘE / MI/KI (nom d'un magistrat) / ΘEO/ΦPA (nom d'un second magistrat) Chouette debout à droite, la tête de face, sur une amphore couchée; dans le champ droit, un quadrige à droite conduit par une Niké; sur l'amphore, H; au-dessous, ME; le tout dans une couronne d'olivier.

BMC Attica - cf. 68, 471 (M sur l'amphore); SNG Lockett - cf. 1909 (M sur l'amphore); J.N. Svoronos, op. cit., pl. 43, 17; M. Thompson, The New Style Silver Coinage of Athens, ANS NS 10, 1961, 318 i; Kraay-Hirmer pl. 120, 365 (variante).

Flan très large; bien centré; très fine double frappe à l'avers; superbe.

Le nouveau style du monnayage athénien apparaît vers 196 av. JC, date de la proclamation à Corinthe de la libération des Grecs. Flamininus vient de battre Philippe V à Cynoscéphales (voir également la note de la monnaie n° 54). Athènes réorganise son commerce et impose sa monnaie dans le monde grec libéré du joug macédonien. Ces émissions cesseront après le sac d'Athènes en 86 av. JC par Sulla (pour Sulla, voir la note de la monnaie n° 140). Par rapport à l'ancien style, la figuration d'Athéna exprime le désir d'une nouvelle création classicisante, inspirée de l'Athéna de Phidias du Parthénon. Les inscriptions de part et d'autre de la chouette du revers désignent les magistrats qui ont émis cette monnaie, la lettre sur l'amphore indique le mois de l'émission, et les lettres au-dessous rappellent probablement le lieu d'où provient le métal (Jenkins, pp 299-300). A propos de l'Athéna Parthénos de Phidias qui se trouvait sur l'Acropole d'Athènes, Lacroix écrit : « Il faut attendre... pour trouver sur les tétradrachmes athéniens du nouveau style, une image qui reproduise fidèlement la tête de la Parthénos... On y reconnaît les chevaux ailés qui servaient de supports aux aigrettes latérales et les protomés d'animaux qui, disposés en rangée, surmontaient le bord de la visière...» (L. Lacroix, Les reproductions de statues sur les monnaies grecques, Liège, 1949, pp 271-2, pl. XXIII, 103).

PELOPONNESE

CORINTHIE

CORINTHE, 350-338.
Statère, AR, 8,57 g, ←.

64

Av. ♀ Pégase volant à gauche. *Rv.* Tête d'Athéna à gauche, coiffée d'un casque corinthien sans panache, d'où s'échappent des mèches de cheveux bouclés; derrière la nuque, Δ et statue de Dionysos à droite tenant dans la main droite un canthare et dans la main gauche des grappes de raisin.

Traité III, 567, pl. XXCIII, 1 (même coin de revers); BMC Corinth 31, 286, pl. X, 4; SNG Copenhagen - ; SNG Delepierre - ; SNG Lockett 2079 (même coin de revers); O.E. Ravel, Les poulains de Corinthe, London, 1948, 1002c (même coin de revers).

Finement patiné; trace d'une fêlure de coin à l'avers et très fine double frappe au revers; très beau.

CORINTHE, 350-338.
Statère, AR, 8,58 g, →.

65

Av. ♀ Pégase volant à gauche. *Rv.* Tête d'Athéna à droite, coiffée d'un casque corinthien sans panache, d'où s'échappent des mèches de cheveux bouclés; derrière la nuque, bucrâne et N.

Traité III, 576; BMC Corinth 44, 380, pl. XI, 11; SNG Copenhagen 124; SNG Delepierre 1882-1883; SNG Lockett 2075; O.E. Ravel, Les poulains de Corinthe, London, 1948, 1064.

Finement patiné; revers un peu décentré; presque superbe.

SICYONIE

SICYONE, 360-330.
Obole, AR, 0,80 g, ↗.

66

Av. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux longs tombant sur la nuque. *Rv.* Colombe volant à droite; dans le champ gauche, ΣΙ.

Traité III, 808, pl. CCXXII, 7; BMC Peloponnesus 49, 163-166; SNG Copenhagen 67.

Joli style; légèrement patiné; presque très beau.

LACEDEMONIE

SPARTE, 175-168.
Tétrobole, AR, 2,43 g, ↘.

67

Av. Tête laurée de Zeus à droite. *Rv.* AA Grand monogramme formé d'un A et d'un X, entre les bonnets des Dioscures; en dessous, monogramme ⋔, le tout dans couronne de laurier.

BMC Peloponnesos - ; M.G. de Clerk, Catalogue of the coins of the Achaean Ligue, London, 1895, 325, 12 (même coin d'avers); M. Thompson, The Agrinion hoard, ANS NNM 159, 1968, 468.

D'une grande rareté; flan large; très bel exemplaire.

Cette monnaie a été émise par Sparte au nom de la Ligue Achéenne. Ce monnayage a dû être limité, car seul quatorze exemplaires, tous du même coin d'avers, sont parvenus jusqu'à nous.

MER EGEE

CRETE

HIERAPYTNA, 100-80 av. JC.
Didrachme, AR, 7,05 g, ↑.

68

Av. Tête tourellée de Tyché à droite, les cheveux relevés, quelques mèches retombant sur la nuque. *Rv.* ΙΕΡΑΠΥ / ΑΡΙΣ/ΤΑΓΟΡΑ Palmier; dans le champ gauche, aigle à droite, les ailes déployées; dans le champ droit, symbole ⅃ ; le tout dans une couronne de laurier.

BMC Crete 48, 4; SNG Copenhagen - cf. 464 (autre magistrat); SNG Delepierre - ; J.N. Svoronos, Numismatique de la Crète ancienne, Macon, 1890, 10; G. Le Rider, Monnaies crétoises du Vème siècle au Ier siècle av. JC, Paris, 1966, p. 299; E.J.P. Raven, The Hierapytna hoard of Greek and Roman coins, NC, 1938, 136, 36.

Rare; patiné; très fine double frappe au revers; très beau.

Exemplaire provenant de la trouvaille de Hierapythna, 1933 (?), An Inventory of Greek Coin Hoards, New York, 1973, 352.

Hierapytna se trouve sur le littoral sud de la Crète, sur l'emplacement de l'actuelle Hiérapétra. De nombreuses inscriptions du IIIème et IIème siècle av. JC font mention d'alliances aussi bien avec des royaumes comme la Macédoine et Pergame, qu'avec des villes comme Rhodes. L'avers de la monnaie montre une Tyché, à la fois personnification de la bonne fortune et de la cité, portant sur sa tête les fortifications de la ville.

CYCLADES

PAROS, vers 490 av. JC.
Drachme, AR, 6,09 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 16

69

Av. Bouc s'agenouillant à droite, dans un cercle perlé. *Rv.* Carré creux quadriparti.

Traité I (Celenderis), 895, pl. XXV, 2; BMC Cilicia 51, 2-4; SNG Copenhagen 715; SNG Delepierre 2450; Ph. Lederer, Neue Beiträge sur antiken Münzkunde aus schweizerischen öffentlichen und privaten Sammlungen, RSN 30, 1943, 30.

Beau style; finement patiné; haut relief; superbe.
Une très jolie monnaie.

Exemplaire provenant de la trouvaille de Paros, 1936, An Inventory of Greek Coin Hoards, New York, 1973, 13.

Paros, l'une des plus grandes îles des Cyclades, est déjà célèbre dans l'antiquité pour ses carrières. Son marbre est très prisé par les grands sculpteurs, tant pour son teint que pour la finesse de son grain. Cette monnaie, fait très rare en numismatique, se trouve être mentionnée par Simonides, rival de Pindare, dans un épigramme sur le sculpteur Arcésilas : «Voici la statue d'Artémis, son prix était de deux cents drachmes paréens, dont l'emblème est le bouc» (M. Jones, Testimonia Numaria I, London, 1993, pp 265-267). Le type du bouc peut faire aussi bien allusion au culte de Dionysos qu'aux troupeaux de chèvres sauvages qui peuplaient les îles de la Mer Egée (Traité I, pp 1309-1311).

ASIE

PAPHLAGONIE

SINOPE, 415-390.
Drachme, AR, 6,07 g, ↗.

Voir agrandissement p. 79

70

Av. Tête de la nymphe Sinopé à gauche, les cheveux retenus par un sakkos, parée d'une boucle d'oreille; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΣΙΝΩ Aigle en vol à gauche tenant dans ses serres un dauphin à gauche; le tout dans un carré creux.

Traité II, 2944, pl. CLXXXIV, 5; BMC Paphlagonia 95, 6, pl. XXI, 15; SNG von Aulock 198; Rec. Gén. 196*, 17; E. S. G. Robinson, Sinope, NC 1930, - cf. 1 (θ au revers); Kraay-Hirmer pl. 196, 689.

Rare; beau style sévère; finement patiné avec un peu de patine de trouvaille à l'avers; flan large; superbe.
Une très jolie monnaie.

Sinope, fondée par les colons de Milet au VIIème siècle av. JC, devient la ville la plus importante de la côte sud de la Mer Noire. Xénophon et les Dix-Mille y passent en 400 av. JC. Plus tard, le Satrape Datames, chef de l'armée perse, essaya de la conquérir. Les types d'avers et de revers sont introduits après 453 av. JC et l'instauration de la démocratie avec l'aide des Athéniens. L'étalon monétaire n'est pas attique, mais est un compromis entre l'étalon persique et l'étalon éginétique (Traité II, p. 1522).

SINOPE, 333-306.
Drachme, AR, 4,95 g, ↘.

71

Av. Tête de la nymphe Sinopé à gauche, les cheveux retenus par un sakkos, parée d'un collier et d'un triple pendant d'oreille; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΑΓΡΕ[ΩΣ] / [Σ]ΙΝΩ Aigle en vol à gauche tenant dans ses serres un dauphin à gauche.

Traité II, 2949, pl. CLXXXIV, 18; BMC Paphlagonia 96, 11, pl. XX, 3; SNG von Aulock - cf. 211 (Aphlaston au revers); Rec. Gén. 200*, 22; E. S. G. Robinson, op. cit, 14B.

Finement patiné; trace d'une fêlure de coin à l'avers au niveau du cou, flan étroit; presque superbe.

ROYAUME DE BITHYNIE

NICOMEDE III EVERGETE, 127/126-94.
Nicomèdie, 106 av. JC.
Tétradrachme, AR, 16,70 g, ↖.

72

Av. Tête diadémée de Nicomède II Epiphane à droite. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ / ΝΙΚΟΜΗΔΟΥ Zeus, à demi nu, debout de face, la tête à gauche, sur une ligne de terre, couronnant de la main droite le nom royal et s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre; dans le champ gauche, aigle sur un foudre, monogramme ⊓ et la date B°P (192 de l'ère du royaume de Bithynie)

BMC Bithynia - cf. 214, 13 (191 de l'ère de Bythinie); SNG von Aulock - cf. 6896 (185 de l'ère de Bithynie); Rec. Gén. 231; Grose - cf. 7544 (autre date); Gulbenkian II - cf. 960 (autre monogramme et date).

Légèrement patiné; très beau à superbe.

MYSIE

CYZIQUE, vers 460 av. JC.
Hémihecté, EL, 1,37 g, ↑.

73

Av. Taureau accroupi sur un thon à gauche. *Rv.* Carré creux quadriparti.

Traité II, 2766, pl. 176, 3; BMC Mysia - cf. 30, 87 (hecté); SNG von Aulock - cf. 7287 (hecté); H. von Fritze, Die Elektronprägung von Kyzikos, Nomisma VII, 1912, 89; A. Greenwell, The electrum coinage of Cyzicus, NC 1887, - cf. 123 (hecté).

Rare; haut relief; très beau.

Exemplaire provenant des collections R.P. Rosen, ANS ACNAC, New York, 1983, 466 et «The Heckett collection of classical coins depicting cows or bulls, the Property of the estate of the late Mrs. Greta S. Heckett of Pittsburgh, Pennsylvania, U.S.A.», Sotheby Parke Bernet A.G., Zürich, 10 juin 1977, 209.

CYZIQUE, vers 450 av. JC.
Hémiobole, AR, 0,42 g, ↖.

74

Av. Protomé de sanglier à gauche; thon dans le champ droit; sur le sanglier, H. *Rv.* Tête de lion à gauche, la gueule ouverte, dans un carré creux.

Traité II, - cf. 2802 (trihémiobole); BMC Mysia - cf. 35, 117 (obole); SNG von Aulock - cf. 7334 (obole).

Finement patiné; métal légèrement réticulé; presque superbe.

Selon la légende, Cyzique reçut son nom du roi des Doliones, Cyzicos. Ce dernier est tué par méprise par Jason et les Argonautes, alors à la recherche de la Toison d'Or. La femme du roi, Clité, désespérée, se pend, et les Nymphes la pleurent tant, qu'une fontaine, qui porte son nom, naît de leurs larmes. Le thon qui figure sur les monnaies de Cyzique est une allusion à son activité économique principale, la pêche. L'hémiobole est déjà une dénomination très petite, et pourtant encore trop grande pour les petites transactions. Il existe des dénominations encore plus petites qui vont jusqu'au hémitétartémorion (littéralement: un demi quart d'obole). Ces dénominations vont progressivement disparaître du monnayage d'argent et être remplacées par des monnaies de bronze. On assistera alors au début de la monnaie fiduciaire. Pour la signification du type du sanglier, voir la note de la monnaie n° 83.

ROYAUME DE PERGAME

ATTALE Ier, 241-197.
Tétradrachme, AR, 16,86 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 24

75

Av. Tête laurée de Philétaire à droite. *Rv.* ΦΙΛΕΤΑΙΡΟΥ Athéna assise à gauche couronnant de la main droite le nom royal et s'appuyant du bras gauche sur un bouclier décoré d'une tête de Gorgone; derrière, lance; dans le champ gauche, abeille et monogramme ⚥; dans le champ droit, arc.

BMC Mysia - cf. 117, 42 (autre symbole); SNG von Aulock 1359; SNG Copenhagen 337; U. Westermark, Das Bildnis des Philetairos von Pergamon. Corpus der Münzprägung, Uppsala, 1961, V. CV (même coin); Kraay-Hirmer pl. 203, 738 (variante).

Beau portrait hellénistique; très finement patiné; très fines craquelures du flan, haut relief; superbe.

Lysimaque choisit Pergame pour y déposer son trésor de guerre sous la garde d'un de ses officiers, Philétaire. Mais ce dernier passe rapidement au service du roi de Syrie, Seleucos, et fait main basse sur le trésor. Après la mort de Lysimaque et de Seleucos, Philétaire se trouve à la tête d'un royaume qui va s'étendre, sous ses successeurs, à une grande partie de l'Asie Mineure occidentale. Attale Ier, neveu de Philétaire, succède à Eumène Ier et entreprend des réalisations architecturales et artistiques qui contribueront à la renommée de Pergame et de ses artistes dans le monde antique. Pour la signification du type de la Gorgone, voir la note de la monnaie n° 45.

TROADE

ABYDOS, 360-340.
Tétrobole, AR, 3,21 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 24

76

Av. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux longs tombant sur la nuque. *Rv.* [ΝΙΚ]ΟΔΗΜΟΣ / ΑΒΥ Aigle debout à droite sur une ligne de terre; dans le champ droit, croissant de lune.

Traité II, - cf. 2463 (aigle à gauche et autre magistrat); BMC Troas - cf. 3, 22-23 (autre magistrat).

Inédit avec ce nom de magistrat; belle patine de trouvaille; superbe.

Ancienne colonie de Milet, Abydos était située sur la côte orientale de l'Hellespont, juste en face des deux villes occidentales de Sestos et de Madytos. C'est à cet endroit que le bras de mer est le plus étroit. A ce sujet, on raconte qu'il y avait à Abydos un jeune homme, Léandre, qui était l'amant d'une prêtresse d'Aphrodite, nommée Héro et qui vivait à Sestos. Chaque nuit, il traversait le détroit à la nage, guidé par une lampe qu'Héro allumait sur la tour de sa maison. Une nuit d'orage, la lampe s'éteignit et Léandre ne put trouver la rive dans les ténèbres. Le lendemain, la mer rejeta son corps au pied de la tour et Héro, de chagrin, se jeta dans le vide.

ANTANDROS, IVème-IIIème siècle av. JC.
AE, 5,19 g, ↗.

Voir agrandissement couleur p. 16

77

Av. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux longs tombant sur la nuque. *Rv.* ANTAN Tête de lion à droite; au-dessous, grappe de raisin.

BMC Troas 33, 3, pl. VII, 3 (mêmes coins); SNG von Aulock - cf. 7580 (plus petites); Strauss - cf. 446 (autre symbole); Weber - ; Tradart 2, 99 (cet exemplaire).

Belle patine vert foncé; superbe.

EOLIDE

AEGAE, vers 160 av. JC.
Tétradrachme, AR, 16,17 g, ↑.

78

Av. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux longs tombant sur la nuque, avec arc et carquois. *Rv.* ΑΙΓΑΙΕΩΝ Zeus aétophore, nu, debout de face, la tête à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre; dans le champ gauche, monogramme ; le tout dans une couronne de chêne.

BMC Aeolis 96, 9, pl. 18, 4; SNG von Aulock 1594 (même coin d'avers); SNG Copenhagen 6; H. Seyrig, Trésors monétaires II. Trésors du Levant anciens et nouveaux, Paris, 1973, 22.66; Gulbenkian II, - cf. 975 (autre monogramme).

Très légèrement patiné; très fine double frappe; très beau.

CYME, vers 160 av. JC.
Tétradrachme, AR, 16,46 g, ↑.

Voir agrandissement p. 79

79

Av. Tête de l'Amazone Cymé à droite, les cheveux ceints d'un bandeau et retenus sur la nuque en chignon bas. *Rv.* ΚΥΜΑΙΩΝ / ΜΗΤΡΟΦΑΝΗΣ Cheval bridé debout à droite, la patte avant gauche levée; au-dessous de la jambe avant gauche, vase à une anse; le tout dans une couronne de laurier.

BMC Aolis 111,74; SNG von Aulock - ; SNG Copenhagen 104; SNG Delepierre 2557; O. Masson, Quelques noms de magistrats monétaires grecs. V. Les monétaires de Kymé d'Eolide, RN 1986, p. 60; J. H. Oakley, The autonomous wreathed tetradrachms of Kyme, Aeolis, ANS MN 27, 1982, 1-12; Kraay-Hirmer pl. 201, 724.

Très finement patiné; flan très large; très fine double frappe au revers; superbe.

La cité de Cymé aurait été fondée par l'Amazone Cymé dont la tête décore l'avers de cette monnaie (Traité I, p. 331). Les Amazones sont un peuple de femmes, filles du dieu de la guerre Arès et de la nymphe Harmonia. Elles passent leur temps à cheval et à la guerre. Elles ne vivent qu'entre femmes, ne tolérant la présence des hommes qu'à titre de serviteurs. Pour mieux pouvoir tirer à l'arc, elles ont la particularité de ne pas avoir de poitrine sur le côté droit.

MYRINA, vers 160 av. JC.
Tétradrachme, AR, 16,79 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 16

80

Av. Tête laurée d'Apollon de Grymium à droite, les cheveux longs tombant sur la nuque. *Rv.* MYPINAIΩN Apollon, à demi nu, debout à droite, tenant dans la main droite une coupe et dans la main gauche un rameau de laurier; dans le champ gauche, monogramme ⌂; à ses pieds, omphalos et amphore; le tout dans une couronne de laurier.

BMC Aeolis - cf. 136, 9 (autre monogramme); SNG von Aulock - cf. 1660 (autre monogramme); SNG Copenhagen - cf. 223 (autre monogramme); K.S. Sacks, The wreathed coins of Aeolian Myrina, ANS MN 30, 1985, 36, 24, pl. 10, 24.35k (même coin d'avers); De Luynes 2532; Kraay-Hirmer pl. 201, 725; Jenkins 675-676 (autre monogramme).

Très finement patiné; flan large; superbe/presque superbe.

LESBOS

MYTILENE, 412-378.
Hecté, EL, 2,58 g, ←.

Voir agrandissement couleur p. 24

81

Av. Tête barbue de Dionysos Pogon à droite, le front ceint d'une torsade et couronné de lierre. *Rv.* Tête de Ménade à droite, coiffée du kalathos, dans un carré linéaire; le tout dans un carré creux.

Traité II, 2180, pl. CLX, 14 (mêmes coins); BMC Lesbos, 161, 59, pl. 33, 2 (mêmes coins); SNG von Aulock 7729 (mêmes coins); F. Bodenstedt, Phokäisches Elektrongeld von 600-326 v. Chr., Mainz, 1976, M 70 (mêmes coins); F. Bodenstedt, Die Elektronmünzen von Phokaia und Mytilene, Tübingen, 1981, 255, 76, pl. 55, 76α (mêmes coins).

Rare; très beau style archaïsant; très beau/beau.
Une très jolie monnaie.

Seulement 5 exemplaires de cette unique combinaison de coin cités par Bodenstedt. L'île de Lesbos était réputée pour sa fertilité, la douceur de son climat et pour ses vignobles. Une grande activité culturelle et artistique s'y développe à la fin du VIIème et au début du VIème siècle et dont la poétesse Sapho, est la plus illustre représentante. Son nom a toujours éveillé une curiosité due à l'aura de perversion qui accompagne son nom. Son amour impossible pour Phaon et son saut mortel dans les flots relèvent de la légende. Ses chants, écrits pour accompagner toutes sortes de cérémonies, mettaient parfois en avant l'affection entre deux amies, mais cet amour n'était de loin pas le thème principal de son oeuvre lyrique.

IONIE

ATELIER INDETERMINE, 480-460.
Hecté, EL, 2,74 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 16

82

Av. Bouc accroupi à gauche sur un bouclier, la tête retournée. *Rv.* Carré creux irrégulier.

Tradart 1, 147 (cet exemplaire).

Unique; très beau style ionien; Superbe.
Une très jolie monnaie.

L'attribution de cette monnaie à Aigai en Macédoine - et cela malgré la présence du bouc, emblème de cette ville - paraît peu probable. Le type du bouc avec l'oeil globuleux et les parties du corps bien différenciées rappelle davantage le bélier de Phocée (F. Bodenstedt, op. cit, pl. 2, 7). D'autre part, le poids correspond au sixième du statère d'étalon phocéen.

CLAZOMENE, vers 500-480.
Drachme, AR, 6,72 g, ↖.

Voir agrandissement p. 77

83

Av. Protomé de sanglier ailé à droite, les pattes repliées. *Rv.* Carré creux quadriparti.

Traité I, 485, pl. XII, 14; BMC Ionia 18, 6, pl. VI, 1; SNG von Aulock 1981; Boston 1847; Gulbenkian II 733; Tradart 3, 101 (cet exemplaire); Kraay-Hirmer pl. 180, 607; Jenkins 24.

Rare; très beau style ionien archaïque; finement patiné; superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté.

Exemplaire provenant de la collection R. Jameson I, Feuardent Frères, Paris, 1913, 1491.

Aélien raconte, qu'au temps de la fondation de Clazomène, un monstre, à l'aspect d'un sanglier ailé, vivait sur le territoire de la ville et terrorisait la région (Aélien, De natura animalium, XII, 38, cité dans le Traité I, p. 306). Le sanglier, qui sait déterrer la truffe et qui vit en repli solitaire dans la forêt, est un symbole universel de l'autorité spirituelle et a été magnifié par toutes les grandes civilisations de l'Antiquité. Il génère à la fois terreur et courage, et sa capture valorise le chasseur. Pour une autre représentation du sanglier, voir la monnaie n° 74.

HERACLEE DU LATMUM, vers 160 av. JC.
Tétradrachme, AR, 17,05 g, ↑.

84

Av. Tête d'Athéna à droite, parée d'un pendant d'oreille et coiffée d'un casque à triple panache décoré des protomés de cinq chevaux sur la visière, d'un Pégase à droite au-dessus des paragnatides relevés et d'un fleuron sur le couvre-nuque. *Rv.* ΗΡΑΚΛΕΩΤΩΝ Massue d'Héraclès couchée; au-dessous, Niké marchant à gauche; dans le champ gauche, monogramme ⊠ ; dans le champ droit, monogramme ⌀ ; le tout dans une couronne de chêne.

BMC Ionia - cf. 151, 1-2 (autres monogrammes); SNG von Aulock - cf. 1976-1978 (autres monogrammes); SNG Copenhagen - cf. 781 (autres monogrammes); H. Seyrig, Trésors monétaires II. Trésors du Levant anciens et nouveaux, Paris, 1973, 25.25 (même coin d'avers).

Très finement patiné; presque superbe.

Heraclée était située près de Milet, au pied du mont Latmos, célèbre à cause du mythe d'Endymion. Endymion, fils de Zeus et de la nymphe Calycée, était d'une grande beauté et inspira à Séléné (la lune) un violent amour. Il aurait eu de cette dernière cinquante filles. C'est dans une caverne du mont Latmos, près de la ville, qu'il tomba, victime de Zeus ou de Séléné elle-même, dans un sommeil sans rêve, dont il ne s'est jamais réveillé, gardant éternellement sa jeunesse. La cité s'appelait à l'origine Latmum; elle fut symboliquement refondée, peut-être par Mausole, et reçut alors son nouveau nom. Elle ne frappa ses propres monnaies qu'à partir de l'époque hellénistique.

PHOCEE, 521-478.
Hecté, EL, 2,60 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 16

85

Av. Tête de lion à gauche, la gueule ouverte; la tranche du cou perlée; dans le champ droit, petit phoque. *Rv.* Carré creux quadriparti.

Traité II, 2127 (Mytilène); BMC Ionia - ; F. Bodenstedt, Die Elektronmünzen von Phokaia und Mytilene, Tübingen, 1981, 38; Rosen 590.

Rare; haut relief; très bel exemplaire.

Uniquement 4 exemplaires de ce type cités par Bodenstedt. Phocée, ancienne cité fondée au IXème siècle av. JC, prend de l'importance après la destruction de Smyrne par les Lydiens. Son port est très important et les marchandises produites à l'intérieur des terres y transitent pour trouver des débouchés par-delà les mers. Les marins phocéens, qui ont la suprématie sur les mers, fondent de nombreuses colonies, dont Ampurias (Emporion) en Espagne et Marseille (Massalia) en Gaule. En ce qui concerne une autre colonie phocéene, Vélia, voir également la note de la monnaie n° 13.

PHOCEE, 477-388.
Hecté, EL, 2,57 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 24

86

Av. Tête de lion à gauche; en dessous, petit phoque. *Rv.* Carré incus quadriparti.

Traité II - ; BMC Ionia 206, 23; Boston 1898; F. Bodenstedt, op. cit., 52.

Très bel exemplaire.

Uniquement 4 exemplaires de ce type cités par Bodenstedt.

TEOS, 470/465-449.
Statère, AR, 11,86 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 16

87

Av. Griffon assis à droite sur une ligne perlée, les ailes fermées, la patte avant gauche levée; dans le champ droit, chouette à droite, regardant de face. *Rv.* Carré creux quadriparti, à surface granuleuse.

Traité I - cf. 506 (autre symbole à l'avers); BMC Ionia 310, 6 (autre symbole); SNG von Aulock - cf. 2254 (autre symbole); SNG Copenhagen - cf. 1436-1437 (autre symbole); J.M. Balcer, The early silver coinage of Teos, RSN 47, 1968, 100 (mêmes coins); Pozzi 2518.

Rare; très finement patiné; bien centré; très bel exemplaire.

Seulement 4 exemplaires de cette combinaison de coins cités par Balcer. Cette monnaie fait partie d'une période où le monnayage de Téos atteint une très grande finesse et une unité artistique remarquable. Le flan devient plus rond, l'ensemble formé par le motif, l'inscription et le symbole sont disposés de manière harmonieuse (J.M. Balcer, op. cit, pp 14-15). Téos avait établi des colonies sur les rives du Bosphore cimmérien et c'est de là que proviendrait le motif du griffon, oiseau fabuleux, la tête armée d'un bec d'aigle, aux ailes puissantes et au corps de lion. Les griffons sont consacrés à Dionysos et à Apollon, dont ils gardent respectivement le canthare et le trésor. On peut d'ailleurs voir à Téos les ruines du célèbre temple de Dionysos, oeuvre d'Hermogène. Après l'invasion de la cité par les Perses, une grande partie de habitants partent fonder, en Thrace, la ville d'Abdère, dont les monnaies sont également frappés au type du griffon.

CARIE

CNIDE, 530-520.
Trihémiobole, AR, 1,74 g, ←.

88

Av. Tête de lion à droite, la gueule ouverte. *Rv.* Tête d'Aphrodite à droite, les cheveux longs tombant sur la nuque, dans un carré perlé; le tout dans un carré creux, bordé d'un carré linéaire.

Traité I, 702, pl. XVIII, 12 (mêmes coins); BMC Caria 85, 9, pl. 13, 13 (mêmes coins); SNG Keckman 93 (mêmes coins); Boston 1981 (mêmes coins); H.A. Cahn, Knidos, die Münzen des sechsten und fünften Jahrhunderts v. Chr., AMUGS 4, 1970, 1 (mêmes coins); Kraay-Hirmer pl. 185, 94 (mêmes coins).

Rare; très beau style dorien archaïque; finement patiné avec un peu de patine de trouvaille; très beau.

Seulement 29 exemplaires de cette combinaison de coins cités par Cahn. A Cnide se trouvait un temple dans lequel on pouvait admirer la célèbre Aphrodite, chef d'oeuvre de Praxitèle. Nombreux furent ceux qui, dans l'antiquité, naviguèrent jusqu'à Cnide pour admirer la déesse de la beauté, dans une nudité complète, déposant ses vêtements sur une hydre avant de prendre un bain. Plus tard, à l'époque hellénistique et romaine, de nombreux artistes s'en inspirèrent.

DYNASTES DE CARIE

PIXODAROS, 340-334.
Didrachme, AR, 6,88 g, ↑.

89

Av. Tête d'Helios de trois quart de face à droite. *Rv.* ΠΙΞΩΔΑΡΟΥ Zeus Stratios (qui préside aux armées) debout à droite, tenant dans la main droite une bipenne et dans la main gauche un sceptre.

Traité II, 111, pl. XCI, 1; BMC Caria 185, 6, pl. XXVIII, 13; SNG von Aulock 2375-2376; SNG Copenhagen 597; SNG Keckman 280; Boston 2002 ss; Gulbenkian II, 788.

Finement patiné; trace d'une fêlure de coin à l'avers sur le menton; presque superbe.

ILES DE CARIE

COS, 366-300.
Tétradrachme, AR, 15,02 g, ↘.

Voir agrandissement p. 79

90

Av. Tête barbue d'Héraclès à gauche, coiffée de la peau du lion de Némée. *Rv.* ΚΩΙΟΝ / ΛΥΚΙΝΟΣ Crabe et massue; le tout dans un carré perlé.

Traité II, 1750; BMC Caria - cf. 195, 12 pl. XXX, 7 (autres inscriptions); SNG Keckman - ; SNG Copenhagen 618 (autre nom de magistrat); SNG von Aulock - cf. 2747 (autre nom de magistrat); Gulbenkian II, 764 (autre nom de magistrat); Weber 6623; Sternberg IX, 41 (cet exemplaire).

Rare avec ce nom de magistrat; beau style; finement patiné; très bel exemplaire.

L'île de Cos doit sa renommée à Hippocrate et à son école de médecine. A quatre kilomètres de la ville s'élevait le sanctuaire d'Asclépios, un vaste complexe médical avec chambres pour les malades, termes, portiques, temples et autels. L'île est aussi célèbre pour ses vêtements de soie et un «vêtement de Cos» était synonyme de qualité. Le choix du type monétaire n'est pas clair. Héraclès et le crabe continuent de figurer sur les monnaies de Cos encore à l'époque impériale romaine.

RHODES, 304-189.
Tétradrachme, AR, 13,64 g, ↑.

91

Av. Tête d'Helios de trois quart de face à droite. *Rv.* ΡΟΔΙΟΝ / ΑΜΕΙΝ-ΙΑΣ Rose avec feuille et bouton de rose à droite; dans le champ gauche, proue; le tout dans un cercle perlé.

BMC Caria 241, 120, pl. XXXVIII, 1; SNG von Aulock 2799; Boston 2054; Kraay-Hirmer pl. 189, 647 (variante).

Haut relief; très beau à superbe.

ROYAUME DE LYDIE

SARDES.
Crésus, 561-546.
Statère, AU, 8,11 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 16

92

Av. Protomés de lion et de taureau face à face, le lion à gauche et le taureau à droite. *Rv.* Deux carrés creux de taille légèrement inégale, à fond irrégulier, qui forment un rectangle.

Traité I, 401-402, pl. X, 2-3; BMC Lydia 6, 32, pl. I, 15; SNG von Aulock 2875; I. Carradice, Coinage and Administration in the Athenian and Persian Empires, BAR Int. Series 343, 1987, pl. X, 6; Gulbenkian II, 757; Kraay-Hirmer pl. 177, 584; Jenkins 110.

Très beau.

Une monnaie d'un grand intérêt numismatique.

Crésus, le premier à avoir frappé des monnaies d'or pur, émet simultanément des statères lourds (environ 10,89 g) et des statères légers (environ 8,17 g). Une des explications serait que les pièces lourdes étaient destinées au commerce avec les villes grecques de la côte et les pièces légères réservées au commerce avec la Phrygie et la Perse. L'autre explication serait que, pour faciliter le commerce avec les villes grecques dont le monnayage était en électrum, Phocée et Cyzique d'une part et Ephèse et Milet d'autre part, Crésus établit deux étalons pour son statère d'or. Le premier statère d'or (10,89 g) équivaudrait au statère d'électrum milésiaque (14,52 g), le rapport or/électrum étant de 3/4. Le second statère d'or (8,17 g) permettrait les échanges avec les statères d'électrum d'étalon phocaïque (16,34 g). Dans ce cas, ce sont trois statères d'or qui équivaudraient à deux statères d'électrum.

LYDIE

SALA, 98-117.
AE, 8,11 g, ↓.

93

Av. ΙΕΡΑ CYN-ΚΛΗΤΟC Buste drapé du Sénat à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΕΠΙ ΜΕΛΙΤΩΝ - CAΛ AP CAΛΗΝΩΝ Dionysos nu debout à droite, les jambes croisées; il s'appuie sur une colonne, tenant dans la main gauche un canthare et dans la main droite une grappe de raisin; le tout dans un cercle perlé.

BMC Lydia 227, 1; SNG von Aulock - ; SNG Fitzwilliam - ; SNG Righetti 1076 (même coin d'avers); F. Imhoof-Blumer, Zur Münzkunde Kleinasiens : XXXIV. Sala Domitianopolis, RSN, 1896, - cf. 283, 3 (nom de magistrat au revers); Inv. Wadd. 6441; Weber - .

Jolie patine gris-brun; très beau à superbe.

PHRYGIE

CIBYRA, 166-84.
Drachme, AR, 3,29 g, ↑.

94

Av. Tête d'homme à droite, coiffée d'un casque à panache, dans un cercle perlé. *Rv.* KIBYPATΩ[N] Cavalier casqué et cuirassé à droite, tenant dans sa main droite une lance couchée.

BMC Phrygia 132, 9; SNG von Aulock 3702; SNG Copenhagen 263; NFA 18, 216 (cet exemplaire).

Finement patiné; très beau à superbe.

PRYMNESSOS, IIème-IIIème siècle ap. JC.
AE, 7,08 g, ↓.

95

Av. IEPA CYN-KΛHTOC Buste drapé du Sénat à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΠPYMN-HCCEΩN Cybèle tourelée, assise à gauche, la main droite tendue au-dessus de la tête d'un lion couché à ses pieds à gauche, le bras gauche appuyé sur un tympanum; le tout dans un cercle perlé.

BMC Phrygia 363, 11-13; SNG Copenhagen 661; SNG von Aulock 3935; H. von Aulock, Münzen und Städte Phrygiens, II, Tübingen, 1987, 895.

Jolie patine gris-brun; très fine double frappe à l'avers; très beau à superbe.

Cybèle, grande déesse de Phrygie, personnification de la fertilité et de la puissance végétale, est souvent appelée «Mère des Dieux» ou la «Grande Mère».

DYNASTES DE LYCIE

UVUG.
Atelier indeterminé, vers 460 av. JC.
Trihémiobole, AR, 1,37 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 24

96

Av. Protomé de taureau ailé à droite. *Rv.* Tête de Gorgone de face, tirant la langue, dans un carré creux.

Traité II, 174, pl. XCIII, 12; BMC Lycia - ; SNG von Aulock 4101; SNG Berry 1167; SNG Copenhagen (Ionia) 12; N. Vismara, Monetazione arcaica della Lycia, II, La Collezione Winsemann Falghera, Glaux 3, 1989, 95.

Rare; joli style archaïque; finement patiné; très beau.

Pour la signification du type de la Gorgone, voir la note de la monnaie n° 45.

KHEREI, 425-410.
Xanthos, après 412 av. JC.
Statère, AR, 8,59 g, ↘.

Voir agrandissement couleur p. 16

97

Av. Tête d'Athéna à gauche, coiffée d'un casque à panache décoré d'un fleuron et de trois feuilles d'olivier. *Rv.* ↓ ↑ P ↓ E Tête barbue de Kherei à gauche, coiffée d'un bonnet phrygien; dans le champ gauche, monogramme ↓; le tout dans un carré creux.

Traité II - cf. 344, pl. XCIX, 2 (avec monogramme sur le casque d'Athéna); BMC Lycia - ; SNG von Aulock - ; O. Mørkholm - J. Zahle, The coinages of the Lycian dynasts Kheriga, Kherēi and Erbbina, Acta Archeologica 47, 1976, 57 (même coins de revers); W. Schwabacher, Lycian Coin-Portraits, Essays Robinson, pl. 11, 3 (même coin de revers); N. Vismara, op. cit., - ; Tradart 4, 97 (même coin d'avers) .

Très rare variante; beau style; finement patiné; flan irrégulier; presque très beau/presque superbe.

Kherei est, avec Pharnabaze et Tissaphernes, un des premiers à faire figurer son portrait sur une monnaie. Pour les Grecs, un tel geste de démesure relevait d'un affront envers les dieux, seuls à avoir droit à ce privilège.

KHEREI, 425-410.
Phellos.
Triobole, AR, 2,04 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 24

98

Av. Tête d'Aphrodite (?) à gauche, les cheveux retenus par un bandeau; derrière la nuque, une fleur. *Rv.* ↓ ↑ P-K(rétrograde) EP Chouette debout à gauche, la tête de face; le tout dans un carré creux, bordé d'un carré perlé.

Traité II - cf. 370 (tétrobole; inscription ↓ ↑ PE, globule au lieu du monogramme), 371 (diobole; inscription ↓ ↑ PE); BMC Lycia - ; SNG von Aulock 4171 (cet exemplaire); SNG Berry - ; N. Vismara, op. cit., - cf. 167 (statère; inscription «wehn» en plus; au revers, dans le champ droit, deux feuilles d'olivier); Leu 15, 321 (cet exemplaire).

Très rare; très beau style sévère; finement patiné; flan large; très bel exemplaire.
Une très jolie monnaie.

Exemplaire provenant de la collection Hans von Aulock, 4171.

PAMPHYLIE

PERGE, IIIème siècle av. JC.
Hémidrachme, AR, 1,99 g, ↑.

99

Av. Buste lauré d'Artémis à droite, un carquois sur l'épaule, dans un cercle perlé. *Rv.* ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ / ΠΕΡΓΑΙΑΣ Artémis debout à gauche, revêtue d'un chiton court, tenant dans la main droite une couronne et s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre; à ses pieds, cerf; le tout dans un cercle perlé.

BMC Pamphylia 119, 3; SNG BN, 333; H. Seyrig, Monnaies Hellénistiques VIII. Perge, RN 1963, - cf. 50, 39a (avec A) et - cf. 51, 50 (avec A).

Finement patiné; flan large, bien centré; légère double frappe au revers; très beau à superbe.

SIDE, 216-36.
Drachme, AR, 3,97 g, ↑.

100

Av. Tête casquée d'Athéna à droite, coiffée d'un casque corinthien à triple panache. *Rv.* Niké marchant à gauche, portant un chiton et tenant dans la main droite une couronne; dans le champ gauche, grenade et CT.

BMC Pamphylia 150, 55; SNG von Aulock 4802; SNG Copenhagen 405; SNG BN - cf. 721 ss (autres lettres); H. Seyrig, Monnaies Hellénistiques, X. Sidé, RN 1963, p. 58.

Finement patiné; joli style hellénistique; très beau à superbe.

PISIDIE

SAGALASSOS, Ier siècle ap. JC.
Drachme, AR, 3,93 g, ↑.

101

Av. Tête laurée de Zeus à droite dans un cercle perlé. *Rv.* ΣΑΓΑΛΑΣ/ΣΕΩΝ Corne d'abondance.

BMC Pisidia 240, 1, pl. XXXVIII, 1 (même coin d'avers); SNG von Aulock - cf. 5154 (ΣΑ-FA); SNG Copenhagen - ; SNG BN 1730 (même coin d'avers); Tradart 1, 176 = TNA 3, 144 (cet exemplaire).

Rare; très bel exemplaire.

CILICIE

OLBA, 10-15.
Aias.
AE, 7,39 g, ←.

102

Av. ΑΙΑΝΤΟΣ - ΤΕΥΚΡΟΥ Buste d'Aias à droite, sous les traits d'Hermès, coiffé d'un bonnet; devant le cou, caducée; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΑΡΧΙΕΡΕΩ[Σ] / ΤΟΠΑΡΧΟ[Υ] / ΚΕΝΝ-ΑΤ / ΛΑΛΑΣΣ Triskèle et date ET - A (an 1 = 10/11 ap. JC).

BMC Cilicia - cf. 119, 2 (KEN-NAT), pl. XXI, 9; SNG Copenhagen - cf. 186 (KEN-NAT); SNG Levante 630; SNG von Aulock - cf. 5783 (KEN-NAT); G.F. Hill, Olba, Cennatis, Lalassis, NC, 1899, - cf. 189, 1, pl. XII, 1 (KEN-NAT); G.M. Staffieri, La monetazione di Olba nella Cilicia Tracheia, Lugano, 1978, 8; Laffaille - cf. 172 (KEN-NAT).

Belle patine verte; superbe.

Cette monnaie de bronze porte le nom du grand-prêtre Aias, fils de Teukros. Aias appartenait à une dynastie de prêtres qui gouvernaient Olba et la région depuis le début du IIème siècle av. JC. A Olba même, se trouvent les ruines d'un grand temple dédié à Zeus Olbios.

TARSE, 379-374.
Pharnabaze, 379-374.
Statère, AR, 10,53 g, ↘.

103

Av. Tête de nymphe de face, les cheveux retenus au-dessus du front par un bandeau, parée d'un collier; dans le champ gauche, dauphin partiellement hors flan; le tout dans un cercle linéaire. *Rv.* [𐤠]𐤓𐤍𐤃𐤆 (de Pharnabaze, Cilicie) Tête barbue d'Arès à gauche, coiffé d'un casque athénien orné d'un motif floral, portant une chlamide agrafée sous le cou.

Traité II - cf. 587 ss (croix ansée devant la tête d'Arès); BMC Cilicia - cf. 165, 15 (inscription devant le visage); SNG von Aulock 5916 (mêmes coins); SNG Berry - cf. 1289 (inscription plus courte); SNG BN - cf. 246 (pas de symbole à l'avers et inscription à gauche au revers); SNG Levante 70; O. Mørkholm, A south Anatolian Hoard, Acta Archeologica XXX, Copenhagen, 1959, 195, 226; R.A. Moysey, The silver stater issues of Pharnabazos and Datames from the mint of Tarsus in Cilicia, ANS MN 31, 1986, 35, 8a, pl. 1, 5; Tradrart 3, 130 (mêmes coins); Leu 18, 240 (cet exemplaire).

Joli style; finement patiné; presque superbe.

Artaxerxes II (405-359 av. JC) tente à deux reprises la reconquête de l'Egypte. Il confie l'expédition au général athénien Iphicrate et au satrape de Cilicie Pharnabaze, mais celle-ci échoua en 374. Tarse était le centre de recrutement pour cette expédition et le métal nécessaire à la frappe de ces monnaies devait provenir du trésor perse, ainsi que des mines de Cilicie. On sait que les mercenaires étaient au nombre de vingt mille et que leur solde était de 90 oboles par mois, soit environ 7 et demi de ces statères. Le type d'avers a été inspiré du fameux tétradrachme syracusain réalisé par le maître graveur Kimon (A. Moysey, op. cit., pp 7-30).

CHYPRE

SALAMINE, 411-374.
Evagoras Ier.
Tétrobole, AR, 3,17 g, ↖.

104

Av. 𐤏𐤋 𐤁𐤏𐤋 𐤕 𐤊 (Evagoras) Héraclès imberbe assis à droite, sur un rocher, tenant dans sa main droite une massue et dans sa main gauche une corne; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* 𐤌𐤋𐤊 𐤁 𐤔[𐤇] (roi) Bouc agenouillé à droite; dans le champ droit, Δ; le tout dans un cercle linéaire.

Traité II, 1158, pl. CXXVII, 29-30; BMC Cyprus 57, 57; SNG Copenhagen 49-50.

Finement patiné; joli style; superbe.

Evagoras Ier, exilé durant sa jeunesse, prend le pouvoir à Salamine en 411 av. JC. Il étend sa domination sur les cités du centre de la Cilicie, envahit Tyr et la Phénicie. Devant l'avance perse, Evagoras Ier perd en 381 le contrôle des mers et est contraint à faire la paix. Il est assassiné en 374. Le bouc (en grec, αἴγαγρος), au revers de cette monnaie, est une allusion au nom d'Evagoras. La corne que tient Héraclès à l'avers est celle du dieu-fleuve Achéloos. La légende veut qu'Héraclès et Achéloos prétendaient tous les deux à la main de Déjanire, la fille du roi de Calydon. Au cours de leur affrontement, Achéloos se transforma en taureau et Héraclès lui arracha une corne, provoquant ainsi la défaite de son rival.

ROYAUME DE SYRIE

ANTIOCHOS Ier SOTER, 281-261.
Antioche, 268-261.
AE, 4,29 g, ↓.

105

Av. Tête diadémée d'Antiochos I à droite dans un cercle perlé. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΑΝΤ-ΙΟΧΟΥ Apollon, lauré et nu, assis à gauche sur l'omphalos, tenant dans la main droite une flèche et s'appuyant de la main gauche sur un arc posé à terre; dans le champ gauche, monogramme ⌂ ; dans le champ droit, monogramme ⊄.

BMC The Seleucid Kings of Syria, 10, 26-27; E. Babelon, Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène, Paris, 1890, 137, pl. IV, 16; WSM 960; A. Houghton, Coins of the Seleucid Empire from the collection of Arthur Houghton, ANS ACNAC 4, 1983, 30.

Jolie patine marron foncé; bon portrait; très bel exemplaire.

L'omphalos (le nombril) représente symboliquement le centre du monde. C'est de là qu'Apollon, à travers la Pythie, rend ses oracles. Diodore et Pausanias rapportent qu'une statue colossale d'Apollon assis sur un omphalos avait été érigée à Delphes en 346 av. JC. Son image nous est parvenue à travers les revers de la fameuse pièce des Amphictyons. Mais cette statue était encore traitée dans le style classique de la fin du Vème siècle. L'Apollon représenté ici est de conception manifestement hellénistique et rappelle les oeuvres de Lysippe. Il s'agit très probablement de cette autre statue d'Apollon dont parle Malalas et qui ornait le carrefour du centre d'Antioche. Pour Antiochos, le centre du monde n'était plus Delphes, mais bien Antioche.

ANTIOCHOS HIERAX, 246-227.
Lampsaque, vers 240-239.
Tétradrachme, AR, 16,99 g, ↑.

106

Av. Tête diadémé d'Antiochos Hierax à droite, la chlamyde autour du cou. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΑΝΤ-ΙΟΧΟΥ Apollon, lauré et nu, assis à gauche sur l'omphalos recouvert de bandelettes, tenant dans la main droite une flèche et s'appuyant de la main gauche sur un arc posé à terre; le tout sur une ligne de terre; en exergue, trépied.

BMC The Seleucid Kings of Syria 20, 7; E. Babelon, op. cit., - cf. 228 (sans symbole); WSM - cf. 1541 (la chlamyde manque et pas de ligne de terre au revers); A. Houghton, op. cit., 655 = A. Houghton, The Seleucid mint at Lampsacus, ANS MN 23, 1978, p. 64, A 15/P 38, pl. 8, 5, (cet exemplaire); H. Seyrig, Trésors monétaires séleucides. I. Le trésor de Mektepini en Phrygie, Paris, 1965, pl. 31, 199 (même coin d'avers).

Portrait inhabituel; finement patiné; bien centré; presque superbe/très beau.

Exemplaire provenant de la collection A. Houghton.

SELEUCOS IV PHILOPATOR, 188/187-176/175.
Antioche, 188/187-176/175.
Tétradrachme, AR, 17,16 g, ↑.

107

Av. Tête diadémé de Séleucos à droite dans un cercle de bandellettes. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΣΕΛ-ΕΥΚΟΥ Apollon, lauré et nu, assis à gauche sur l'omphalos recouvert de bandelettes et décoré d'une ancre, tenant dans la main droite une flèche et s'appuyant de la main gauche sur un arc posé à terre; dans le champ gauche, palme avec ruban; en exergue, monogramme hors flan.

BMC The Seleucid Kings of Syria 38, 8-9; E. Babelon, op. cit., cf. 464 (monogramme à l'exergue); SMA 34; A. Houghton, op. cit., - ; A. Houghton - G. Le Rider, Tetradrachms of Seleucus IV of the Antioch mint, Essays Carson-Jenkins, pl. XV, 100 (même coin d'avers); Hunterian 38, 4.

Beau portrait hellénistique; finement patiné; très beau.

ALEXANDRE Ier BALAS, 150-145.
Antioche, 150/149.
Drachme, AR, 4,26 g, ↑.

108

Av. Tête diadémée d'Alexandre Balas à droite dans un cercle perlé. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩ[Σ] / ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ / ΘΕΟ–ΠΑΤΟΡΟΣ / ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ Apollon, lauré et nu, assis à gauche sur l'omphalos recouvert de bandelettes et décoré d'une ancre, tenant dans la main droite une flèche et s'appuyant de la main gauche sur un arc posé à terre; dans le champ gauche, corne d'abondance; en exergue, date ΓΞΡ (= an 163 de l'ère séleucide) et monogramme ⊢⊤.

BMC The Seleucid Kings of Syria - ; E. Babelon, op. cit., - cf. 872-874 (autres monogrammes); SMA - cf. 139 (autre monogramme); A. Hougton, op. cit., - ; Jameson - cf. 1713 (autre monogramme).

Finement patiné; presque superbe/très beau.

ALEXANDRE Ier BALAS, 150-145.
Tyr, 147/146.
Tétradrachme, AR, 14,19 g, ↑.

109

Av. Tête diadémée d'Alexandre Balas à droite dans un cercle perlé. *Rv.* ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ - ΒΑΣΙΛΕΩΣ Aigle debout à gauche sur une proue, une palme sur l'épaule; dans le champ gauche, massue surmontée du monogramme de la ville; dans le champ droit, date CΞΡ (= an 166 de l'ère séleucide) et monogramme ⊢⊤ ; le tout dans un cercle perlé.

BMC The Seleucid Kings of Syria 51, 3; E. Babelon, op. cit, 896; E.T. Newell, The Seleucid coinage of Tyr, a supplement, ANS NNM 73, 1936, 75; A. Hougthon, op. cit., 747.

Frappé avec un coin d'avers usé; superbe.

ANTIOCHOS VI DIONYSOS, 145-142.
Antioche, 143/142.
Drachme, AR, 4,14 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 16

110

Av. Tête radiée d'Antiochos VI à droite sous les traits de Dionysos couronné de vigne, dans un cercle perlé. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΑΝΤΙΟΧΟΥ / ΕΠΙΦΑ-ΝΟΥΣ / ΔΙΟΝ-ΥΣΟΥ Apollon, lauré et nu, assis à gauche sur l'omphalos orné d'une ancre, tenant dans la main droite une flèche et s'appuyant de la main gauche sur un arc posé à terre; à ses pieds, monogramme △ et en exergue, date OP (an 170 de l'ère séleucide) et ΣΤΑ.

BMC The Seleucid Kings of Syria - cf. 64, 11 (autre monogramme); E. Babelon, op. cit., 998; SMA 250; A. Houghton, op. cit., - cf. 237-238 (autre monogramme); Leu 15, 350 = Hess-Leu, 16 avril 1957, 297 (cet exemplaire).

Portrait de très joli style; finement patiné; petite félure de flan à deux heures, flan large; presque superbe/très beau.

Exemplaire provenant de la collection R. Jameson III, 2352.

A la mort d'Alexandre Ier Balas, son fils, Antiochos VI, doit prendre la fuite devant Démétrios II. Tryphon, commandant de la garnison d'Apamée, le rappelle, bat Démétrios II et s'empare de tous ses éléphants. La titulature et le diadème à rayons insistent sur l'origine divine et royale du jeune prince.

DEMETRIOS II NIKATOR, 129-125.
(deuxième règne).
Tarse, 129 ap. JC.
Tétradrachme, AR, 16,78 g, ↑.

111

Av. Buste diadémé et drapé de Démétrios II à droite dans un cercle perlé. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ / ΘΕΟΥ / ΦΙΛΑΔΕ-ΦΟΥ / ΝΙΚΑΤΟΡΟ-Σ Apollon, lauré et nu, assis à gauche sur l'omphalos recouvert de bandelettes et décoré d'une ancre, tenant dans la main droite une flèche et s'appuyant de la main gauche sur un arc posé à terre; en exergue, monogramme hors flan.

BMC The Seleucid Kings of Syria - ; E. Babelon, op. cit., - ; A. Houghton, The second reign of Demetrius II of Syria at Tarsus, ANS MN 24, - cf. pl. 27, A1 (autre revers); A. Houghton, op. cit., - ; MM 52, 213 (cet exemplaire).

Extrêmement rare, probablement unique; beau portrait hellénistique; finement patiné; haut relief, légère double frappe à l'avers et décentré au revers; très beau.

Démétrios II avait régné une première fois de 145 à 140. Durant cette période, Tryphon, un de ses généraux, s'était révolté, avait proclamé roi Antiochos VI (voir la monnaie n° 110) et s'était ensuite emparé du pouvoir à son profit. Les Parthes, qui gardaient Démétrios II prisonnier, le libèrent en 129 av. JC pour lui permettre de reconquérir son royaume et chasser Antiochos VII qui avait entre temps renversé Tryphon. Bien que portant le type des monnaies du premier règne, cette pièce doit, pour des raisons stylistiques, être placée dans le second règne de Démétrios II. Si on compare ce portrait avec celui de la première monnaie connue du second règne et frappée à Tarse (A. Houghton, op. cit, pl. 27, A1), il faut placer cette monnaie au tout début de la reconquête du pouvoir par Démétrios II. A cette époque, le nouveau type monétaire n'avait pas encore vu le jour (pour ce nouveau type, voir la monnaie n° 112).

DEMETRIOS II NIKATOR, 129-125.
(deuxième règne).
Damas, 128/127.
Tétradrachme, AR, 16,73, ↗.

112

Av. Buste diadémé et barbu de Démétrios II à droite dans un cercle de bandelettes. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ / ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ / ΘΕΟΥ / ΝΙΚΑ-ΤΟΡΟΣ Zeus aétophore, à demi nu, assis à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un sceptre; dans le champ gauche, monogramme ⊠; sous le trône, monogramme ⊠ et en exergue, date ΕΠΡ (an 185 de l'ère séleucide).

BMC The Seleucid Kings of Syria - cf. 77, 14 (autres monogrammes); E. Babelon, op. cit., - cf. 1206 (autres monogrammes); E.T. Newell, Late Seleucid mints in Ake-Ptolemais and Damascus, ANS NNM 84, 1939, 71 et pl. IX, 72ζ (même coin d'avers); A. Houghton, op. cit., 839 (même coin d'avers).

Finement patiné; très bel exemplaire.

SELEUCOS VI EPIPHANE NIKATOR, 96-95.
Antioche, 96-95.
Tétradrachme, AR, 16,14 g, ↗.

113

Av. Tête diadémé et cornue de Séleucos à droite dans un cercle de bandellettes. *Rv.* [Β]ΑΣΙΛΕΩΣ / ΣΕΛΕΥΚΟΥ / ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ / ΝΙΚΑΤΟΡΟΣ Zeus Nicéphore, à demi nu, assis à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un sceptre; dans le champ gauche, monogrammes ⊼ et ⊠; sous le trône, monogramme △.

BMC The Seleucid Kings of Syria - cf. 95, 1 (autre monogramme); SMA 421; E. Babelon, op. cit., 1513; A. Houghton, op. cit., 361.

Très finement patiné; presque superbe.

OCCUPATION ROMAINE.
Au nom de Philippe Philadelphe, 94-83.
Antioche, après 83 av. JC.
Tétradrachme, AR, 15,96 g, ↑.

114

Av. Tête diadiémée de Philippe Philadelphe à droite dans un cercle de bandelettes. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕ[ΩΣ] / ΦΙΛΙΠΠΟΥ / ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ / ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ Zeus Nicéphore assis à gauche, s'appuyant sur un long sceptre; sous le trône, monogramme △; en exergue, N; le tout dans une couronne de laurier.

BMC The Seleucid King of Syria - cf. 100, 15 (ΦΑ à gauche); SMA p. 123; E.T. Newell, The pre-imperial coinage of Roman Antioch, NC, 1919, p.69.

Très finement patiné; très beau.

JUDEE

GAZA, IVème siècle av. JC.
Drachme, AR, 2,89 g, ↓.

115

Av. Protomé de Pégase volant à droite. *Rv.* Tête diadémée et barbue à droite, les cheveux hérissés, le nez proéminent, la bouche ouverte, dans un carré creux bordé d'un carré perlé.

Traité I, 640, pl. XVI, 17 (même coin de revers) (attribué à Lampsaque) et Traité II, 1069, pl. CXXIV, 18; BMC Mysia - et BMC Palestina - ; J.P. Six, Observations sur les monnaies phéniciennes, NC, 1877, 230, 44; H. Bloesch, Das Winterthurer Münzkabinett 1948-1958, RSN 39, 1958, 21, 83 (même coin de revers); Tradart 2, 133 (cet exemplaire).

Très rare; patiné; très beau.

GAZA, vers 370 av. JC.
Obole, AR, 0,62 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 24

116

Av. Tête de nymphe de trois quarts de face à gauche, parée d'un collier et de pendants d'oreille, dans un cercle linéaire. *Rv.* Tête de Bès de face, la tête surmontée d'un panache de plumes, les oreilles proéminentes, le nez épaté et la barbe en éventail.

Traité II, 1072, pl. CXXIV, 21-22; BMC Palestine 182, 1-3; SNG ANS 48-50; SNG BN 486 (atelier indéterminé); SNG Levante 233.

Jolie patine brune; flan large, bien centré; superbe.

Bès est une très ancienne divinité égyptienne, peut-être d'origine soudanaise. Il est décrit habituellement comme une figure masculine très laide, un nain ou un pygmée, avec une grosse tête, une crinière de lion, des oreilles proéminentes, un nez épaté, un long pénis et des jambes arquées. Sa laideur et le fait qu'il tire la langue à ceux qui le regardent le font passer à la fois pour une figure comique et apotropaïque (qui chasse les démons). Bès est le protecteur des accouchements et les enfants le considèrent comme une divinité amie.

PREMIERE REVOLTE, 66-70.
Jérusalem, 69 ap. JC.
AE, 5,24 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 24

117

Av. לגאלת ציון (לגאלת ציון , pour la rédemption de Zion) Calice; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* שנת ארבע (שנת ארבע , an 4) Bouquet de branches entre deux citrons; le tout dans un cercle perlé.

BMC Palestine 185, 10 ss; SNG ANS 455-461; L. Kadman, Corpus Nummorum Palaestinensium III, Jerusalem et Tel-Aviv, 1960, 37; Y. Meshorer, Ancient Jewish Coinage, vol. II, New York, 1982, 30.

Superbe exemplaire.

C'est par des troubles à Césarée, entre Juifs et Grecs, puis à cause du prélèvement d'impôts impayés sur le trésor du Temple, que la première révolte de Judée commence en 66 ap. JC. Les garnisons romaines de Massada et de Jérusalem sont massacrées et un Etat juif indépendant est proclamé. En 67, Vespasien, alors général, est chargé par Néron d'écraser cette révolte. Au milieu de l'année 68, il ne reste plus que Jérusalem et Massada pour résister aux Romains. La guerre civile qui suivit la mort de Néron cause un répit dans les opérations militaires romaines en Judée. Mais, dès l'accession de Vespasien au pouvoir suprême, elles reprennent sous l'autorité de son fils Titus. En 70 Jérusalem tombe et le Temple est incendié. Quant à la forteresse de Massada, elle est finalement prise en 73. La signification du calice de l'avers reste énigmatique. Il servait peut-être à mélanger le vin lors de sacrifices. Le citron par contre symbolise la fête du Tabernacle (Y. Meshorer, op. cit., pp 106-118).

SOULEVEMENT DE BAR KOKHBA, 132-135.
133 ap. JC.
Denier, AR, 2,98 g, ↓.

118

Av. שמעון (שמעון , Simon) Grappe de raisin; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ב לחר ישראל (ב לחר ישראל , an 2 de la liberté d'Israel) Palme; le tout dans un cercle perlé.

BMC Palestine 292, 27; SNG ANS 525; Y. Meshorer, op. cit., 31; L. Mildenberg, The coinage of the Bar Kokhba war, Typos VI, 1984, 40.

Très finement patiné; superbe.

Suite à la décision d'Adrien de reconstruire Jérusalem sous le nom d'»Aelia Capitolina», d'édifier un temple dédié à Jupiter sur l'emplacement du Temple et d'interdire la circoncision, la population juive se soulève, en 132 ap. JC, sous le commandement de Simon Bar-Kokhba, qui prend le titre de «Prince d'Israël». Les insurgés prennent alors le contrôle d'une grande partie de la Judée. Cette révolte est réprimée d'une manière encore plus brutale que la première et se traduit par des massacres et de nouvelles déportations. Jérusalem tombe en 134 et son accès est désormais interdit à tout juif. Bittir, où Bar-Korba aurait trouvé la mort, est conquise en 135. La grappe de raisin à l'avers de cette monnaie représente la «vigne d'or» , un motif ornemental important du Temple. Les symboles religieux juifs tels que la palme, le citron, le saule et la myrte avaient été interdits par Rome après la première révolte; en les faisant figurer sur leurs monnaies, les Hébreux affichaient leur volonté d'indépendance (Y. Meshorer, op. cit., pp 138-143).

ROYAUME PARTHE

VOLOGESE III, 105-147.
Séleucie, 121/122.
Tétradrachme, AR, 10,81 g, ↑.

119

Av. Buste de Vologèse III à gauche, coiffé d'une tiare; derrière la nuque, E; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* [ΒΑΣΙ–ΛΕΩΣ / ΒΑΣΙΛΕΩΝ / ΑΡΣΑΚΟΥ / ΟΛΑΓΑΣΟΥ] ΔΙΚΑΙΟΥ / ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ / [ΦΙ]ΛΕΛΛΗΝ[ΟΥ] Le roi trônant à gauche et recevant de Tyché, debout à droite, une couronne; entre leurs têtes, date ΓΛΥ (an 433 de l'ère parthe); en exergue, ΠΕΡΙΤ[ΕΙΟΥ].

BMC Parthia 211, 14 (Vologases II); SNG Berry 1440 (cet exemplaire); D.G. Sellwood, An introduction to the coinage of Parthia, London, 1980, 79, 6.

Finement patiné; très beau.

Exemplaire provenant de la collection B.Y. Berry.

ROYAUME SASSANIDE

ARDESHIR Ier, 226-240.
Tétradrachme, BI, 11,17 g, ←.

120

Av. (inscription pahlavi) Buste barbu d'Ardeshir Ier à droite, coiffé d'une tiare; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* (inscription pahlavi) Autel du feu avec bandelettes, entre deux brûle-encens; le tout dans un cercle perlé.

R. Göbl, Sassanin Numismatics, Braunschweig, 1971, pl.1, 7; M. Mitchiner, The ancient and classical world, 600 BC - AD 650, London, 1978, 784.

Finement patiné; superbe.

ROYAUME KOUCHAN DES INDES

HUVISHKA, vers 158-195.
Statère, AU, 7,96 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 24

121

Av. ϷΑΟΝΑ ΝΟ ϷΟΟ ΟϢΚΙ ΚΟϷΑΝΟ Buste de Huvishka à gauche, tenant dans la main droite un sceptre. *Rv.* ϮΘΑΟ Le dieu de la lune debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite une couronne; dans le champ gauche ϮΘ; le tout dans un cercle perlé.

BMC India - cf. 139, 25 (épée dans la main gauche au revers); M. Mitchiner, The ancient and classical World, 600 BC - AD 650, London, 1978, - cf. 3193 (sceptre dans la main gauche au revers); R. Göbl, Die Münzprägung des Kusanreiches, Wien, 1984, 214.

Très beau à superbe.

Le royaume Kouchan marquait la limite orientale de l'empire d'Alexandre le Grand. Héraios, au début de notre ère, prend le titre de tyran des Kouchans et fonde un royaume dans la vallée de Kaboul. Ses monnaies portent encore une légende grecque, héritage du monnayage des royaumes indo-grecs. Par la suite les Kouchans s'installeront dans la vallée du Gange et se mêleront aux populations locales.

AFRIQUE DU NORD

ROYAUME D'EGYPTE

PTOLEMEE III EVERGETE, 246-221.
Phénicie, 231-230.
Tétradrachme, AR, 13,99 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 24

122

Av. Tête diadémée de Ptolémée Ier à droite, avec l'égide, dans un cercle perlé. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ-ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ Aigle debout à gauche sur un foudre; entre les pattes, I. Z; sous le foudre, monogramme ⊼ ; le tout dans un cercle perlé.

BMC Ptolemies, Kings of Egypt - cf. 51, 47 ou 100, 1-18 (autre monogramme); SNG Copenhagen - cf. 266 (monogramme illisible); J.N. Svoronos, Ta nomismata tou kratous ton Ptolemaion, Athen, 1904-1908, - cf. 1100-1102 (monogramme illisible).

Beau portrait; très finement patiné; flan large; superbe exemplaire.

L'attribution de cette monnaie à Ptolémée III repose sur la comparaison de celle-ci avec des monnaies semblables publiées par Svoronos et portant des lettres en exergue, ainsi que par la lecture du monogramme comme étant soit un Π, soit un Π et un A ligaturés.

PTOLEMEE V EPIPHANE, 204-180.
Alexandrie.
Tétradrachme, AR, 14,31 g, ↑.

123

Av. Tête diadémée de Ptolémée Ier à droite, avec l'égide, dans un cercle perlé. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ - ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ Aigle debout à gauche sur un foudre; le tout dans un cercle perlé.

BMC Ptolemies, Kings of Egypt 100, 3, pl. XXIV, 5; SNG Copenhagen 244 (Ptolémée VI); J.N. Svoronos, op. cit., 1231, pl. 40, 2-6; TNA 1, 170 (cet exemplaire).

Finement patiné; presque superbe.

PTOLEMEE V EPIPHANE, 204-180.
Phénicie, 202-200.
Tétradrachme, AR, 14,18 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 16

124

Av. Buste diadémé et drapé de Ptolémée V à droite, le diadème orné d'un épi de blé; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ –ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ Aigle debout à gauche sur un foudre; le tout dans un cercle perlé.

BMC Ptolemies, Kings of Egypt - cf. 73, 60 (monogramme au revers); H. Kyrieleis, Die Porträtmünzen Ptolemaios V. und seiner Eltern, Jahrbuch des Deutschen Archäologischen Instituts, 88, 1973, - cf. 17-19 (monogramme au revers); O. Mørkholm, The portrait coinage of Ptolemy V. The Main Serie, Essays Thompson, XIII et A1 (même coin d'avers); J.N. Svoronos, op. cit., 1300α, pl. XLIII, 13; TNA 1, 171 (cet exemplaire).

Rare; beau portrait hellénistique; très finement patiné; petite félure de flan à 6 heures, bien centré; superbe.

PTOLEMEE VI PHILOMETOR, 180-145.
Alexandrie.
Tétradrachme, AR, 14,26 g, ↑.

125

Av. Tête diadémée de Ptolémée Ier à droite, avec l'égide, dans un cercle perlé. *Rv.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ - ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ Aigle debout à gauche sur un foudre; le tout dans un cercle perlé.

BMC Ptolemies, Kings of Egypt 100, 6; SNG Copenhagen 262-268; J.N. Svoronos, op. cit., 1489, pl. LI, 1; Boston 2290.

Beau portrait; très finement patiné; bien centré; superbe.

OCCUPATION CARTHAGINOISE DU BRUTTIUM

ATELIER INDETERMINE, 213-207.
Demi-shekel, AR, 3,82 g, ↓.

126

Av. Tête de Tanit à gauche, parée d'un collier et d'un pendant d'oreille, dans un cercle perlé. *Rv.* Cheval debout à droite sur une ligne de terre; derrière, un palmier; le tout dans un cercle linéaire.

SNG Copenhagen 1002 (Sicily) et 367 (North Africa); E.S.G. Robinson, Coinage of the Punic War, NC 1964, 52, 1, pl. VII, 1; L. Müller, Numismatique de l'ancienne Afrique, Copenhage, II, 1860-1862, 87, 84.

Rare; flan large, bien centré; superbe.

Ce n'est que vers 400 av. JC, pour payer ses mercenaires qui combattaient en Sicile, que Carthage commence à frapper ses premières monnaies. Le dattier rappelle l'origine phénicienne de la ville et le cheval sa fondation légendaire. La découverte d'un crâne de cheval enfoui dans le sol avait été interprétée comme un signe de la déesse Tanit, propice à l'établissement d'une colonie (voir également la monnaie n° 127).

OCCUPATION CARTHAGINOISE DE LA SICILE

ATELIER INDETERMINE, vers 330 av. JC.
Tétradrachme, AR, 17,19 g, →.

Voir agrandissement couleur p. 16

127

Av. Tête Tanit à gauche, couronnée de blé, les cheveux relevés, parée d'un collier et d'un triple pendant d'oreille, dans un cercle perlé. *Rv.* Cheval au galop à droite sur une ligne de terre; derrière lui, palmier.

SNG Lockett 1037 (même coin d'avers); G.K. Jenkins, Coins of Punic Sicily III, RSN 56, 1977, 125 (mêmes coins); Rizzo pl. LXV, 18; Antikenmuseum Basel 559 (même coin d'avers); Gulbenkian I, 363 (même coin d'avers); Hess-Leu 1962, 128 (cet exemplaire).

Très rare; très beau style classique; très finement patiné; flan large, bien centré; superbe.

Le meilleur des deux exemplaires de cette combinaison de coins cités par Jenkins. La déesse carthaginoise Tanit est à la fois la mère des autres dieux, comme Héra, et la déesse de la fertilité et des moissons. Dans ce cas, elle est assimilée à Déméter ou à sa fille Koré - Perséphone. En Sicile, elle apparaît surtout sous les traits de Koré, portant dans ses cheveux le blé des moissons. Pour le type de revers, voir la monnaie n° 126.

ATELIER INDETERMINE, vers 215 av. JC.
Demi-shekel, AR, 3,21 g, ↗.

Voir agrandissement couleur p. 16

128

Av. Tête diadémée d'homme à gauche, dans un cercle perlé. *Rv.* Eléphant au pas à droite; en exergue, lettre «aleph»; le tout dans un cercle linéaire.

SNG Copenhagen 383; A. Burnett, The Enna hoard and the silver coinage of the Syracusan democracy, RSN 62, 1983, 114-115; L. Müller, op. cit., III, 34, 44 (Jugurtha).

Très finement patiné; presque superbe.

ROYAUME DE MAURITANIE

JUBA II, 25 av. JC - 23 ap. JC.
16 ap. JC.
Denier, AR, 3,03 g, ←.

Voir agrandissement couleur p. 24

129

Av. REX IVBA Juba sous les traits d'Héraclès coiffé de la peau du lion de Némée; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* Capricorne à droite; sur le dos, corne d'abondance; au-dessous, gouvernail et R.XXXXI; le tout dans un cercle perlé.

SNG Copenhagen 587; J. Mazard, Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniaeque, Paris, 1955, 211; L. Müller, op. cit, III, - cf. 63 (autre date).

Finement patiné; bien centré; superbe.

A Clazomène, l'esthétique archaïque a rêvé son bestiaire.

Il se peut que les cygnes et autres sangliers, qu'on a dit si nombreux dans les petits îlots du delta de l'Hermios, aient ouvert aux monnayeurs antiques les portes fantastiques de l'art confabulé.

Sous leurs burins habiles, les animaux passent au rang de totem en une figure unique et comme divinisée.

Ce ne sera que plus tard, à la période classique, que le cygne à lui seul, s'imposera pour la ville, en symbole d'Apollon.

lot n° 83

Drachme frappée à Clazomène en Ionie vers 500-480.

Deux tétradrachmes frappées à Syracuse en Sicile vers 485-479 et vers 310-305. (lots n° 24 et 27)

Florilège de monnaies grecques.

BIBLIOGRAPHIE

ACGC	C.M. Kraay, Archaic and Classical Greek Coins, London, 1976.
Acta Archeologica	Acta Archeologica, Copenhagen.
AMNG	B. Pick, K. Regling, H. Gaebler, F. Münzer, M.L. Strack, H. von Fritze, Die Antiken Münzen Nord-Griechenlands, Berlin, 1873-1935.
AMUGS	Antike Münzen und geschnittene Steine, publication du Deutsches Archäologisches Institut, Berlin.
ANS	American Numismatic Society.
ANS ACNAC	ANS Ancient Coins in North American Collections.
ANS MN	ANS Museum Notes.
ANS NNM	ANS Numismatic Notes and Monographs.
ANS NS	ANS Numismatic Studies.
Antikenmuseum Basel	H. Cahn, L. Mildenberg, R. Russo, H. Voegtli, Antikenmuseum Basel und Sammlung Ludwig. Griechische Münzen aus Grossgriechenland und Sizilien, Basel, 1988.
BAR	British Archeological Reports, Oxford.
BMC	British Museum Catalogue of Greek Coins, London, 1873-1914.
Boston	A. Baldwin Brett, Museum of Fine Arts, Boston. Catalogue of Greek coins, Boston, 1955.
CNS	R. Calciati, Corpus Nummorum Siculorum I-III, Milano/Mortara, 1983-1987.
De Luynes	J. Babelon, Catalogue de la collection de Luynes I-IV, Paris, 1924-1936.
Essays Carson-Jenkins	M. Price, A. Burnett, R. Bland et al., Essays in honour of Robert Carson and Kenneth Jenkins, London, 1993.
Essays Kraay-Mørkholm	G. Le Rider, G.K. Jenkins, N. Waggoner, U. Westermark et al., Kraay-Mørkholm Essays. Numismatic studies in memory of C.M. Kraay and O. Mørkholm, Louvain-la-Neuve, 1989.
Essays Robinson	C.M. Kraay, G.K. Jenkins et al., Essays in Greek coinage presented to Stanley Robinson, Oxford, 1968.
Essays Thompson	O. Mørkholm, N.M. Waggoner et al., Essays in honor of Margaret Thompson, Wetteren, 1979.
Giesecke	W. Giesecke, Sicilia Numismatica, Leipzig, 1923.
Glaux	Collana di studi e ricerche di numismatica, Milano.
Grose	S.W. Grose, Fitzwilliam Museum. Catalogue of the McClean collection of Greek coins, Cambridge, 1923-1929.
Gulbenkian I	E.S.G. Robinson, M. Castro Hipolito, A catalogue of the Calouste Gulbenkian collection of Greek coins, Part I, Italy-Sicily-Carthago, Lisboa, 1971.
Gulbenkian II	G.K. Jenkins, M. Castro Hipolito, A catalogue of the Calouste Gulbenkian collection of Greek coins, Part II, Greece to East, Lisboa, 1989.
Hess	Adolph Hess AG, Luzern.
Hess-Leu	Adolph Hess AG - Bank Leu AG, Luzern.
Hunterian	G. MacDonald, Catalogue of Greek coins in the Hunterian collection, University of Glasgow, Glasgow, 1899-1905.
IGCH	An Inventory of Greek Coin Hoards, New York, 1973.
Inv. Wadd.	E. Babelon, Inventaire sommaire de la collection Waddington, acquise par l'Etat en 1897, Paris, 1898.
Jameson	Collection R. Jameson, Paris, 1913-1932.
Jenkins	G.K. Jenkins, Monnaies grecques, Fribourg, 1972.
JIAN	Journal International d'Archéologie Numismatique, Paris/Athènes.
JNG	Jahrbuch für Numismatik und Geldgeschichte, publication de la Bayerische Numismatische Gesellschaft, München.
Kraay-Hirmer	C.M. Kraay, M. Hirmer, Greek coins, London, 1966.
Laffaille	M. Laffaille, Choix de monnaies grecques en bronze, Rolle, 1982.
Leu	Bank Leu AG, Zürich.
LT	Henri de La Tour, Atlas de monnaies gauloises, Paris, 1892.
MM	Monnaies et Médailles S.A., Basel.
Müller	L. Müller, Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III, Copenhague, 1855.

Naville	Naville & Cie, Genève.
Naville-Ars Classica	Naville & Cie - Ars Classica S.A., Genève.
NAC	Numismatica e Antichità Classiche, Quaderni Ticinesi, Lugano.
NC	Numismatic Chronicle, publication de la Royal Numismatic Society.
NFA	Numismatic Fine Arts International, Inc, Los Angeles.
Nomisma	H. von Fritze, H. Gaebler, Untersuchungen auf dem Gebiet der antiken Münzkunde, Berlin, 1907-1923.
Pozzi	Catalogue de monnaies grecques antiques provenant de la collection de feu le Professeur S. Pozzi, Naville et Cie, Genève, 1921.
Price	M.J. Price, The coinage in the name of Alexander the Great and Philip Arrhidaeus, Zürich/London, 1991.
RBN	Revue Belge de Numismatique et de Sigillographie, publication de la Société Royale de Numismatique, Bruxelles.
Rec. Gén.	W.H. Waddington, E. Babelon et Th. Reinach, Recueil Général des monnaies grecques d'Asie Mineure, Paris, 1908-1925.
Rizzo	G.E. Rizzo, Monete greche della Sicilia, Roma, 1946.
RN	Revue Numismatique, publication de la Société Française de Numismatique, Paris.
RNS	Royal Numismatic Society, London.
Rosen	N.M. Waggoner, Early Greek coins from the collection of Jonathan P. Rosen, ACNAC 5, 1983.
RSN	Revue Suisse de Numismatique, publication de la Société Suisse de Numismatique, Bern.
SMA	E.T. Newell, The Seleucid Mint of Antioch, New York, 1918.
SNG	Sylloge Nummorum Graecorum.
SNG Ashmolean	Ashmolean Museum, Oxford, 1951 ss.
SNG ANS	The collection of American Numismatic Society, New York, 1969 ss.
SNG von Aulock	Deutschland. Sammlung H. von Aulock, Berlin, 1957-1968.
SNG Berry	The Burton Y. Berry collection, New York, 1961-1962.
SNG BN	France 2 et 3, Cabinet des Médailles, Paris, 1993 ss.
SNG Copenhagen	The Royal collection of coins and medals, Danish National Museum, Copenhagen, 1942-1979.
SNG Delepierre	France 1. Collection Jean et Marie Delepierre, Bibliothèque Nationale, Cabinet des Médailles, Paris, 1983.
SNG Fitzwilliam	The Fitzwilliam Museum, Cambridge. Leake and general collection, London, 1940-1971.
SNG Keckman	Finland, The Erkki Keckman Collection in the Skop Bank, Helsinki, Part I, Karia, Helsinki, 1994.
SNG Levante	Switzerland I. E. Levante, Cilicia, Berne, 1986.
	Ibid., Supplement 1, Berne, 1993.
SNG Lloyd	The Lloyd collection, London, 1933-1937.
SNG Lockett	The Lockett collection, London, 1938-1957.
SNG München	Deutschland. Staatliche Münzsammlung München, Berlin/München, 1968 ss.
SNG Righetti	Schweiz II. Münzen der Antike, Bern/Stuttgart/Wien, 1994.
SNG Stockholm	Sweden II, The collection of the Royal coin cabinet, National Museum of monetary history Stockholm, Part I, Stockholm, 1976.
Sternberg	Frank Sternberg, Numismatiker, Zürich.
Strauss	P. Strauss, Collection Maurice Laffaille. Monnaies grecques en bronze, Bâle, 1990.
Svoronos	J.N. Svoronos, L'hellénisme primitif de la Macédoine prouvé par la numismatique et l'or du Pangée, JIAN 19, Paris/Athènes, 1919.
TNA	The Numismatic Auction Ltd, New-York.
Tradart	Tradart Genève S.A., Genève.
Traité	E. Babelon, Traité des monnaies grecques et romaines, Paris, 1907-1932.
Typos	Typos, publication de la Société Suisse de Numismatique.
Vlasto	O.E. Ravel, Descriptive catalogue of Tarentine coins formed by M.P. Vlasto, London, 1947.
Weber	L. Forrer, Descriptive catalogue of the collection of Greek coins formed by Sir Hermann Weber, London, 1922-1926.
WSM	E.T. Newell, The coinage of the Western Seleucid Mints from Seleucus I to Antiochus III, ANS NS 4, reprint 1977.
ZfN	Zeitschrift für Numismatik, publication de la Numismatische Gesellschaft zu Berlin.

Sesterce frappé à Lyon sous le règne de Néron, 54-68.

... À LA ROME IMPÉRIALE.

Il a suffit d'un siècle pour que changent les usages et que chacun profite d'un paiement si commode.

Certes le métier de changeur a son utilité, car loin d'être unifiée, cette monnaie qui prospère est de factures diverses. Chaque cité, chaque contrée où tout prince assuré sur ses terres estampille sa richesse, donnant à ses sujets une gamme étalonnée de valeurs singulières.

Il faut pour avancer dans des échanges qui vont en s'accroissant trouver les points communs, rassembler tout en un. Sur foi de trébuchet, pesant le bon aloi, les banquiers d'origine marient avec adresse la chouette au bouclier, les tortues aux poulains. Mais ce sont les conquêtes qui peu à peu, repoussant les frontières, imposèrent par la force et par opportunisme l'usage répandu de quelques grandes figures et dénominations. Alexandre sera le précurseur, rapidement imité par tous ceux qui suivirent.

L'emblème devient portrait, toujours plus réaliste malgré des allusions à des dieux qui confortent le courage conquérant.C'est que le politique, se mêlant au sacré, puise au succès des campagnes toute légitimité. Territoires, main-d'oeuvre, impôts et trésors confisqués nourrissent un pouvoir qui doit être incarné.

La figure impériale se montre telle qu'en elle-même, donnant traits et présence pour qui combat près d'elle ou pour qui s'y rallie, bercé de propagande. Née du tumulte armé, elle est facteur de paix, monnayant en tous lieux, non seulement les soldats mais tout aussi sûrement et le pain et les jeux.

L'appareil d'état veille sur l'étalon. L'empereur décide le titre des pièces d'or et d'argent, le Sénat s'approprie toute la frappe de bronze. Saluons haut ici, cette suprême élégance d'avoir laissé courir les monnaies d'un autre âge et même d'avoir flatté les floraisons de styles.

L'outil des gouvernants est alors bien en place, notre modernité, pour l'heure, n'a pas encore fait mieux.

lot n° 153

LA MONNAIE A ROME

La monnaie primitive

«Le peuple romain n'a pas eu de monnaie d'argent avant la défaite de Pyrrhus. On pesait alors le bronze et on donnait à une livre de bronze le nom de as... Le roi Servius[1] fut le premier à faire apposer une marque sur ces bronzes. Cette marque [sur les lingots de bronze] représentait des animaux. Aux dires de Timée[2], on utilisait auparavant du bronze à l'état brut. L'argent ne fut utilisé pour les monnaies qu'en l'an 485[3] de Rome, sous le consulat de Q. Olgunius et C. Fabius... On fixa la valeur du denier à 10 livres de bronze... Le poids du bronze, qui était libral, fut réduit... La marque distinctive que portait ce bronze était d'un côté une tête de Janus et de l'autre un éperon de navire... Celle des pièces d'argent était soit un bige, soit un quadrige, d'où les noms de «bigati» et «quadrigati» donnés à ces pièces».[4]

Nos connaissances sur le début du monnayage romain reposent essentiellement sur ce passage de Pline (23/24-79 ap. JC). Ainsi a-t-on pris les termes utilisés par Pline pour désigner les différents types de monnaies primitives. Les lingots de bronze, de poids inégaux et sans marque distinctive, ont reçu le nom d'«AES RUDE» (bronze à l'état brut) et les lingots rectangulaires portant une image, d'«AES SIGNATUM» (bronze avec une marque). Les grosses monnaies circulaires en bronze coulées, dont les subdivisions vont de l'as avec, à l'avers, la tête de Janus et, au revers, l'éperon de navire, à la semiuncia, sont connues des numismates sous le nom d'«AES GRAVE» (bronze avec un poids déterminé).

Pline a certainement pu examiner personnellement ces monnaies de bronze, car, déjà à son époque, on les conservait comme témoignages de l'histoire. Mais comme il écrivait au Ier siècle de notre ère, il n'a pu recueillir ces renseignements que par ouïe-dire ou en copiant d'autres auteurs.

Quadrigatus frappé à Rome vers 225-212.
Deniers de la république romaine frappés au Ier siècle av. JC.

Ce passage, aussi précieux soit-il, comporte cependant des inexactitudes et des lacunes. Pline place le début du monnayage romain à une date trop ancienne et il omet de parler du monnayage romano-campanien portant la légende «ROMANO».

En réalité, Rome commence par utiliser deux monnayages parallèles, sans relation entre eux et ayant des origines bien distinctes.

Le premier est apparenté au système en vigueur dans les régions limitrophes de Rome (Etrurie, Latium, Ombrie), et est basé uniquement sur le bronze. C'est lui qui donnera naissance à l'«AES GRAVE».
Ce système se développe chronologiquement comme suit:
- «AES RUDE» : milieu du IVème siècle av. JC
- «AES SIGNATUM» : vers 300 av. JC
- «AES GRAVE» : vers 280 av. JC.

Le second système est inspiré du monnayage grec de Campanie et est basé sur la didrachme grecque en argent.
Lui aussi a sa chronologie propre :
- les didrachmes d'argent et les bronzes du type campanien : vers 280 av. JC
- les quadrigati d'argent avec à l'avers la tête de Janus et au revers la quadrige (d'où son nom) : vers 225 av. JC

Ce n'est qu'en 211 av. JC, après la chute de Capoue et la défaite carthaginoise, que Rome pourra réorganiser sa monnaie. Le denier et le quinaire, d'une valeur d'un demi denier, remplaceront le système grec et le système local en bronze sera adapté aux subdivisions du denier. Les monnaies d'or n'apparaîtront qu'à de courtes occasions.

La monnaie avant Auguste

Durant toute la période républicaine, la frappe des monnaies dépend du Sénat. Celui-ci en confie la charge à un collège de trois magistrats préposés à la fabrication des monnaies[5]. Par ailleurs, les généraux ont, exceptionnellement et hors de Rome, le droit de battre des monnaies d'argent et d'or pour subvenir aux besoins de leurs campagnes. Depuis César, ils font de plus en plus usage de ce droit, sans pour autant oser s'approprier l'atelier du Capitole.

Les réformes d'Auguste

Devenu maître du monde romain, Auguste se fixe comme priorité la réorganisation du système monétaire. Ses réformes voient le jour en 19 av. JC. Pour se concilier le soutien populaire, il y associe le Sénat. Sur les nouvelles monnaies émises, on retrouve les noms des magistrats monétaires, exactement comme durant la période républicaine. Mais ces premières émissions sont restreintes et n'ont qu'une valeur symbolique. Auguste veut se réserver la frappe des monnaies d'or et d'argent, comme l'ont fait avant lui les généraux. Ne pouvant exercer ce droit à Rome, il fait frapper ses monnaies hors d'Italie, principalement à Lyon.

Les réformes d'Auguste eurent lieu à plusieurs niveaux :
- le rapport entre l'or et l'argent est fixé à 1/12,5
- le rapport entre les différentes monnaies ou dénomination est fixé d'une manière bien définie (cf. tableau ci-après).

Auguste réintroduira la monnaie de bronze pour les petites dénominations, et un nouvel alliage, l'orichalque, une sorte de laiton, fait son apparition pour les sesterces et les dupondii.

dénomination	Quinaire AU	Denier	Quinaire AR	Sesterce	Dupondius	As	Quadrans
Aureus	2	25	50	100	200	400	1600
Quinaire AU		12,5	25	50	100	200	800
Denier			2	4	8	16	64
Quinaire AR				2	4	8	32
Sesterce					2	4	16
Dupondius						2	8
As							4

Principales monnaies sous l'empire romain.

Tout le système monétaire romain est basé sur la livre romaine, ou as libral, qui pèse environ 324 g et qui équivaut à 12 onces ou 288 scupules. Le terme latin «LIBRA» signifie également «balance». Toutes les monnaies, qu'elles soient d'or, d'argent ou de bronze, sont toujours frappées en nombre fixe par rapport à cette livre. On obtient ainsi 42 aurei à partir d'une livre d'or et 84 deniers à partir d'une livre d'argent.

Les ateliers monétaires sous Auguste

Auguste n'a pas ouvert de nouveaux ateliers monétaires à travers l'empire. Il s'est contenté d'utiliser, sporadiquement, les ateliers déjà existants. En fait, seuls les ateliers de Rome et de Lyon ont eu une production continue.

Les ateliers de province, ouverts lors de différentes conquêtes, dépendent directement de l'empereur et sont placés sous l'autorité d'un légat.

L'atelier de Rome dépend du Sénat et fonctionne exactement comme à l'époque républicaine. Il est placé sous la protection de «IVNO MONETA» (Junon qui avertit, qui prédit) et est situé dans une annexe de son temple sur le Capitole.

A côté des «IIIVIRI» responsables de l'atelier, il existe une quantité d'autres fontionnaires et ouvriers tels que forgerons, affineurs, graveurs de coins. Des inscriptions[6] de 115 ap. JC donnent les noms de tous ces métiers associés à la fabrication de la monnaie.

Les réformes monétaires après Auguste

Entre Auguste († 14 ap. JC) et Néron (54-68), le nombre d'aurei est progressivement passé de 42 à 43 par livre romaine. Néron le réduit d'autorité à 45 par livre. La réduction du denier est encore plus spectaculaire. De 84 sous Auguste, il passe à 89 sous Néron qui le réduit encore à 96 par livre. Cette réforme ne remet cependant pas en cause l'équivalence de 25 deniers par auréus. Les anciens deniers doivent obligatoirement être échangés contre des deniers plus légers et le bénéfice pour le trésor est colossal, plus de 10 % de la masse d'argent en circulation. Néron introduit également une nouvelle dénomination de bronze, le sémis, valant la moitié d'un as.

Sous Caracalla (198-217), les caisses de l'Etat sont de nouveau vides. Le poids du denier est déjà tombé à 150 par livre. L'empereur introduit alors une nouvelle pièce, le double denier. Celui-ci prend rapidement le nom d'antoninien, d'après le vrai nom de Caracalla, Antoninus. Sa teneur en argent n'est plus la même que celle des deniers et la valeur intrinsèque de l'antoninien n'équivaut qu'à un denier et demi. Cette monnaie remplacera le denier et sa teneur en argent baissera jusqu'à ne plus en contenir. Elle disparaitra avec les réformes de Dioclétien. Sous Caracalla apparaît aussi le double auréus, ou binio.

Trajan Dèce (249-251) introduit le double sesterce. L'intérêt de cette nouvelle monnaie reste obscur. Le sesterce est déjà une monnaie fiduciaire et on ne voit pas où aurait pu résider le gain pour le Trésor.

Aurélien (270-275) procède, vers 274, à une nouvelle réforme monétaire. Les antoniniens s'étaient tellement altérés et le nombre de faux, produits d'ateliers semi officiels ou de faussaires, si élevé, que toute l'économie s'en trouvait affectée. Les détails de cet réforme ne sont pas connus. Les nouveaux antoniniens d'Aurélien sont cependant plus grands, d'une bien meilleure gravure que les anciens et recouverts d'une fine pellicule d'argent. Une partie des nouvelles pièces portent la mention XXI ou KA, deux manières d'indiquer le nombre 21. Pour l'instant, aucun document ne donne une explication satisfaisante à ce chiffre. Aurélien prend d'autre part des mesures contre les faux monnayeurs qui sévissaient jusqu'à Rome. Ces mesures ont dû être extrêmement drastiques et impopulaires, car elles ont provoqué un soulèvement qui fit près de sept mille morts à Rome.

Jusqu'à Dioclétien (284-305), les différentes réformes monétaires ne sont que des dévaluations successives de la monnaie d'or et d'argent. La mauvaise monnaie entraîne une inflation grandissante. Dans sa grande réforme monétaire entreprise dès 286, Dioclétien s'attaque enfin aux causes de l'inflation. Il restaure l'auréus et le fait frapper au nombre de 60 par livre et l'ancienne monnaie d'argent, qui portera parfois au revers la marque XCVI, au nombre de 96 par livre. On appelle aujourd'hui cette monnaie argentéus, son véritable nom étant «DENARIVS ARGENTEVS» (denier en argent). Dioclétien supprime les anciens antoniniens devenus impopulaires et crée une nouvelle dénomination de bronze avec une petite teneur d'argent, le follis. Les Omeyyades reprendront cette pièce sous le nom de fals (dont le pluriel felous a donné flouze). Mais en 301 déjà, Dioclétien doit promulguer un édit, «EDICTVM PRETII», qui fixe les prix maxima des denrées. Le peuple utilisait en effet les anciennes monnaies pour s'en débarrasser, entraînant ainsi une forte inflation, et thésaurisait les nouvelles de bon poids, à peine mise en circulation, justifiant la maxime «la mauvaise monnaie chasse la bonne». Par cette mesure, le vendeur se trouva dans l'obligation de fixer ses prix dans la nouvelle monnaie et de n'accepter que celle-ci en paiement.

Auréus frappé à Rome sous le règne d'Alexandre Sévère, 222-235. (lot n° 212)

Constantin le Grand (307-337) entrepend, lui aussi, une réforme monétaire, mais avec des mesures opposées à celles de ses prédécesseurs. Comprenant que seule une monnaie forte était capable de juguler l'inflation, il émet une grande quantité de monnaies d'or. Il crée un nouvelle pièce d'or, le solidus, frappé au nombre de 72 par livre. Cette nouvelle monnaie se maintiendra telle quelle durant la majeure partie de l'empire byzantin. Le solidus connaîtra deux subdivisions, le sémissis d'or et le trémissis d'or (demi et tiers), ce qui rendra son utilisation plus commune. Constantin relèvera le poids de l'argentéus de Dioclétien, le faisant passer de 96 à 72 par livre et créera ainsi le miliarense. Une inscription de 323 fait état de la silique comme équivalant à 1/1728 de la livre d'or. Cette silique ne devait être, à l'origine, qu'une unité de compte et nous donnons son nom aujourd'hui aux petites monnaies d'argent qui ont vu le jour sous les fils de Constantin.

De Constantin à la fin de l'empire romain, le système ne subira plus de changements notables. Le solidus et ses subdivisions se maintiendront inchangés. On verra, par intermittence, l'apparition de nouvelles pièces, surtout de cuivre, mais dont nous ne connaissons ni le nom, ni la valeur, et auxquelles, nous attribuons des noms comme «centionalis» ou «maiorina». Les monnaies d'argent baisseront progressivement de poids, jusqu'à disparaître.

LA VALEUR DE L'ARGENT A ROME

Le pouvoir d'achat sous l'empire romain

Les fouilles de Pompéi, détruite en 79 ap. JC, ont livré un très grand nombre de témoignages sur le prix des denrées.

1 mesure de seigle (6,503 kg)	3 sesterces
1 mesure de blé (6,503 kg)	7 sesterces
1 mesure d'huile (0,324 kg)	1 sesterces
1 tunique	15 sesterces
1 mulet	500 sesterces
1 esclave	2500 sesterces

Les comptes d'une famille modeste (deux personnes et un esclave), retrouvés à Pompéi et qui s'étalent sur neuf jours, donnent une dépense moyenne de six sesterces par jour.

Le pouvoir d'achat est resté relativement stable durant les deux permiers siècles de notre ère. L'inflation s'est installée au début du IIIème siècle et aucune réforme monétaire n'est parvenue à l'enrayer jusqu'à Constantin le Grand, comme le montre l'évolution du salaire annuel moyen d'un légionnaire :

d'Auguste à Domitien (27 av. JC - 84 ap. JC)	225 deniers
de Domitien à Septime Sévère (84 - 197 ap. JC)	300 deniers
de Septime Sévère à Caracalla (197 - 217 ap. JC)	600 deniers
de Caracalla à Maximin (217 - 235 ap. JC)	900 deniers
de Maximin à Dioclétien (235 - 305 ap. JC)	1800 deniers

Quelques grandes fortunes

La fortune de l'ancienne aristocratie se mesurait en fonction de ses terres. L'annexion de nouvelles provinces allait offrir aux sénateurs qui les administraient des revenus souvent énormes. Le commerce et l'industrie allait enfin favoriser la naissance d'une nouvelle classe sociale qui devient, par opposition à l'ordre sénatorial, l'ordre équestre.

Crassus (vers 115-53), triumvir avec César et Pompée, était, grâce aux loyers qu'il tirait de ses immeubles locatifs, les «insulae», l'homme le plus riche de son époque avec un patrimoine de deux cents millions de sesterces.

Verres, qui administrait la Sicile de 73 à 70, a réussi à se constituer une fabuleuse fortune sur le dos des habitants de l'île. Cicéron parvint à le confondre et, dans un procès célèbre, à le pousser à l'exil.

Narcisse, un affranchi de Claude (41-54) et sorte d'éminence grise à la cour de l'empereur, s'est bâti, grâce à ses intrigues et par ses influences, un capital de quatre cents millions de sesterces.

Sénèque, pédagogue et ministre de Néron (54-68), philosophe stoïcien, auteur du dialogue de la «Tranquillité de l'âme», s'est assuré quant à lui, par l'usure, un bien être matériel que lui garantissaient ses trois cents millions de sesterces.

Citons encore Hérode Atticus, ami d'Adrien (117-138), qui grâce à l'exploitation de ses carrières de marbre du Pentélique, était lui aussi l'homme le plus riche de son époque.

---

1) Servius Tullius (578-534 av. JC), roi de Rome.
2) Timée de Tauromenion (seconde moitié du IVème - première moitié du IIIème siècle av JC), historien grec.
3) Soit l'an 269 av. JC.
4) Histoire Naturelle XXXI, 42-44 (extraits).
5) Les "IIIVIRI AVRO ARGENTO AERE FLANDO FERIVNDO" (trois magistrats préposés à la préparation et à la frappe des monnaies d'or, d'argent et de bronze).
6) Corpus Inscriptionum Latinarum VI, 42-4, 791, 239.

Il est de ceux qui comme Cyrus, Alexandre ou César font penser que la gloire est à portée de glaive.

La République alors avait peu d'assurance hors celle des grands guerriers qui se battaient pour elle.

Pompée lui a donné sa fougue, son courage et sa vie en préparant l'empire sans en ceindre la pourpre. Pharsale fera la différence entre César et lui, l'obligeant à l'exil qui lui sera fatal.

Denier d'argent de Sextus Pompée, † en 35 av. JC.

lot n° 145

La lignée d'Auguste s'éteint avec Néron.

Galba, militaire fatigué, gouverneur de l'Espagne croit pouvoir s'imposer lieutenant du peuple et du Sénat.

Il est sans succession et d'emblée contesté. L'adoption de Pison, peu prisée de la plèbe ainsi que des soldats, réduira à sept mois un règne que les augures avaient vu bref, achevé dans le sang.

lot n° 156

Auréus frappé à Rome sous le règne de Galba, 68-69.

Rome a déjà mille ans et trois siècles d'empire menacé aux frontières.

Les Scythes, les Gètes, les Goths convoitent avec ardeur les provinces reculées que Trajan Dèce et ses légions s'attacheront à défendre.

La montée des chrétiens, à l'intérieur aussi, exacerbe un diffus sentiment de malaise et de crainte qu'alimente et renforce la crise économique.
Les persécutions s'imposent pour calmer les esprits et glorifier Polyeucte.

La tourbe et le silence de ces marais de Thrace abritent pour toujours la dépouille de l'empereur lancé contre les Goths.

lot n° 222

Double sesterce frappé à Rome sous le règne de Trajan Dèce, 249-251.

Florilège de monnaies romaines.

MONNAIES ROMAINES

REPUBLIQUE ROMAINE

LES MONNAIES REPUBLICAINES

Anonyme.
Italie du Sud (?), vers 275-270.
Didrachme, AR, 7,15 g, ↗.

130

Av. [RO]MANO Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux longs tombant sur la nuque; le tout dans un cercle linéaire. *Rv.* Cheval caracolant; au-dessus, étoile à huit branches; le tout dans un cercle linéaire.

Babelon (Romano-Campaniennes) 6; BMC RR II, 124, 22; Sydenham 4; Crawford 15/1a; Sutherland 27-28.

Rare; beau style; finement patiné; flan irrégulier; très beau à superbe.

Cette didrachme fait partie des toute premières monnaies d'argent émises au nom de Rome. Cependant, il n'est pas possible d'établir avec certitude le lieu de frappe des didrachmes à la légende «ROMANO». On admet généralement qu'elles furent frappées en Italie du Sud par des artisans grecs pour le compte de chefs militaires romains et ceci afin de financer la guerre contre Pyrrhus. Ces monnaies dénotent une double influence, grecque à l'avers, avec le thème d'Apollon, et carthaginoise au revers, avec celui du cheval devant un astre (Sutherland p. 26).

Anonyme.
Rome, vers 225-212.
Didrachme, AR, 6,59 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 84

131

Av. Tête janiforme imberbe et laurée des Dioscures; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ROMA en creux sur une tablette; Victoire conduisant un quadrige au galop à droite; dans le quadrige, Jupiter debout à gauche, brandissant de la main droite un foudre et tenant dans la main gauche un sceptre; le tout dans un cercle linéaire.

Babelon (Romano-Campaniennes) 23; BMC RR II, 132, 78 ss; Sydenham 64; Crawford 28/3; Kent-Hirmer pl. 6, 11; Sutherland 47-48.

Rare; joli style; très finement patiné; flan large; très beau à superbe.

Selon la légende, les Dioscures, invoqués par Aulus Postumius lors de la bataille du lac de Régille, apparurent à la tête de la cavalerie romaine, vêtus de pourpre et montant des chevaux blancs. Ils menèrent les Romains à la victoire, puis chevauchèrent jusqu'au Forum pour annoncer au peuple romain cette victoire. Pour célébrer le souvenir de cette bataille, un temple est bâti sur le Forum et une cérémonie religieuse instaurée le 15 juillet de chaque année. Des cavaliers, alors montés sur des chevaux blancs et vêtus de pourpre, descendent au Forum, remontent au Capitole et redescendent vers le cirque où sont célébrés des jeux solennels.

L. Sempronius Pitio, 174 av. JC.
Rome, 148 av. JC.
Denier, AR, 4,04 g, ↗.

132

Av. PITIO Tête de Rome à droite, coiffée d'un casque ailé surmonté d'un griffon, parée d'un collier et d'un pendant d'oreille; devant le cou, X; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* L. SEMP Les Dioscures galopant à droite; en exergue ROMA sur une tablette; le tout dans un cercle linéaire.

Babelon (Sempronia) 2; BMC RR I, 95, 711; Sydenham 402; Crawford 216/1; Kent-Hirmer pl. 10, 27.

Très finement patiné; bien centré; très beau à superbe.

La tête casquée représentée à l'avers est celle de Minerve, assimilée à Rome, la personnification de la ville de Rome. On a parfois rapproché ce type avec celui de Bellone, la déesse romaine de la guerre. Les ailettes sur le casque de la déesse rappellent les ailes de la victoire et le griffon, ses pouvoirs surnaturels (Sydenham p. 14, note; H. Mattingly, Roman Coins, London, 1977, p. 54). Pour la signification du type des Dioscures au revers, voir la note de la monnaie n° 131.

M. Aburius M. f. Geminus.
Rome, 132 av. JC.
Denier, AR, 3,91 g, ↗.

133

Av. GEM Tête de Rome à droite, coiffée d'un casque ailé surmonté d'un griffon, parée d'un collier et d'un pendant d'oreille; devant le cou, X; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* M.ABVR I / ROMA Le dieu Sol drapé conduisant un quadrige au galop à droite; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Aburia) 6; BMC RR I, 146, 995; Sydenham 487; Crawford 250/1.

Finement patiné; très beau à superbe.

Caius Coelius Caldus.
Rome, 104 av. JC.
Denier, AR, 3,95 g, ↘.

Voir agrandissement couleur p. 84

134

Av. Tête casquée de Rome à gauche, coiffée d'un casque ailé surmonté d'un griffon, parée d'un collier et d'un triple pendant d'oreille; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* CALD / . N Victoire conduisant un bige au galop à gauche; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Coelia) 3; BMC RR I, 215, 1480; Sydenham 582a; Crawford 318/1b.

Finement patiné; bien centré; presque superbe.

P. Crepusius.
Rome, 82 av. JC.
Denier, AR, 3,95 g, ←.

Voir agrandissement couleur p. 84

135

Av. Tête laurée d'Apollon à droite; dans le champ gauche, sceptre et lettre F, dans le champ droit, thyrse; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* P. CREPVS[I] Cavalier à droite, brandissant une haste; dans le champ gauche, marque monétaire C⊥XX; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Crepusia) 1; BMC RR I - cf. 340, 2673 ss (autres symbole, lettre et numéro); Sydenham 738a; Crawford 361/1c; Sternberg XII, 476 (cet exemplaire).

Finement patiné; superbe.
Une très jolie monnaie.

On ne sait presque rien des Crepusii, sinon que P. Crepusius fut monétaire en 84 av. JC avec L. Marcius Censorinus et C. Mamilius Limetanus. Le type du revers est donc difficile à interpréter. Il fait sans doute allusion à quelque exploit d'un ancêtre du monétaire (Babelon p. 194).

L. Rustius.
Rome, 76 av. JC.
Denier, AR, 3,79 g, ↘.

136

Av. S. C Tête de Mars à droite, coiffée d'un casque à panache; dans le champ droit, étoile; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* L. RVST[I] Bélier debout à droite; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Rustia) 1; BMC RR I, 398, 3271; Sydenham 782; Crawford 389/1.

Finement patiné; superbe.

C. Hosidius C. f. Geta.
Rome, 68 av. JC.
Denier, AR, 3,72 g, ↘.

Voir agrandissement couleur p. 84

137

Av. GETA / III VIR Buste diadémé et drapé de Diane à droite, paré d'un pendant d'oreille et d'un double collier à pendentifs, l'arc et le carquois sur l'épaule; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* C HOSIDI C F Le sanglier de Calydon debout à droite, transpercé d'une lance et attaqué par un chien; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Hosidia) 1; BMC RR I, 421, 3388; Sydenham 903; Crawford 407/2.

Finement patiné; superbe.

Lors de la fête des moissons, Oenée, roi de Calydon, oublie de faire un sacrifice à Artémis. Celle-ci se venge en lui envoyant un sanglier qui dévaste tout le royaume. Finalement, après de nombreuses péripéties, Méléagre, le fils d'Oenée, réussit à le vaincre. Le sanglier («ὗς» en grec et «SVS» en latin), représenté sur le revers de ce denier, fait allusion au nom de famille du monétaire (Babelon I, p. 546).

C. Calpurnius Piso L. f. Frugi.
Rome, 67 av. JC.
Denier, AR, 3,72 g, ↓.

138

Av. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux tombant en longues boucles sur la nuque; derrière, ancre; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* C PISO. L. F. FRVG Cavalier au galop à droite, tenant une palme; au-dessus, lézard; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Calpurnia) 24; BMC RR I 466, 3795; Sydenham 865; Crawford 408/1a.

Finement patiné; très beau.

Les monnaies émises par Caius Calpurnius Piso Frugi ressemblent à celles de son père, Lucius Calpurnius Piso Frugi. Le type d'avers, la tête couronnée d'Apollon, est le fruit d'un travail minutieux et compte parmi les meilleurs portraits de la République romaine. Compte tenu de l'épaisseur du flan, la hauteur du relief est exceptionnelle. Malgré l'esthétisme de ces deniers, les inconvénients pratiques d'émission et de stockage ont sans doute contribué à l'abandon de ce mode de frappe. Le cavalier nu du revers évoque les «LVDI APOLLINARES», la fête annuelle instaurée par un ancêtre de ce monétaire, préteur en 211 av. JC. Après son mariage avec Tullia, la fille de Cicéron, Caius Calpurnius contribue à la libération de son beau-père exilé en Macédoine (Babelon I, pp 299-300).

Lucius Scribonius Libo.
Rome, 62 av. JC.
Denier, AR, 4,00 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 84

139

Av. LIBO / BON. EVENT Tête diadémée de Bonus Eventus à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* PVTEAL / SCRIBON Margelle du puits scribonien ornée d'une guirlande de laurier entre deux lyres; au-dessous de la guirlande, le marteau de Vulcain; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Scribonia) 8; BMC RR I, 419, 3377; Sydenham 928; Crawford 416/1a; Bauten Roms 13; Fuchs pl. 3, 35; Nash II, 1011.

Joli style; flan large, bien centré; superbe.

Les impacts de foudre étaient considérés par les Romains comme des lieux sacrés et étaient protégés par de petits murs. Selon une notice de Festus, auteur du IVème siècle ap. JC, le Sénat aurait chargé un certain Scribonius Libo de recenser et de restaurer ces sanctuaires naturels. Ce Scribonius aurait fait élever une margelle de puits autour d'un de ces impacts et le monument aurait reçu par la suite le nom de «PVTEAL SCRIBONIVM» (le puits scribonien). Les fondations de ce monument ont été mises à jour lors des fouilles de 1950. Une copie de cette margelle nous est parvenue à travers l'autel de la Pietas de Veii (Fuchs, pl. 15, 148-151).

Faustus Cornelius Sulla.
Rome, 56 av. JC.
Denier, AR, 3,86 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 84

140

Av. FEELIX Buste diadémé d'Hercule à droite avec la peau du lion de Némée sur l'épaule; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* FAVSTVS Diane conduisant un bige au galop à droite, tenant dans la main droite le lituus; au-dessus, croissant de lune et deux étoiles; au-dessous, une étoile; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Cornelia) 60; BMC RR I, 472, 3828; Sydenham 881a; Crawford 426/2.

Rare; finement patiné; flan large, bien centré; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

Combattant en Asie aux côtés de son beau-père Pompée, Faustus Cornelius Sulla se distingue lors de l'assaut contre le temple de Jérusalem en 63 av. JC. Tous les deniers de Faustus Cornelius Sulla célèbrent la gloire de son père, Lucius Cornelius Sulla. Né en 138, celui-ci s'illustre dans la bataille de Cirta, au cours de laquelle Jughurta et son beau-père Bocchus ont été défaits. Proclamé dictateur en 82, Sulla fait figure de héros protégé par les dieux et doté d'une chance surnaturelle, qui s'exprime dans son surnom de Felix, mentionné sur l'avers de cette monnaie. Diane, reproduite sur le revers, était une divinité particulièrement honorée par le dictateur. L'identification du buste de l'avers comme celui d'Hercule Melqart et qui évoquerait la campagne menée par Felix en Afrique reste controversée. D'autres y voient le portrait de Jugurtha ou de Bocchus (Babelon I, pp 403-422; BMC RR I, p. 472).

Q. Pompeius Rufus.
Rome, 54 av. JC.
Denier, AR, 3,85 g, →.

141

Av. Q. POMPEI. Q. F. / RVFVS / COS Chaise curule entre une flèche et une branche de laurier; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* SVLLA. COS / Q. POMPEI. RVF Chaise curule entre un lituus et une couronne de laurier; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Pompeia) 5; BMC RR I, 485, 3885; Sydenham 909; Crawford 434/2.

Bien centré; superbe.

Caius Coelius Caldus.
Rome, 51 av. JC.
Denier, AR, 3,91 g, ↗.

142

Av. C. COEL. CALDVS Tête nue du consul Coelius Caldus à droite; dans le champ gauche, L. D sur une tablette; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* CALDVS. III VIR Tête radiée du dieu Sol à droite, les cheveux longs tombant sur la nuque; dans le champ gauche, S et bouclier ovale orné d'un foudre; dans le champ droit, bouclier rond; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Coelia) 5; BMC RR I, 474, 3835; Sydenham 892; Crawford 437/1b; Kent-Hirmer pl. 19, 71; Sutherland 137.

Finement patiné; très beau à superbe.

Q. Sicinius et C. Coponius.
Atelier itinérant avec Pompée, 49 av. JC.
Denier, AR, 3,47 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 84

143

Av. Q. SICINIVS / III. VIR Tête diadémée d'Apollon à droite; sous la troncature du cou, étoile. *Rv.* C. COPONIVS - . PR. S. C La massue d'Hercule recouverte de la peau du lion de Némée dont la tête est de profil; dans le champ gauche, flèche; dans le champ droit, arc; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Coponia) 1 et (Sicinia) 1; BMC RR II (East), 468, 24; Sydenham 939; Crawford 444/1a.

Joli style; bien frappé; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

LES IMPERATORES

C. JULES CESAR, † 15 mars 44 av. JC.
Atelier itinérant avec César, 49-48.
Denier, AR, 4,09 g, ↗.

Voir agrandissement couleur p. 84

144

Av. CAESAR Eléphant marchant à droite et écrasant un serpent; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* Les emblèmes du pontificat : simpulum, aspergillum, securis, apex; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Julia) 9; BMC II, 390, 27; Sydenham 1006; Crawford 443/1; Kent-Hirmer, pl. 23, 86; Sutherland 141-142.

Finement patiné; bien centré; superbe exemplaire.

La signification de l'éléphant piétinant un serpent n'est pas claire. Quant à l'éléphant lui-même, il peut être une allusion soit à la victoire de César sur Juba Ier à Thapsus en Afrique (voir la note de la monnaie n° 129), soit au fait que son grand-père ait tué un éléphant, ou encore simplement un jeu de mots, César signifiant éléphant en carthaginois. Le sens du revers est par contre très clair. Le pontificat est un des pouvoirs occasionnels qu'aiment revêtir les «IMPERATORES» et plus tard les empereurs. Pouvoir essentiellement honorifique, il occupe, dans le protocole, le premier rang. César exerça cette charge et en fit figurer les symboles au revers de ses monnaies. Le «SIMPVLVM» était une petite coupe pour les libations, l'«ASPERGILLVM» un goupillon, la «SECVRIS» la hache pour dépecer les animaux et l'«APEX» un bonnet muni d'une aigrette propre au sacrificateur.

SEXTUS POMPEE, † été 35 av. JC.
avec Q. Nasidius.
Atelier itinérant, 44-43.
Denier, AR, 3,81 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 91

145

Av. NEPTVNI Tête de Pompée le Grand à droite; dans le champ droit, trident; au-dessous de la troncature du cou, dauphin; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* Q NASIDIV Galère, avec voile et rameurs, à droite; au-dessus, étoile; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Nasidia) 1 et (Pompeia) 29; BMC RR II, 564, 21; Sydenham 1350; Crawford 483/2; Cohen 20; Leu 28, 344 (cet exemplaire).

Rare; portrait remarquable; finement patiné; flan large; d'une conservation exceptionnelle; superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté et d'un grand intérêt iconographique.

Pompée le Grand eut deux fils, Cnaeus Pompée et Sextus Pompée. Ce dernier est nommé «PRAEFECTVS CLASSIS ET ORAE MARITIMAE» après la mort de César. Sur cette monnaie, Sextus Pompée rend hommage à son père dont il représente le portrait à l'avers et, au revers, rappelle sa propre fonction de commandant de la flotte romaine.

MARC ANTOINE, † 30 av. JC.
Rome, 36 av. JC.
Denier, AR, 3,73 g, ↗.

146

Av. ANT. AVG III [VIR R P C] Sa tête nue à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IMPER - TER Trophée; à ses pieds, proue de navire et bouclier rond; le tout dans un cercle perlé.

Babelon (Antonia) 78; BMC RR II, 510, 149; Sydenham 1204; Crawford 536/3.

Rare; finement patiné; éraflure sur la joue; très beau à superbe.

Marc Antoine, né en 83 av. JC, est un des fidèles compagnons de César, dont il revendiquera l'héritage politique. Ne parvenant pas à ses fins, il s'associe à Octave et fonde avec lui et Lépide le second triumvirat. Devenu maître de Rome, il ne tarde pas à se brouiller avec Octave. La bataille navale d'Actium en 31 av. JC, qui voit la défaite de Marc Antoine, marque la fin de l'histoire mouvementée et pleine de rebondissements entre les deux hommes.

OCTAVE, jusqu'au 16 janvier 27 av. JC.
avec Marcus Vipsanius Agrippa.
Gaule, 38 av. JC.
Denier, AR, 4,00 g, ↙.

Voir agrandissement couleur p. 96

147

Av. IMP. CAESAR - DIVI. IVLI. F Tête barbue d'Octave à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* M. AGRIPPA. COS / DESIG dans un cercle perlé.

Babelon (Julia) 131; BMC RR II, 412, 103; Sydenham 1331; Crawford 534/3; Cohen 545; Sternberg, 1973, 28 (cet exemplaire).

Très bon portrait; finement patiné; flan large; d'une conservation exceptionnelle; superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté.

Exemplaire provenant des collections August Voirol, Münzen und Medaillen A.G., 38, Basel, 1968, 291, Henri Platt Hall, Esq, Glendining & Co. Ltd., London, 19 juillet 1950, 875 et du Consul Eduard Friedrich Weber, Dr. Jacob Hirsch, XXIV, München, 1909, 932.

Agrippa, l'ami d'enfance et plus tard beau-fils d'Auguste, apparaît dans cette émission pour la première fois sur des monnaies.

OCTAVE, jusqu'au 16 janvier 27 av. JC.
Brindisi, 29-27.
Denier, AR, 4,10 g, ↖.

148

Av. Sa tête nue à droite dans un cercle linéaire. *Rv.* IMP - CAESAR Octave lauré debout de face en terme sur un foudre; le tout dans un cercle linéaire.

Cohen 114; BMC RE I, 102, 628; RIC I², 60, 269a; Giard 49; S.H.V. Sutherland, Octavians gold and silver coinage from c. 32 to 27 B.C., NAC V, 1976, pl. II, 19.

Finement patiné; presque superbe.

EMPIRE ROMAIN

AUGUSTE, 16 janvier 27 av. JC - 19 août 14 ap. JC.
Samos, 21/20.
Denier, AR, 3,74 g, ↗.

Voir agrandissement couleur p. 86

149

Av. CAESAR Tête nue d'Auguste à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* AVGVSTVS Taureau debout à droite, la tête relevée; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 28; BMC RE I, 107, 662; RIC I², 79, 475; Giard 941.

Rare; portrait de très beau style; finement patiné; flan large; superbe exemplaire.

Ethymologiquement «AVGVSTVS» vient du verbe «AVGERE» (augmenter). Investi de ce nouveau titre qui «augmente» en quelque sorte son prestige, Auguste devient un personnage charismatique dont le pouvoir n'a plus besoin d'être justifié. Par la suite, tous les empereurs porteront d'emblée le titre d'Auguste.
A Samos, des boeufs sont associés au culte de Poséidon et une référence à ce culte en souvenir de la bataille d'Actium, dix ans auparavant, est probable. Cette monnaie doit avoir été frappée durant l'hiver 21/20, lorsqu'Auguste prennait ses quartiers dans cette ville (RIC I², p. 35).

AUGUSTE, 16 janvier 27 av. JC - 19 août 14 ap. JC.
Colonia Caesaraugusta, 18-19.
Denier, AR, 3,97 g, ↓.

150

Av. Sa tête à droite, couronnée de chêne, dans un cercle perlé. *Rv.* CAESAR / AVGVSTVS Deux buisssons de laurier; le tout dans un cercle linéaire.

Cohen 47; BMC RE I, - cf. 58, 318-320 (tête à gauche); RIC I², 43, 33a; Giard 1283; Kent-Hirmer, pl. 40, 143.

Portrait de beau style; finement patiné; superbe.

Pour remercier Octave d'avoir restauré la paix, le Sénat lui confère, le 16 janvier 27 av. JC, le titre d'Auguste, lui offre notamment un bouclier d'or, le «CLIPEVS VIRTVTIS» (bouclier du courage), une couronne de chêne avec la mention «OB CIVES SERVATOS» (pour avoir sauvé les citoyens) et fait planter deux lauriers devant sa maison. C'est ce dernier honneur que commémore la monnaie ci-dessus.

AUGUSTE, 16 janvier 27 av. JC - 19 août 14 ap. JC.
pour Caius César, son petit-fils et fils adoptif, † 4 ap. JC.
Atelier indéterminé, vers 17 av. JC.
Denier, AR, 3,85 g, ↓.

151

Av. CA-ES-AR Tête juvénile de Caius César à droite; le tout dans une couronne de chêne. *Rv.* AVG-VST Candélabre orné de têtes de bélier et surmonté d'un vase, le tout dans une couronne composée de fleurs, de bucranes et de patères.

Cohen (Caius César) 2; BMC RE I, 111, 684; RIC I², 85, 540; Giard 1013-1016.

Très rare; très joli portrait; finement patiné; haut relief; superbe exemplaire.

Caius César était le fils d'Agrippa et de Julie, la fille d'Auguste. Appelé à succéder à son grand-père, il ne lui survécut pas et mourut à l'âge de 24 ans. Cette monnaie appartient à une émission qui commémore les «LVDI SAECVLARES» de 17 av. JC, jeux qui célèbrent l'avènement du nouveau siècle (cf. RIC I², p. 38, XV, 2).

NERON, 13 octobre 54 - 9 juin 68.
Rome, vers 64 ap. JC.
Sémis, AE, 2,73 g, ↓.

152

Av. NERO CAES - AVG IMP Sa tête laurée et barbue à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* CER QVIN-Q ROM CO / S C Table de jeu ornée d'un bas-relief avec deux oiseaux; au-dessus, la lettre S, un vase et une couronne; le tout dans un cercle perlé.

BMC RE I, 251, 264; RIC I² - cf. 164, 233 (ROM-CO); Giard - cf. 338 (ROM-CO); D.W. Mac Dowall, The western coinages of Nero, ANS NNM 161, 1979, 325; Kent-Hirmer pl. 56, 200 (variante).

Belle patine verte; très beau.

L'inscription du revers se lit «CERTAMEN QVINQVENALE ROMAE CONSTITVTVM» (création des jeux quinquennaux à Rome) et se réfère aux jeux instaurés par Néron en 60 ap. JC et qui seront à nouveau célébrés en 65.

NERON, 13 octobre 54 - 9 juin 68.
Lyon, 66 ap. JC.
Sesterce, AE, 29,92 g, ↙.

Voir agrandissements couleur pp 82 et 96

153

Av. IMP. NERO. CAESAR. AVG. PONT. MAX. TR. POT. P. P. Son buste lauré à gauche; à la pointe du buste, un globe; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* S - C Arc de triomphe, vu de trois-quarts; sur la plate-forme, Néron dans un quadrige de face situé entre les statues de la Paix, à gauche, et de la Victoire, à droite; de part et d'autre du fronton, un soldat nu; entre les deux colonnes de gauche, la statue de Mars debout, tenant dans la main droite une haste et dans la main gauche un bouclier; de chaque côté de l'arche à laquelle une guirlande est suspendue, des bas-reliefs superposés; les bases des colonnes sont ornées de bas-reliefs représentant des lutteurs; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 309; BMC RE I, 266, 333; RIC I² 180, 500; Giard 139; D.W. Mac Dowall, op. cit., 452; Fuchs pl. 14, 142; Price-Trell fig. 107; Bauten Roms 106; Ph. V. Hill, Buildings and monuments of Rome as coin types, AD 14-69, NC 1983, - cf. pl. 15, 12 (tête à droite); TNA 2, 276 = MM XVII, 398 (cet exemplaire); Kent-Hirmer pl. 57, 202 (variante).

Rare; très beau style; excellente patine lisse vert olive; superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté et d'un grand intérêt iconographique.

Pour célébrer la victoire de Cn. Domitius Carbulo sur les Parthes, Néron fait ériger sur le Capitole, entre 58 et 60, un arc de triomphe, connu sous le nom d'arc de Néron. Ce monument, détruit probablement après la mort de l'empereur, ne nous est connu qu'à travers des monnaies. Les nombreux détails rapportés par la monnaie ci-dessus combinés aux plans d'autres arcs permettent d'avoir une bonne idée de ce que fut le monument.

NERON, 13 octobre 54 - 9 juin 68.
Antioche en Syrie, 59/60.
Tétradrachme, AR, 15,14 g, ↑.

154

Av. ΝΕΡΩΝΟΣ ΚΑΙΣΑ-ΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ Son buste lauré à droite, avec l'égide; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* Aigle debout de face sur un foudre, la tête à droite, les ailes déployées; dans le champ gauche, palme; dans le champ droit, date ϛ (an 6 du règne) / HP (an 108 de l'ère césarienne); le tout dans un cercle perlé.

BMC Syria, 174, 189; W. Wruck, Die syrische Provinzialprägung von Augustus bis Traian, Stuttgart 1931, 37.

Finement patiné; très beau.

GUERRES CIVILES, 68-69.
Gaule méridionale, fin 69 ap. JC.
Denier, AR, 3,46 g, ↙.

155

Av. I. O. M - CAPITOLINVS Buste barbu et diadémé de Jupiter à gauche, un manteau sur les épaules; devant lui, une palme; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VESTA - P R QVIRITIVM Vesta assise à gauche, tenant dans sa main droite une patère et dans la main gauche une torche allumée; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 432 (Galba); BMC RE I, 307, 72; RIC I², 213, 125a; P.-H. Martin, Die anonymen Münzen des Jahres 68 nach Christus, Mainz, 1974, 96; C. Kraay, Revolt and subversion : the so-called «military» coinage A.D. 69 re-examined, NC 1952, 78,4; H. Mattingly, The «military» class in the coinage of the civil wars of A.D. 68-69, NC 1952, 72, 1, fig. 4; MM 43, 315 (cet exemplaire).

D'une grande rareté; beau style; finement patiné; très beau.

Exemplaire provenant de la collection du Dr. Meyer-Coloniensis, Münz Zentrum Albrecht + Hoffmann GmbH, 64, Köln, 15 avril 1988, 146.

D'après Mattingly (op. cit., p 72 ss), cette pièce aurait été frappée vers la fin de l'an 68 à Cologne. C. Kraay (op. cit. p 78 ss) la date de janvier-avril 69 et croit plutôt à un atelier de Gaule méridionale; il pense même à Nîmes dont beaucoup de monnaies montrent la palme comme symbole. La mort de Néron, en juin 68, marque la fin de la dynastie julio-claudienne et le début d'une guerre civile, au cours de laquelle quatre empereurs vont se succéder. Galba est investi du pouvoir suprême, mais il est impopulaire. Les armées de Germanie se révoltent et proclament Vitellius empereur. En janvier 69, Galba est assassiné et Othon prend sa place. Mais ce dernier, vaincu à Bédriac par Vitellius, se donne la mort. Le 1er juillet, Vespasien, chef des armées de Judée, s'insurge à son tour. Vitellius est tué en décembre 69 et Vespasien reçoit du Sénat le titre d'Auguste.

GALBA, 9 juin 68 - 15 janvier 69.
Rome, juillet 68 - janvier 69.
Auréus, AU, 7,30 g, ←.

Voir agrandissement couleur p. 93

156

Av. IMP SER GALBA AVG Sa tête nue à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* S P Q R / OB C S dans une couronne de chêne; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 286; BMC RE I, - cf. 113, 29 (tête laurée); RIC I², 241, 164; Vinchon, Monte-Carlo, 14 novembre 1981, 60 (cet exemplaire).

Très rare; portrait remarquable; superbe.
Une monnaie de grande qualité.

Exemplaire provenant de la collection du Metropolitan Museum of Art, Part I, Sotheby & Co. A.G., Zürich, 1972, 44.

VITELLIUS, 2 janvier 69 - 20 décembre 69.
Rome, fin avril 69 - 20 décembre 69.
Denier, AR, 3,49 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 96

157

Av. A VITELLIVS GERMAN IMP TR P Sa tête laurée à droite. *Rv.* XV VIR - SACR FAC Trépied supportant un globe, surmonté d'un dauphin à droite; sous le globe, corbeau à droite; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 111 (GERM); BMC RE I, 370, 17; RIC I², 272, 86.

Rare; beau portrait expressif; finement patiné; haut relief; superbe.
Une monnaie de toute beauté.

VESPASIEN, 1er juillet 69 - 24 juin 79.
pour Titus, son fils, César 69 - 24 juin 79.
Rome, 73 ap. JC.
Quinaire, AR, 1,58 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 86

158

Av. T CAES IMP VESP P TR P CENS Tête laurée de Titus à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VICTO-RIA - AVGVSTI La Victoire assise à gauche, tenant dans la main droite une couronne et dans la main gauche une palme; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 374 (avers) et 375 (revers); BMC RE II, 18, 93; RIC II, 34, 166; Leu 30, 331 (cet exemplaire).

Rare; très beau portrait; finement patiné; haut relief, bien centré et de flan très régulier; superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté.

Exemplaire provenant de la collection M.L. Vierordt à Bloemendaal, J. Schulman, Amsterdam, 5 mars 1923, 1076.

TITUS, 24 juin 79 - 13 septembre 81.
Rome, 80 ap. JC.
Denier, AR, 3,55 g, ↙.

159

Av. IMP TITVS CAES VESPASIAN AVG P M Sa tête barbue et laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* TR P IX IMP XV COS VIII P P Eléphant sanglé debout à gauche; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 303; BMC RE II, 231, 46; RIC II, 119, 22a.

Rare; finement patiné; bien centré; superbe.
Une très jolie monnaie.

TITUS, 24 juin 79 - 13 septembre 81.
pour Domitille, sa mère, † avant 69 ap. JC.
Rome, 80-81.
Denier, AR, 3,42 g, ↓.

160

Av. DIVA DOMITILLA AVGVSTA Buste drapé de Domitille à droite, les cheveux rassemblés en une natte le long de la nuque; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* FORTVNA - AVGVST La Fortune debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un gouvernail et dans la main gauche une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 3; BMC RE II, 246, 137; RIC II, 124, 71.

D'une grande rareté; finement patiné; presque superbe.

Exemplaire provenant des collections Frederick S. Knobloch, Stack's, New York, 1er mai 1980, 336 et Prince W. (Ernst zu Windisch-Grätz), Münzhandlung Basel, 8, Bâle, 22 mars 1937, 630.

TITUS, 24 juin 79 - 13 septembre 81.
pour Julie Titi, sa fille, † 91 ap. JC.
Rome.
Dupondius, AE, 11,33 g, ↘.

Voir agrandissement couleur p. 86

161

Av. IVLIA IMP T AVG F AVGVSTA Buste drapé de Julie Titi à droite, les cheveux finement tressés et rassemblés en chignon; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* S - C / VESTA Vesta voilée, assiste à gauche, tenant dans la main droite le palladium et dans la main gauche un long sceptre oblique.

Cohen 18; BMC RE II, 279, 257-258; RIC II, 140, 180; Kent-Hirmer, pl. 68, 240.

Très rare; très belle patine vert foncé; excellent portrait; très bel exemplaire.

Julie, née vers 65 ap. JC, est l'unique enfant du futur empereur Titus. Après la condamnation à mort de son mari Flavius Sabinus, vers 83 ap. JC, elle devient la maîtresse de son oncle, l'empereur Domitien. Elle décédera des suites d'un avortement à l'âge de vingt-six ans et Domitien lui accordera l'apothéose. Pour le thème de l'apothéose, voir les notes des monnaies n° 175 et n° 225.

DOMITIEN, 13 septembre 81 - 18 septembre 96.
Rome, 81-96.
Quadrans, AE, 2,91 g, ↓.

162

Av. IMP DOMIT - AVG GERM Buste casqué et drapé de Minerve à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* S C dans une couronne de laurier; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 544; BMC RE II, 409, 484; RIC II, 207, 427.

Belle patine vert foncé; superbe exemplaire.

DOMITIEN, 13 septembre 81 - 18 septembre 96.
Rome, 82/83.
Denier, AR, 3,15 g, ↘.

163

Av. IMP CAES DOMITIANVS AVG P M Sa tête laurée et barbue à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* TR POT - COS VIII P P Minerve casquée debout à droite, tenant dans la main droite une haste et dans la main gauche un bouclier rond; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 592; BMC RE II 303, 24; RIC II, 157, 30.

Finement patiné; quelques traces de griffes et coups; très beau.

DOMITIEN, 13 septembre 81 - 18 septembre 96.
Rome, 85 ap. JC.
Denier, AR, 3,43 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 96

164

Av. IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P M. TR P. IIII Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IMP VIIII COS XI - CENS POT P P Minerve debout à droite sur un vaisseau, tenant dans la main droite une haste et dans la main gauche un bouclier; à ses pieds, une chouette; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 180; BMC RE II, 315, 78+; RIC II, 161, 63.

Très beau portrait; finement patiné; flan large et de haut-relief; d'une conservation exceptionnelle, superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté.

Exemplaire provenant de la collection «Important collection of Roman portrait coins» (collection Fred Baldwin), Glendining & Co., London, 21-22 Novembre 1969, 73.

DOMITIEN, 13 septembre 81 - 18 septembre 96.
Anonyme.
Rome.
Quadrans, AE, 2,79 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 86

165

Av. Buste de Mars barbu, casqué et cuirassé à droite, le tout dans un cercle perlé. *Rv.* S - C Cuirasse; le tout dans un cercle perlé.

Cohen VIII, 269, 26; RIC II, 218, 19.

Jolie patine noire; petite fêlure de flan, bien centré; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

La difficulté de dater ces petites pièces réside dans le fait qu'elles ne portent aucune inscription autre que le S C. Mais l'analogie avec d'autres quadrantes de Domitien est indubitable (cf. RIC II, 208, 430).

NERVA, 18 septembre 96 - 25 janvier 98.
Rome, 96 ap. JC.
As, AE, 11,20 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 86

166

Av. IMP NERVA CAES AVG P M TR P COS II DESIGN III P P Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* LIBERTAS - PVBLICA / S - C La Liberté debout à gauche, tenant dans la main droite un bonnet et dans la main gauche un sceptre; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 111; BMC RE II 18, 100 (remarque); RIC II, 228, 76.

Rare; beau portrait expressif; belle patine vert olive; très bel exemplaire.

TRAJAN, 25 janvier 98 - 8 août 117.
Rome, 103-111.
Sesterce, AE, 26,38 g, ↓.

167

Av. IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS V P P Son buste lauré à droite, le manteau sur l'épaule gauche; le tout dans un cercle linéaire. *Rv.* S P Q R OPTIMO PRINCIPI / S C La Paix assise à gauche, tenant dans la main droite une branche d'olivier, le bras gauche reposant sur l'accoudoir du trône; à ses pieds, un Dace à genoux à droite, en posture de suppliant.

Cohen 419 (avec sceptre); BMC RE III, 170, 804; RIC II, - cf. 281, 513 (avec égide).

Beau portrait; belle patine verte; traces de nettoyage; presque superbe/presque très beau.

Le Sénat décerne à Trajan, en 114 ap. JC, le titre d'«OPTIMVS» (le meilleur), l'assimilant ainsi, de son vivant encore, à Jupiter Optimus. On sait que Trajan était plus fier de ce titre que de tous les autres qui célébraient ses victoires.

TRAJAN, 25 janvier 98 - 8 août 117.
Tarse en Cilicie, 100 ap. JC.
Tétradrachme, AR, 14,51 g, ↓.

168

Av. AYTOKP KAI. NEP TPAIANOΣ ΣEB ΓEPM Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΔHMAPX EΞ YΠA Tyché assise sur un rocher à droite, tenant dans la main droite une palme; le dieu-fleuve Kydnos nageant à ses pieds; dans le champ droit, monogramme ⊥P ; le tout dans un cercle perlé.

BMC (Cilicia) - : SNG BN 1395; SNG Levante 100.

Bon portrait; très finement patiné; très beau/presque superbe.

ADRIEN, 8 août 117 - 10 juillet 138.
Rome, 119-122.
Denier, AR, 3,32 g, ↙.

169

Av. IMP CAESAR TRAIAN HADRIANVS AVG Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* P - M TR - P COS III Adrien debout de face, la tête à gauche, en habit militaire, tenant dans la main droite un gouvernail posé sur un globe et dans la main gauche une haste; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 1162; BMC RE III, 269, 241; RIC II, 353, 110.

Beau portrait; finement patiné; bien centré et de haut relief; superbe.
Une très jolie monnaie.

ADRIEN, 8 août 117 - 10 juillet 138.
Rome, 119-122.
Denier, AR, 3,53 g, ↓.

170

Av. IMP CAESAR TRAIAN H-ADRIANVS AVG Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* P M TR P - COS III / CLEM La Clémence debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite une patère au-dessus d'un autel allumé et dans la main gauche un long sceptre vertical; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 212 (buste lauré ou cuirassé à droite); BMC RE III, 270, 251; RIC II - cf. 354, 116 (buste lauré ou cuirassé à droite).

Beau portrait; joliment patiné; superbe.

ADRIEN, 8 août 117 - 10 juillet 138.
Césarée en Cappadoce, 121/122.
Hémidrachme, AR, 1,79 g, ↑.

171

Av. AYTO KAIC TPAI AΔPIANOC CEBACT Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* Niké debout à droite tenant dans la main droite une couronne et dans la main gauche une palme; dans le champ droit, ET E; le tout dans un cercle perlé.

BMC Cappadocia 62, 146; SNG von Aulock 6414; E.A. Sydenham, The coinage of Caesarea in Cappadocia, London, 1933, 62, 146.

Finement patiné; haut relief; superbe.

ANTONIN LE PIEUX, 10 juillet 138 - 7 mars 161.
Rome, 140 ap. JC.
Denier, AR, 3,53 g, ↑.

172

Av. ANTONINVS AVG PI-VS P P TR P COS III Tête laurée d'Antonin le Pieux à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* AVRELIVS CAESAR. AVG PII F COS Buste juvénile et drapé de Marc Aurèle à droite; le tout dans un cercle perlé.

Cohen (Antonin et Marc Aurèle) 22; BMC RE IV, 26, 161; RIC III, 78, 417c.

Rare; très finement patiné; très beau.

En février 138 ap. JC, Adrien associe Antonin à l'empire, en exigeant que ce dernier adopte à son tour Marc Aurèle et Lucius Verus. A Rome, le titre d'empereur n'est pas héréditaire. Pour s'assurer une descendance à la tête de l'Etat, l'empereur doit s'associer un successeur en le nommant César. Le Sénat n'a alors pas d'autre alternative que de ratifier ce choix. Si l'empereur n'a pas de fils, il doit alors adopter un successeur. Commode, le dernier de la dynastie des Antonins, est le seul à n'avoir pas été adopté.

ANTONIN LE PIEUX, 10 juillet 138 - 7 mars 161.
Rome, 140-144.
Sesterce, AE, 21,14 g, ↖.

173

Av. ANTONINVS AVG - PIVS P P TR P COS III Tête laurée d'Antonin le Pieux à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* AVRELIVS CAESAR AVG PII F COS / S C Tête juvénile de Marc Aurèle à droite; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 28 (Antonin et Marc Aurèle); BMC RE IV, 194, 1208; RIC III, 171, 1211 (corr.); Kent-Hirmer pl. 95, 330 (variante).

Rare; beaux portraits; jolie patine marron-vert; presque superbe.

ANTONIN LE PIEUX, 10 juillet 138 - 7 mars 161.
au nom de Faustine I, son épouse, † 141 ap. JC.
Rome, 139-141.
Denier, AR, 3,44 g, ↓.

174

Av. FAVSTINA - AVGVSTA Buste drapé de Faustine à droite, les cheveux retenus et rassemblés sur le haut de la tête; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IVNONI - REGINAE Junon voilée debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite une patère et dans la main gauche un sceptre vertical; à ses pieds, un paon; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 215; BMC RE IV, 23, 137; RIC III, 68, 338.

Finement patiné; presque superbe.

Le paon est l'animal favori de Héra, l'équivalent grec de «IVNO» dès son apparition dans le monde grec au VIIème ou VIème siècle av. JC. On gardait alors déjà des paons dans l'Héraion, le fameux sanctuaire consacré à Héra sur l'île de Samos. Cet oiseau, qui figure exclusivement sur les monnaies des impératrices et des princesses, apparaît pour la première fois sur les deniers de Domitille, la femme de Vespasien (W. Froehner, Les médaillons de l'empire romain depuis le règne d'Auguste jusqu'à Priscus Attale, Paris, 1878, pp 26-27).

ANTONIN LE PIEUX, 10 juillet 138 - 7 mars 161.
au nom de Faustine I, son épouse, † 141 ap. JC.
Rome, après 141 ap. JC.
Auréus, AU, 7,14 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 96

175

Av. DIVA - FAVSTINA Buste diadémé et drapé de Faustine à droite, les cheveux relevés et retenus sur le haut de la tête par un double bandeau de perles; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* AETER-NITAS Derrière une clôture, temple à six colonnes sur plusieurs degrés; sur le devant, un autel; à l'intérieur du temple, statue de Faustine, voilée, assise de face, tenant dans la main gauche un sceptre; surmontant le fronton, au milieu, quadrige de face; à chaque angle, Victoire soulevant un bouclier; à la base de chacune des colonnes extérieures, une statue, celle de droite tient une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 64; BMC RE IV 57, 383; RIC III, 70, 354; Bauten Roms 39; Ph. V. Hill, Buildings and monuments of Rome on the coins of the second century, AD 96-192 (part 1), NC 1984, p. 37 et pl. 9, 9.

Très rare; élégant portrait; haut relief; superbe.
Une monnaie d'un grand intérêt iconographique.

Après leur mort, certaines impératrices avaient le droit à l'apothéose : c'est-à-dire qu'elles étaient accueillies dans le panthéon divin et, comme divinité, avaient droit au titre de «DIVA». C'est pourquoi, à la mort de Faustine, Antonin le Pieux lui édifia un temple sur la Voie Sacrée. Ce temple, qui fut plus tard transformé, abrite aujourd'hui l'église de S. Lorenzo in Miranda (Nash I, 26 et fig. 15-17).

ANTONIN LE PIEUX, 10 juillet 138 - 7 mars 161.
au nom de Faustine I, son épouse, † 141 ap. JC.
Rome, après 141 ap. JC.
Dupondius, AE, 10,16 g, ↓.

176

Av. DIVA FAV-STINA Buste diadémé et drapé de Faustine à droite, les cheveux relevés et retenus sur le haut de la tête par un double bandeau de perles; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* [A]V-GVS-TA / S - C Cérès voilée debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite deux épis de blé et dans la main gauche un longue torche verticale; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 80; BMC RE IV, 250, 1566; RIC III, 167, 1169.

Très joli portrait; belle patine vert foncé; superbe.

MARC AURELE, 7 mars 161 - 17 mars 180.
Rome, 174-175.
Denier, AR, 3,25 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 96

177

Av. M ANTONINVS AVG - GERM TR P XXIX Tête laurée de Marc Aurèle à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* COMMODVS CAES AVG FIL GERM Buste juvénile et drapé de Commode à droite; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 1; BMC RE IV, 475, 625; RIC III, 239, 336.

D'une très grande rareté; très bons portraits; finement patiné; flan large; superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté.

Exemplaire provenant de la collection «Important collection of Roman portait coins» (collection Fred Baldwin), Glendining & Co., London, 20-21 novembre 1969, 111.

MARC AURELE, 7 mars 161 - 17 mars 180.
Ilion (Troie) en Troade.
Sesterce, AE, 27,28 g, ↗.

Voir agrandissement p. 151

178

Av. AYT KAI M AYPHΛ - ANTΩNEINOC A Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΙΛΙΕΩΝ Ganymède portant un bonnet phrygien, une chlamyde et des bottes de peau, assis à droite, tenant sur le bras gauche une écharpe qu'il tend vers l'aigle de Zeus en face de lui; derrière l'aigle, la statue de culte d'Athéna sur une colonne élevée; le tout dans un cercle perlé.

BMC Troas 64, 51, pl. XII, 8; SNG von Aulock 7612; H. Dörpfeld, Troja und Ilion, Athen, 1902, 61; H. Vögtli, Bilder der Heldensagen in der kaiserzeitlichen griechischen Münzprägung, Aesch, 1977, 219; A.R. Bellinger, Troy. The coins, Supplementary monograph 2, Princeton, 1961, T 149; Leu 45, 341 (cet exemplaire).

Très rare; patine marron-vert; très bel exemplaire.

Dans la mythologie, Ganymède est un adolescent dont la beauté enflamma d'amour Zeus, le plus puissant des dieux. Celui-ci le fit enlever par un aigle, son oiseau favori, qui prit l'enfant dans ses serres pour le lui amener sur l'Olympe (voir également la note de la monnaie n°225).

LUCIUS VERUS, 7 mars 161 - 169.
Rome, décembre 161 - décembre 162.
Denier, AR, 3,26 g, ↘.

179

Av. IMP L AVREL VERVS AVG Sa tête nue à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* PROV - DEOR TR P II COS II La Providence debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un globe et dans la main gauche une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 155; BMC RE IV, 412, 203; RIC III, 253, 482.

Finement patiné; superbe.

Dans la propagande impériale, la personnification de la Providence se rapporte à deux qualités bien distinctes de l'empereur. Quand elle est représentée, comme sur cette monnaie, avec les mêmes attributs que l'Annone, elle insiste sur le côté prévoyant de l'empereur qui veille à l'approvisionnement de Rome en blé. Quand elle porte la vindicta, elle met en avant le côté providentiel de l'empereur qui garantit la liberté de Rome.

LUCIUS VERUS, 7 mars 161 - 169.
Rome, décembre 165 - été 166.
Denier, AR, 3,13 g, ↓.

180

Av. L VERVS AVG ARM - PARTH MAX Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* PA-X AVG TR P VI COS II La Paix debout de face, la tête à gauche, tenant de la main droite une branche de laurier et de la main gauche une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 127; BMC IV, 443, 420; RIC III, 258, 555.

Très bon portrait; finement patiné; superbe exemplaire.

Exemplaire provenant de la collection de Gordon J. Dickie, Empire Coins Inc., New York, 2 mai 1987, 392.

Né à Rome en 130 ap. JC, Lucius Verus est adopté par Antonin le Pieux en même temps que Marc Aurèle. Ce dernier, proclamé empereur, l'associe au pouvoir avec le titre d'Auguste (concernant l'adoption, voir la note de la monnaie n° 172). Après s'être illustré lors de campagnes en Syrie et en Arménie, il épouse, à Ephèse, Lucille, la fille de Marc Aurèle. Concernant la titulature impériale, voir la note de la monnaie n° 181.

LUCIUS VERUS, 7 mars 161 - 169.
Rome, 166-167.
Auréus, AU, 7,27 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 86

181

Av. L VERVS AVG - ARM PARTH MAX Son buste lauré et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* TR P VII IMP IIII COS III Victoire marchant à gauche, tenant dans la main gauche une palme et dans la main droite une couronne; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 294; BMC RE IV 448, 449; RIC III, 260, 573.

Très beau portrait; haut relief; très bel exemplaire.

Après que le roi parthe Vologase IV se soit emparé du royaume d'Arménie et y ait mis Osroes sur le trône, la guerre avec Rome fut inévitable. Lucius Verus reprend alors l'Arménie en 162 et reçoit à cette occasion le titre d'«ARMENIACVS». La campagne de Syrie menée contre Vologase IV, la reconquête de ses territoires et son avancée à travers la Mésopotamie jusqu'en Iran lui ont valu le titre de «PARTHICVS MAXIMVS» et de «MEDICVS», titre qu'il partagea lors de son triomphe célébré à Rome en 166, avec Marc Aurèle. Pour H. Cohen, la tête de Lucius Verus, majestueuse avec sa longue barbe et ses épais sourcils, est un des plus beaux modèles de l'art antique (Cohen, p. 171).

LUCIUS VERUS, 7 mars 161 - 169.
Koropissos en Cilicie.
AE, 10,01 g, ↓.

182

Av. AYTOKPA KAI - ΛOY AYPH OYHPOC Son buste lauré et cuirassé à droite. *Rv.* K-OPOΠICCEΩN KHTΩN MHTP[OΠOΛEΩN] Zeus debout à gauche, tenant dans la main droite une patère et dans la main gauche un sceptre vertical; à ses pieds, un aigle, la tête tournée vers la droite.

BMC - ; SNG von Aulock - cf. 5671 (pour Antonin le Pieux) ; SNG BN 767.

Rare; jolie patine vert clair; superbe/très beau.

COMMODE, 177 - 31 décembre 192.
Rome, 181 ap. JC.
Denier, AR, 3,70 g, ↑.

183

Av. M COMMODVS AN-TONINVS AVG Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* TR P VI IMP - IIII COS III P P La Paix debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite tendue une branche d'olivier et dans la main gauche une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 806; BMC RE IV, 699, 65; RIC III, 368, 17.

Beau portrait; finement patiné; superbe exemplaire.

COMMODE, 177 - 31 décembre 192.
Rome, 183 ap. JC.
Denier, AR, 2,80 g, ↓.

184

Av. M COMMODVS - ANTON AVG PIVS Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* TR P VIII IMP-VI - COS IIII P P La Félicité debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un caducée et dans la main gauche une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 906; BMC RE IV, 707, 108; RIC III, 372, 61.

Bon portrait; finement patiné; superbe/presque très beau.

COMMODE, 177 - 31 décembre 192.
pour Crispine, son épouse, † 183 ap. JC.
Rome, 180-183.
Sesterce, AE, 19,65 g, ↓.

185

Av. CRISPINA - AVGVSTA Buste drapé de Crispine à droite, les cheveux tressés formant cinq crans et retenus en chignon; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* [CON]CORDIA / S C La Concorde assise à gauche, tenant dans la main droite une patère et dans la main gauche une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 6; BMC RE IV, 765, 406; RIC III, 442, 665.

Belle patine vert clair; très beau.

PERTINAX, 1er janvier 193 - 28 mars 193.
Rome, 1er janvier 193 - 28 mars 193.
Denier, AR, 3,31 g, ↑.

186

Av. IMP CAES P HELV PERTIN. AVG Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* LAETITIA TEMPOR COS II La Joie debout de face, la tête à gauche, tenant de la main droite une couronne et de la main gauche un sceptre vertical.

Cohen 20; BMC RE V - cf. 2, 9 (TEM-POR); RIC IV/1, 7, 4a.

Très rare; beau portrait; finement patiné; presque superbe.

DIDE JULIEN, 28 mars 193 - 2 juin 193.
Rome, 193 ap. JC.
Denier, AR, 2,80 g, ↓.

187

Av. IMP CAES M DID - IVLIAN AVG Sa tête laurée à droite. *Rv.* P. M. TR - P COS La Fortune debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un gouvernail posé sur un globe et dans la main gauche une corne d'abondance.

Cohen 10; BMC RE V, 12, 6; RIC IV/1, 15, 2; TNA 1, 382 (cet exemplaire).

D'une grande rareté; finement patiné; très beau.

PESCENNIUS NIGER, avril 193 - automne 194.
Césarée Germanica en Bithynie.
AE, 7,50 g, ↙.

Voir agrandissement p. 151

188

Av. AYT. K. Γ ΠΕCK. ΝΙΓΡΟC. .ΙΟΥCΤΟC CEB Son buste lauré à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* KAI-CAPEIAC - ΓΕΡΜΑΝΙΚΗC Serpent enroulé, la tête dressée, à droite; le tout dans un cercle perlé.

BMC Bithynia - ; Rec. Gén. 282, 9, pl. XLIV, 8 (même coin d'avers; serpent à gauche au revers).

D'une grande rareté; beau portrait; belle patine vert foncé; d'une excellente conservation; superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté.

Le serpent est un des attributs de Sérapis, une divinité d'origine égyptienne. Ptolémée Ier, qui avait constaté la ressemblance entre Sérapis et Zeus, l'éleva à la tête du panthéon ptolémaïque pour réaliser l'unité religieuse de son pays où se côtoyaient Egyptiens et Grecs. Le culte de Sérapis, à qui l'on prête également les traits d'Asclépios, devient très populaire et se répand, après la prise d'Alexandrie, dans tout le monde gréco-romain. Un temple de Sérapis est d'ailleurs attesté à Rome au milieu du Ier siècle av. JC (Nash I, 508, fig. 626-627).

ALBIN, automne 195 - 19 février 197.
Lyon, 195-197.
Denier, AR, 2,74 g, ↑.

189

Av. IMP CAES D CLO - SEP ALB AVG Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* FIDES LEGI-ON COS II Deux mains jointes tenant une aigle légionnaire; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 24; BMC RE V, - cf. 68, 284 (LEG-ION); RIC IV/1, 47, 20.

Rare; bon portrait; finement patiné; très bien centré; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

Par la «FIDES LEGIONVM» (fidélité des légions), le prince s'assure de la fidélité de son armée, qui ne prête plus serment à Rome, mais directement à l'empereur. Ce terme revient souvent à partir du règne de Septime Sévère, l'armée jouant un rôle de plus en plus prépondérant dans les changements dynastiques.

SEPTIME SEVERE, 13 avril 193 - 4 février 211.
Rome, 194 ap. JC.
Denier, AR, 2,88 g, ↖.

190

Av. L SEPT SEV PE-RT AVG IMP III Sa tête laurée à droite. *Rv.* P M TR P - I-I - COS II P P Jupiter à demi nu, assis à gauche, tenant dans la main droite tendue une Victoire et s'appuyant de la main gauche sur un sceptre vertical.

Cohen 380; BMC RE V, 31, 69, pl.7, 7; RIC IV/1, 95, 34, pl. V, 11; Ph. V. Hill, The coinage of Septimius Severus and his family of the mint of Rome AD 193-217, London, 1977, 87.

Beau portrait; finement patiné; presque superbe.

SEPTIME SEVERE, 13 avril 193 - 4 février 211.
Isaura Nova en Cilicie.
AE, 14,64 g, ↓.

Voir agrandissement p. 151

191

Av. AY. K. Λ. CEΠ. - CEOYHPOC ΠEPT Son buste lauré à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* MHT-PO-Π-OΛEΩC / ICAYPΩN Porte de la ville avec trois tours; au milieu, déesse de la cité assise à gauche, tenant dans la main gauche une corne d'abondance et s'appuyant sur un gouvernail; le tout dans un cercle perlé.

BMC Cilicia - ; SNG von Aulock 5408 (cet exemplaire); SNG BN 490 (mêmes coins); SNG Levante 259 (mêmes coins); Price-Trell 224, 502 (mêmes coins).

Rare; patine brun foncé; superbe.

Exemplaire provenant de la collection Hans von Aulock.

SEPTIME SEVERE, 13 avril 193 - 4 février 211.
Laodicée en Syrie, 202-211.
Tétradrachme, AR, 13,63 g, ↗.

192

Av. AVT. KAI. - . CEOYHPOC. - CE Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΔHMAPX. EΞ.YΠA-TOC. TO. Γ. Aigle debout de face, la tête à gauche, les ailes déployées, tenant une couronne dans son bec; le tout dans un cercle perlé.

BMC Syria 193, 349; A. R. Bellinger, The Syrian tetradrachms of Caracalla and Macrinus, ANS NS 3, 1940, 51.

Finement patiné; superbe exemplaire.

SEPTIME SEVERE, 13 avril 193 - 4 février 211.
pour Julie Domne, son épouse, † 217 ap. JC.
Rome, 196-211.
Denier, AR, 3,40 g, ↖.

193

Av. IVLIA - AVGVSTA Buste drapé de Julie Domne à droite, les cheveux tressés formant cinq crans sur la tête et roulés en chignon à l'arrière; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* PIETAS - AVGG La Piété voilée debout à gauche, mettant un grain d'encens dans la flamme d'un autel et tenant dans la main gauche une boîte à parfums; sur son bras gauche, un pan de son manteau; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 150; BMC RE V, 165, 63; RIC IV/1, 170, 572; P.V. Hill, op. cit., 660.

Finement patiné; très joli portrait; flan large; superbe exemplaire.

SEPTIME SEVERE, 13 avril 193 - 4 février 211.
pour Julie Domne, son épouse, † 217 ap. JC.
Ancyre (Ankara) en Galatie.
AE, 19,34 g, ↙.

Voir agrandissement p. 151

194

Av. ΙΟΥΛΙΑ - CEBACTH Buste drapé de Julie Domne à droite, les cheveux tressés formant sept crans sur la tête et enroulés sur la nuque; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΜΗΤΡΟΠΟΛΕ-ΩC ANKYPAC Tyché debout à gauche, tenant dans la main droite une patère et dans la main gauche une ancre (symbole d'Ancyre); devant elle, un autel; le tout dans un cercle perlé.

BMC Galatia - cf. 11, 15, pl. II, 7 (même coin d'avers, revers différent); SNG von Aulock - cf. 6149-50 (même coin d'avers, revers différent) et 6155 (même type de revers avec Caracalla); Sternberg XII, 662 (cet exemplaire).

Très rare; belle patine foncée; très légères traces de nettoyage, flan large et bien centré; superbe.

CARACALLA, 198 - 8 avril 217.
Rome ou Laodicée en Syrie, 199-200 ou 200-201.
Denier, AR, 3,98 g, ↓.

195

Av. ANTONINVS A-VGVSTVS Son buste juvénile lauré et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* SEC-VRIT - ORBIS La Sécurité assise à gauche, tenant dans la main droite un sceptre et soutenant sa tête de la main gauche; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 574; BMC RE V, 187, 171a; RIC IV/1, 267, 351b.

Très finement patiné; bien centré, d'une conservation exceptionnelle; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

CARACALLA, 198 - 8 avril 217.
Rome, 202-204.
Auréus, AU, 7,23 g, ↘.

Voir agrandissement couleur p. 96

196

Av. ANTONINVS - PIVS AVG Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* COS LVDOS SAECVL FEC Bacchus debout à droite tenant une coupe dans la main droite et un thyrse vertical dans la main gauche; face à lui, Hercule debout à gauche tenant une massue dans la main droite et une peau de lion sur le bras gauche; aux pieds de Bacchus, une panthère à gauche tournant la tête à droite pour boire les gouttes tombant de la coupe; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 51; BMC RE V - cf. 207, 275a (argent); RIC IV/1, 224, 74b; Ph. V. Hill, op. cit., 641.

Très rare; beau portrait; flan très large; superbe.
Une monnaie de grande qualité.

Exemplaire provenant des collections «The Property of a Lady», Christie, Manson & Woods Ltd., London, 8 octobre 1985, 149, Enrico Caruso, C. & E. Canessa, Napoli, 19 juin 1923, 429, et Jean P. Lambros, Dr. Jacob Hirsch, XXIX, München, 1910, 1163.

Cette monnaie annonce les «LVDI SAECVLARES» qui seront célébrés avec faste en 204 ap. JC et dont les préparatifs avaient déjà commencé à Rome.

CARACALLA, 198 - 8 avril 217.
Rome, 210 ap. JC.
Sesterce, AE, 25,87 g, ↖.

Voir agrandissement couleur p. 86

197

Av. M AVREL ANTONI-NVS PIVS AVG Son buste lauré à droite, le manteau sur les épaules; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* PONTIF TR P XIII COS III / S C Caracalla et Géta debout face à face, sacrifiant sur un autel allumé; derrière l'autel, Septime Sévère debout de face; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 489; BMC RE V, 398, 207; RIC IV/1, 286, 252b; Ph. V. Hill, op. cit., - cf. 1127 (manteau seulement sur l'épaule gauche).

Beau portrait; très belle patine verte; presque superbe/très beau.

CARACALLA, 198 - 8 avril 217.
Philippopolis en Thrace, vers 214 ap. JC.
Médaillon, AE, 37,17 g, ↓.

Voir agrandissement p. 151

198

Av. AVT K M AVP CEV - ANTΩNEINOC Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* KOINON ΘPAKΩN AΛEΞAN EN ΦIΛIΠΠO/ΠOΛI / ΠY-ΘIA Héraclès, nu, debout à droite, tenant dans la main droite, appuyée sur sa hanche, une des pommes du jardin des Hespérides, et s'appuyant de la main gauche sur une massue recouverte d'une peau de lion et posée sur un rocher; le tout dans un cercle perlé.

BMC Thrace - cf. 165-166, 36-41 (même magistrat, mais type de revers différent); Mionnet Supplément 2, 1580.

D'une grande rareté; très bon portrait expressif; patine noire; flan large; superbe/très beau.
Une magnifique monnaie.

La ville de Philippopolis, l'actuelle Plovdiv en Bulgarie, jouissait d'une situation géographique et stratégique privilégiée sur la route entre la Macédoine et la Mer Noire. C'est là que se réunissait, à l'époque romaine, le parlement provincial de Thrace. Le revers de cette monnaie rappelle le vol des pommes du jardin des Hespérides, l'avant-dernier travail d'Hercule. Selon la mythologie, ces pommes avaient été offertes par Gaia en cadeau de noces à Héra et Zeus. Elles étaient gardées par trois nymphes, les Hespérides, et par Ladon, un dragon à cent têtes. Après ce vol, les Hespérides furent transformées en arbres et Ladon projeté dans le ciel où il devint la constellation du serpent.

CARACALLA, 198 - 8 avril 217.
Tyre en Phénicie, 213-217.
Tétradrachme, AR, 13,35 g, ↘.

199

Av. AVT KAI ANTΩNINOC CE Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΔHMAPX EΞ VΠATOC TO Δ Aigle, debout de face sur une massue, la tête à gauche, les ailes déployées, tenant une couronne dans son bec; entre les pattes, un murex; le tout dans un cercle perlé.

BMC Syria - cf. 195, 361 ss (autres symboles); SNG Righetti 2332; A. R. Bellinger, The Syrian tetradrachms of Caracalla and Macrinus, ANS NS 3, 1940, 305.

Très légèrement patiné; trace d'une double frappe au revers; superbe.

CARACALLA, 198 - 8 avril 217.
pour Plautille, son épouse, † 211 ap. JC.
Laodicée en Syrie, 202 ap. JC.
Denier, AR, 2,67 g, ↙.

200

Av. PLAVTILLAE-AVGVSTAE Buste drapé de Plautille à droite, les cheveux tressés formant quatre crans et retenus en chignon; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* CONCO-RDIAE La Concorde assise à gauche, tenant dans la main droite une patère et dans la main gauche une double corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 6; BMC RE V, 300, 735; RIC IV/1, 271, 330; TNA 2, 353 (cet exemplaire); Kent-Hirmer pl. 113, 3940.

Très beau portrait; finement patiné; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

MACRIN, 11 avril 217 - juin 218.
Rome, avril 217 - décembre 217 ap. JC.
Auréus, AU, 6,65 g, ↗.

Voir agrandissement couleur p. 96

201

Av. IMP C M OPEL SEV MACRINVS AVG Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite, avec une courte barbe; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VOTA PVBL P M TR P La Sécurité assise à gauche sur un siège à haut dossier, tenant dans la main droite un sceptre vertical, le bras gauche reposant sur le dossier du siège, et la main gauche soutenant sa tête; devant elle, un autel allumé; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 152; BMC RE V, 495, 5; RIC IV/2, 6, 12.

Très rare; très beau portrait; flan très large; d'une conservation exceptionnelle, superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté

Exemplaire provenant de la collection «The property of a Lady», Christie, Manson & Woods Ltd., London, 9 octobre 1984, 112.

MACRIN, 11 avril 217 - juin 218.
Rome, avril 217 - juin 218.
Antoninien, AR, 5,11 g, ↑.

202

Av. IMP C M OPEL SEV MACRINVS AVG Son buste radié et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* FELICITAS TEMPORVM La Félicité debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un caducée et dans la main gauche un sceptre vertical; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 20 (buste drapé); BMC RE V, 496, 7; RIC IV/2, 10, 63.

Très rare; beau portrait; finement patiné; superbe.

Exemplaire provenant des collections P. Kalenberg, Bonn et Dr. Meyer-Coloniensis, Münz Zentrum Albrecht + Hoffmann GmbH, 64, Köln, 15 avril 1988, 439.

MACRIN, 11 avril 217 - juin 218.
Rome, décembre 217-janvier 218 ap. JC.
Denier, AR, 3,27 g, ↓.

203

Av. IMP C M OPEL SEV - MACRINVS AVG Son buste lauré et drapé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* P M TR P - II COS P P L'Annone debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite des épis au-dessus d'un modius rempli d'autres épis et dans la main gauche une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 47; BMC RE V, 501, 44 (attribué à Antioche); RIC IV/2, 7, 26c.

Bon portrait; très finement patiné; superbe.

MACRIN, 11 avril 217 - juin 218.
Laodicée en Syrie, 217-218.
Tétradrachme, AR, 11,80 g, ↑.

204

Av. AVT. K. M. ΟΠ. CE MAKPEINOC. CC Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. *Rv.* ΔΗΜΑΡΧ - ΕΞ. ΥΠΑ-ΤΟC ΠΠ Aigle, debout de face, la tête à gauche, les ailes déployées, tenant une couronne dans son bec; entre les pattes, étoile.

BMC Syria 199, 301; A. R. Bellinger, The Syrian tetradrachms of Caracalla and Macrinus, ANS NS 3, 1940, - cf. 74 (MAKPEINOC CEB).

Très finement patiné; superbe.

MACRIN, 11 avril 217 - juin 218.
Béroa en Syrie, 217-218.
Tétradrachme, AR, 15,05 g, ↑.

205

Av. AVT. K. M. ΟΠ. C - E. MAKPINOC CE Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤΟC Δ Aigle, debout de face, la tête à gauche, les ailes déployées, tenant une couronne dans son bec; entre les pattes, petit animal entre B et E; le tout dans un cercle perlé.

BMC Syria 132, 19; A.R. Bellinger, op. cit., 89.

Très finement patiné; superbe.

MACRIN, 11 avril 217 - juin 218.
Beyrouth en Phénicie.
AE, 11,44 g, ↑.

206

Av. IMP CAES MA-CRINVS [AVG] Son buste lauré à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* COL IVL - AVG FEL / BE-R Statue de Poséidon, debout dans un temple à six colonnes, tenant un dauphin dans la main droite et un trident dans la main gauche, le pied droit posé sur un rocher; devant le temple, un escalier de cinq marches; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 179 (avers) et 180 (revers); BMC Phoenicia 78, 167; SNG Copenhagen 113; J. Rouvier, Numismatique des villes de la Phénicie, JIAN 3, 1900, 568.

Très rare; bon portrait expressif; presque superbe.

MACRIN, 11 avril 217 - juin 218.
pour Diaduménien, son fils, César 218 ap. JC.
Rome ou Antioche.
Denier, AR, 3,06 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 96

207

Av. M OPEL ANT DIADVMENIAN CAES Buste drapé de Diaduménien à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* PRINC. IVVENTVTIS Diaduménien debout de face, la tête à droite, tenant dans la main droite une enseigne militaire et dans la main gauche un sceptre; dans le champ droit, deux enseignes militaires; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 3; BMC RE V, 510, 90; RIC IV/2, 13, 102a; Sternberg XVIII, 547 (cet exemplaire).

Rare; très beau portrait; finement patiné; flan très large; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

Exemplaire provenant de la collection «Important collection of Roman portait coins» (collection Fred Baldwin), Glendining & Co., London, 20-21 novembre 1969, 111, 183.

ELAGABALE, 16 mai 218 - 6 mars 222.
Rome, 218-222.
Auréus, AU, 7,18 g, ↓.

Voir agrandissement p. 150

208

Av. IMP CAES M AVR-ANTONINVS. AVG Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VICTOR - ANTONINI. AVG La Victoire ailée courant à droite, tenant dans la main droite levée une couronne et dans la main gauche une palme; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 288; BMC RE V, 534, 30; RIC IV/2, 38, 154; M. Thirion, Le monnayage d'Elagabale (218-222), Bruxelles et Amsterdam, 1968, 59 (daté de Rome, 219).

Rare; excellent portrait; flan large; d'une conservation exceptionnelle; superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté.

Exemplaire provenant de la collection «The property of a Lady», Christie, Manson and Woods Ltd, London, 8 octobre 1985, 154.

ELAGABALE, 16 mai 218 - 6 mars 222.
Rome, 218-222.
Denier, AR, 3,42 g, ↘.

209

Av. IMP ANTO-NINVS AVG Son buste lauré et drapé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* TEMPORVM-FELICITAS La Félicité debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un long caducée et dans la main gauche une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 282; BMC RE V, 553, 166; RIC IV/2, 38, 150; M. Thirion, op. cit, 136.

Finement patiné; haut relief; superbe.

ELAGABALE, 16 mai 218 - 6 mars 222.
Antioche en Syrie, 218-222.
Denier, AR, 3,47 g, ↓.

210

Av. ANTONINVS PIVS FEL AVG Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* FELICIT-AS / TEMP Galère, avec sept rameurs et un pilote, voguant vers la droite; à la poupe, enseigne et acrostolium; à la proue, mât penché; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 27; BMC RE V, 573, 277; RIC IV/II, 42, 188d; M. Thirion, op. cit., 348.

Rare; très finement patiné; superbe exemplaire.

ELAGABALE, 16 mai 218 - 6 mars 222.
au nom de Caracalla, † 217 ap. JC.
Rome, 218 ap. JC.
Denier, AR, 3,08 g, ↑.

211

Av. DIVO ANTONINO MAGNO Tête nue de Caracalla à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* CONSECRATIO Aigle debout de face sur un globe, la tête à droite, les ailes déployées; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 32; BMC RE V, 531, 7-8, pl. 85, 4; RIC IV/2, 128, 717; Kent-Hirmer pl. 118, 422.

Très rare; très beau portrait; finement patiné; superbe.

ALEXANDRE SEVERE, 6 mars 222 - mars 235.
Rome, 233 ap. JC.
Auréus, AU, 6,61 g, ↓.

Voir agrandissements couleur pp. 88 et 96

212

Av. IMP ALEXANDER PIVS AVG Son buste lauré, barbu, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* P M TR P - XII COS III P P Le dieu Sol marchant à gauche, le bras droit levé, tenant dans la main gauche un fouet; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 439 (buste drapé); BMC RE VI, 205, 929; RIC IV/2, 80, 119.

Excellent portrait; flan très large; d'une conservation exceptionnelle, superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté.

ALEXANDRE SEVERE, 6 mars 222 - mars 235.
pour Julie Mamée, sa mère, † 235 ap. JC.
Rome, 228 ap. JC.
Denier, AR, 3,19 g, ↙.

213

Av. IVLIA MA-MAEA AVG Buste de Julie Mamée diadémé et drapé à droite, les cheveux tressés formant six crans et enroulés sur la nuque; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* FELICI-TAS PVBLICA La Félicité debout de face, la tête à gauche, les jambes croisées, tenant dans la main droite un caducée, le bras gauche appuyé sur une colonne; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 17; BMC RE VI, 160, 483; RIC IV/2, 98, 335.

Très joli portrait finement patiné; flan large; presque superbe.

MAXIMIN Ier, mars 235 - 24 juin 238.
Rome, 235 ap. JC.
Denier, AR, 3,38 g, ↓.

214

Av. MAXIMINVS PIVS AVG GERM Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* P M TR P II - COS P P Maximin en habit militaire debout de face entre deux enseignes, la tête à gauche, levant la main droite en signe de salut et tenant une haste dans la main gauche; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 56; BMC RE VI, 229, 77; RIC IV/2, 138, 1; Kent-Hirmer pl. 122, 435.

Bon portrait; finement patiné; presque superbe.

Maximin est l'exemple même de l'empereur-soldat. Fils d'un berger thrace, d'une taille hors du commun et d'une force prodigieuse, cet officier devenu général est chargé par Alexandre Sévère de mener la guerre contre les Alamans. Proclamé empereur par ses soldats, il double leur solde, sans égards à la situation déjà catastrophique des finances de l'Etat. Après trois ans de règne, il est finalement assassiné par ces mêmes soldats qui l'avaient mis sur le trône.

GORDIEN II, 1er avril 238 - 22 avril 238.
Rome, avril 238 ap. JC.
Denier, AR, 2,83 g, ↙.

215

Av. IMP M ANT GORDIANVS AFR AVG Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VIRTVS - AVGG La Vertu casquée et cuirassée, debout à gauche, appuyée sur un bouclier, tenant dans la main gauche une haste renversée; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 14; BMC RE VI, 248, 30; RIC IV/2, 163, 3; Kent-Hirmer pl. 122, 439; Sutherland 442 (avers).

Très rare; beau portrait; finement patiné; presque superbe/très beau.

GORDIEN III, 28 juillet 238 - 12 avril 244.
Rome, 241-243.
Antoninien, AR, 4,78 g, ↑.

216

Av. IMP GORDIANVS PIVS FEL AVG Son buste radié, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IOVI - STATORI Jupiter nu, debout de face, la tête à droite, tenant dans la main droite un long sceptre et dans la main gauche un foudre; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 109; RIC IV/3, 25, 84.

Très finement patiné; presque superbe.

Né à Rome vers 225 ap. JC, Gordien III, petit-fils de Gordien Ier, devient empereur à seize ans. Le début de son règne est marqué par une politique libérale et pacifique. L'armée est reprise en main. En 240 ap. JC, les Perses rompent la paix et envahissent la Mésopotamie romaine et une partie de la Syrie. Gordien, à la tête d'une formidable armée, les écrase et les contraint à évacuer toute la Mésopotamie. Il y trouve la mort probablement assassiné sur l'ordre de Philippe Ier.

GORDIEN III, 28 juillet 238 - 12 avril 244.
Choma en Lycie.
AE, 12,28 g, ↖.

217

Av. AY M ANT ΓΟΡΔΙΑΝΟC CEB Son buste radié, cuirassé et portant le paludamentum, à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΧΩΜΑΤΕ-ΙΤΩΝ Tyché debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un gouvernail et dans la main gauche une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

BMC Lycia - ; SNG von Aulock 8486; H. von Aulock, Die Münzprägung des Gordian III und der Tranquillina in Lykien, Tübingen, 1974, 55.

D'une grande rareté; patine vert clair; très bel exemplaire.

GORDIEN III, 28 juillet 238 - 12 avril 244.
Rhodiapolis en Lycie.
AE, 17,87 g, ↖.

218

Av. AYK MAP ANT ΓΟΡΔΙΑΝΟC Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΡΟΔΙΑΠ-ΟΛΕΙΤΩΝ Némésis debout à gauche, relevant le bras droit vers le visage et tenant dans la main gauche un instrument de mesure; à ses pieds, griffon; le tout dans un cercle perlé.

BMC Lycia - ; H. von Aulock, op. cit., - cf. 299 (pour Tranquilline); Inv. Wadd. - cf. 3177 (pour Tranquilline).

Rare; belle patine gris-brun; presque superbe.

PHILIPPE Ier, 25 février 244 - septembre 249.
Rome, 244-249.
Antoninien, AR, 4,06 g, ↓.

219

Av. IMP M IVL PHILIPPVS AVG Son buste radié, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* AEQ-VITAS AVGG L'Equité de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite une balance et dans la main gauche une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 9; RIC IV/3, 71, 27b.

Presque superbe.

Philippe Ier était le fils d'un cheikh arabe. Devenu préfet du Prétoire, il fait assassiner Gordien III et oblige le Sénat à le proclamer empereur. Son règne est marqué, en 247 ap. JC, par les festivités qui célébraient avec faste le millénaire de Rome. Deux ans plus tard, il est assassiné par ses propres soldats.

PHILIPPE Ier, 25 février 244 - septembre 249.
Rome, 248 ap. JC.
Dupondius, AE, 7,09 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 96

220

Av. IMP M IVL PHILIPPVS AVG Son buste radié, drapé et cuirassé à droite. *Rv.* SAECVLVM NOVVM / S C Statue de Rome assise de face dans un temple à six colonnes avec un fronton dont le faîte et les angles sont décorés de motifs végétaux.

Cohen 204; RIC IV/3, 89, 163c; Bauten Roms - cf. 63-64 (autres dénominations).

Beau portrait; excellente patine émaillée vert foncé; très petite fêlure de flan; superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté.

Le monument du revers représente le temple consacré à Rome et Vénus, dont la construction fut commencée en 121 ap. JC et terminée en 134. Appelé communément le temple de Rome, ce bâtiment fut détruit par un incendie en 307 ap. JC (Nash I, fig. 1317).

PHILIPPE Ier, 25 février 244 - septembre 249.
pour Otacilie Sévère, son épouse.
Antioche en Syrie.
Tétradrachme, AR, 11,35 g, ↑.

221

Av. MAP ΩTAKIA CEOYHPAN CEB Buste diadémé et drapé d'Otacilie Sévère à droite au-dessus d'un croissant, les cheveux tressés formant neuf crans; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ΔHMAPX - EΞ OYCIAC / S C Aigle de face, la tête à gauche, les ailes déployées, tenant dans son bec une couronne et entre les serres une palme; le tout dans un cercle perlé.

BMC Syria 216, 540; SNG Copenhagen 279; A.R. Bellinger, Two Roman hoards form Dura-Europos, ANS NNM 49, 1931, 249-250.

Très finement patiné; superbe.

TRAJAN DECE, septembre 249 - juin 251.
Rome, 249-251.
Double sesterce, AE, 32,51 g, ↑.

Voir agrandissements couleur pp. 86 et 95

222

Av. IMP C M Q TRAIANVS DECIVS AVG Son buste lauré, radié et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* FELICITAS SAECVLI / S - C La Félicité debout de face, la tête à gauche, s'appuyant de la main droite sur un long caducée et tenant dans la main gauche une corne d'abondance; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 39; RIC IV/3, 135, 115a; Leu 22, 333 = MM 52, 733 = MM VIII, 957 (cet exemplaire); Kent-Hirmer pl. 127, 462 (avers); Sutherland 453-454.

Rare; excellent portrait, d'une très grande finesse d'exécution; superbe patine vert ocré; flan large; d'une conservation tout-à-fait exceptionnelle; superbe exemplaire.
Une monnaie remarquable et de toute beauté.

Trajan Dèce était préfet de la ville de Rome au moment de l'assassinat de Philippe Ier (voir la note de la monnaie n° 219). C'est contre sa volonté que le Sénat le proclame alors empereur. Homme intègre, Trajan Dèce était convaincu que seules les anciennes valeurs républicaines pouvaient sauver l'empire. Pour en restaurer l'unité morale, il organise de cruelles persécutions contre les chrétiens et introduit le «LIBELLVS», une sorte de certificat de bonnes moeurs qui garantissait qu'un citoyen avait bien participé à un sacrifice solennel à un dieu de Rome. Devant cette astuce, les chrétiens étaient pris au piège de leur propre foi, n'ayant pas d'autre alternative que de se parjurer pour ne pas être pris.

TRAJAN DECE, septembre 249 - juin 251.
Rome, 249-251.
Sémis, AE, 4,39 g, ↑.

223

Av. IMP C M Q TRAIANVS DECIVS AVG Son buste lauré et cuirassé à droite; le tout dans un cercle linéaire. *Rv.* S - C Mars debout à gauche, la main droite appuyée sur un bouclier, tenant dans la main gauche une haste verticale; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 102; RIC IV/3, 136, 128.

Belle patine verte; très bel exemplaire.

TRAJAN DECE, septembre 249 - juin 251.
pour Etruscille, son épouse.
Rome, 249-251.
Dupondius, AE, 12,69 g, ↗.

Voir agrandissement couleur p. 96

224

Av. HERENNIA ETRVSCILLA AVG Buste diadémé et drapé d'Etruscille à droite au-dessus d'un croissant, les cheveux formant une tresse relevée sur le haut de la tête; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* PVDICITIA AVG / S C La Pudeur assise à gauche, ramenant son voile sur le visage et tenant de la main gauche un sceptre transversal; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 24; RIC IV/3, 137, 136d.

Très rare; excellent portrait, élégant et raffiné; très belle patine lisse vert foncé; superbe exemplaire.
Une monnaie de toute beauté.

Exemplaire provenant de la collection de Virgil M. Brand, Part 3, Sotheby Parke Bernet A.G., Zürich, 9 juin 1983, 431.

TRAJAN DECE, septembre 249 - juin 251.
au nom d'Antonin le Pieux, 10 juillet 138 - 7 mars 161.
Milan, 250-251.
Antoninien, BI, 3,76 g, ↙.

225

Av. DIVO - PIO Buste radié d'Antonin le Pieux à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* CONSECRATIO Autel rectangulaire allumé; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 1189 (Antonin le Pieux); RIC IV/3, 131, 90.

Bon portrait; très légèrement patiné; très beau à superbe.

On trouve déjà, dans la mythologie, des exemples où un simple mortel accède au rang de dieu. On peut citer Héraclès ou Ganymède (voir note de la monnaie n° 178). Cette apothéose est également réservée à certains personnages historiques dont Alexandre le Grand est le meilleur exemple. A Rome, Jules César est le premier à avoir eu ce privilège que partageront non seulement tous les empereurs, mais également leurs épouses. Trajan Dèce émet une série monétaire, dont cette monnaie fait partie, au nom et au portrait d'anciens empereurs, afin de leur rendre hommage.

TRAJAN DECE, septembre 249 - juin 251.
au nom de Septime Sévère, 13 avril 193- 4 février 211.
Milan, 250-251.
Antoninien, BI, 2,79 g, ↑.

226

Av. DIVO SEVERO Buste radié de Septime Sévère à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* CONSECRATIO Autel rectangulaire allumé; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 800 (Septime Sévère); RIC IV, 132, 96.

Très légèrement patiné; très beau/superbe.

Pour la signification de cette série monétaire, voir la note de la monnaie n° 225.

VOLUSIEN, novembre 251 - été 253.
Rome, 251-253.
Antoninien, BI, 4,18 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 86

227

Av. IMP CAE C VIB VOLVSIANO AVG Son buste radié et drapé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IVNONI MARTIALI Statue de Junon assise de face dans un temple rond à deux colonnes, tenant dans la main droite une patère; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 43; RIC IV/3, 178, 172; Bauten Roms 139.

Finement patiné; très bel exemplaire.

Exemplaire provenant de la collection du Dr. Meyer-Coloniensis, Münz Zentrum Albrecht + Hoffmann GmbH, 64, Köln, 15 avril 1988, 664.

Le temple circulaire représenté sur le revers de cette monnaie et dédié à Junon Martialis n'a pas encore été localisé. Il a probablement été édifié relativement tard, sous Trébonien Galle ou Volusien, car il n'apparaît nulle part auparavant.

VALERIEN Ier, septembre 253 - juin 260.
Alexandrie en Troade.
AE, 6,53 g, ↖.

Voir agrandissement p. 151

228

Av. IMP LIC VALERIANVS A Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* COL AV-G TROA Aigle de face, la tête à droite, les ailes déployées, perché sur la tête d'un taureau; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 313; BMC Troas - cf. 29, 163 (aigle à gauche) et 30, 164 (AVG TRO); SNG Copenhagen - cf. 195-6 (aigle à gauche); A.R. Bellinger, Troy. The coins, Supplementary monograph 2, Princeton, 1961, A 441; A.R. Bellinger, The late bronze of Alexandria Troas, ANS MN VIII, 1958, pl. X, 49.

Belle patine vert foncé; superbe.

VALERIEN Ier, septembre 253 - juin 260.
Cremna en Pisidie.
AE, 16,21 g, ↑.

229

Av. IMP CAE[S] P LICINI VALERIAN[O P F] AOG Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IPONINI P-ROPVL COL CREM Apollon Propylaeus debout à droite, son manteau flottant dans le vent, bandant un arc; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - ; BMC Pisidia - ; SNG von Aulock 8607 (mêmes coins); H. von Aulock, Münzen und Städte Pisidiens II, Tübingen, 1979, 1521-1522 (mêmes coins).

Très beau.

GALLIEN, septembre 253 - août 268.
Asie.
Antoninien, AE, 4,19 g, ↑.

230

Av. GALLIENVS AVG Son buste radié, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* MINERVA AVG Minerve casquée debout de face, la tête à droite, tenant dans la main droite une haste et s'appuyant de la main gauche sur un bouclier; en exergue, palme à droite; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 633; RIC V/1, 188, 651.

Finement patiné; flan large; superbe/presque superbe.

GALLIEN, septembre 253 - août 268.
Iconion en Lycaonie.
AE, 5,87 g, ↙.

231

Av. IMP Γ P LIC GALLIENVΓ P F A Son buste radié, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ICOHIEN-I - COLO / S R Tyché, assise à gauche, tenant un gouvernail dans la main droite et une corne d'abondance dans la main gauche; sous le trône, une roue; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 1458; BMC Lycaonia 7, 17; SNG von Aulock 5396; H. von Aulock, Münzen und Städt Lykaoniens, Tübingen, 1976, 450 (même coin de revers).

Belle patine verte; presque superbe.

GALLIEN, septembre 253 - août 268.
pour Salonine, son épouse, † 268 ap. JC.
Asie, 257 ap. JC.
Antoninien, AE, 3,58 g, ↑.

232

Av. SALONINA AVG Buste diadémé et drapé de Salonine à droite au-dessus d'un croissant, les cheveux relevés formant cinq crans; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ROMAE AETER-NAE Gallien debout à droite, recevant une Victoire de la main droite de Rome, assise à gauche, tenant dans la main gauche une haste; derrière elle, à terre, un bouclier; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 103; RIC V/1, 115, 67.

Très finement patiné; flan large; superbe/presque superbe.

POSTUME, 259-268.
Lyon, 263 ap. JC.
Auréus, AU, 6,12 g, ↗.

Voir agrandissement p. 149

233

Av. POSTVMVS - PIVS AVG Son buste lauré à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* P M TR P IMP V COS III P P Postume assis à gauche sur une chaise curule, tenant dans la main droite un globe et dans la main gauche un sceptre; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 287; RIC V/2, 336, 7; G. Elmer, Die Münzprägung der gallischen Kaiser in Köln, Trier und Mailand, réimpression Liège, 1974, 346; B. Schulte, Die Goldprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus, Typos IV, 1983, 89, 62-70.

Très rare; excellent portrait; flan large; superbe.
Une monnaie de grande qualité.

Exemplaire provenant de la collection de Virgil M. Brand, Part 1, Sotheby Parke Bernet A.G., Zürich, 1er juillet 1982, 50.

VICTORIN, 268-270.
Sud de la France, début 271 ap. JC.
Denier, AE, 1,39 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 96

234

Av. IMP VICTOR-INVS P F AVG. Son buste lauré à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* LAETITIA AVG N La Joie debout à gauche, tenant dans la main droite une couronne et dans la main gauche une ancre; le tout dans un cercle perlé.

Cohen -; RIC -; G. Elmer, op. cit., - cf. 706; B. Schulte, op. cit.,- cf. 172 b-c; D. Hollard, Le type LAETITIA AVG N de Victorin. A propos de deux deniers inédits, Bulletin de la Société Française de Numismatique, septembre 1994, 899, b = Tradart 1, 425 (cet exemplaire).

Unique; patine marron foncé; excellent portrait frappé à partir d'un coin destiné à une monnaie d'or; superbe exemplaire.
Une monnaie de grande qualité.

A propos de cette monnaie, D. Hollard (op. cit.) écrit «Le style du buste de la monnaie de la vente Tradart permet d'insérer sans ambiguité le type LAETITIA AVG N dans le groupe 3b de Schulte daté du début de l'année 271 et émis parallèlement à la série des légions»

AURELIEN, avril 270 - avril 275.
Ticinum.
Antoninien, AE, 4,00 g, ↑.

235

Av. IMP C AVRELIANVS AVG Son buste radié et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* PRO-VIDEN D-EOR / QXXT La Fidélité debout à droite, tenant deux enseignes; en face d'elle, le dieu Sol radié, à demi nu, debout à gauche, levant la main droite et tenant dans la main gauche un globe; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 183; RIC V/1 281, 152.

Patine vert-de-gris; superbe.

AURELIEN, avril 270 - avril 275.
pour Séverine, son épouse.
Rome, 273 ap. JC.
Antoninien, AE, 6,10 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 86

236

Av. SEVERI-NA AVG Buste diadémé et drapé de Séverine à droite au-dessus d'un croissant, les cheveux tressés et relevés sur le haut de la tête; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* CONCO-RDIA AVG-G / ΓXXIR Séverine debout à droite tendant la main à Aurélien debout à gauche; Aurélien tenant dans la main gauche un sceptre transversal; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 2; RIC V/2, 315, 3; NFA XX, 427 (cet exemplaire).

Rare; joli portrait; finement patiné; flan très large; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

Par son poids, cette monnaie s'approche davantage de la petite médaille que du simple antoninien.

TACITE, septembre 275 - avril 276.
Alexandrie en Egypte, 275-276.
Tétradrachme, AE, 9,72 g, ↑.

237

Av. A K KΛ TAKITOC CEB Son buste lauré et drapé à droite, le tout dans un cercle perlé. *Rv.* ETOYC - A L'Espoir debout à gauche, tenant une fleur dans sa main droite et relevant de la main gauche le bas de son chiton; le tout dans un cercle perlé.

BMC Alexandria 312, 2404; J. W. Curtis, The tetradrachms of Roman Egypt, Chicago, 1969, 1842; J. G. Milne, Catalogue of Alexandrian coins, with a supplement by C.M. Kraay, London, 1971, 4494; Dattari 5516.

Patine marron; flan large; superbe.

Après la mort d'Aurélien et un interrègne de quelques mois, le Sénat et l'armée choisissent Tacite, un sénateur de soixante-quinze ans, et le proclament empereur. En homme très fortuné, Tacite fait de nombreuses donations et entreprend notamment, à ses frais, la construction de bains publics. Après que les Goths aient pénétré en Asie Mineure, Tacite met sur pied, avec l'aide de son frère Florien, une expédition et les défait. Il meurt en Cappadoce, assassiné ou de maladie, après six mois de règne.

PROBUS, mai 276-282.
Rome, 276-282.
Antoninien, AE, 4,21 g, ↘.

238

Av. IMP PROB-VS P F AVG Son buste radié et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IOVI CON-S-PROB AVG Jupiter nu, debout de face, la tête à gauche, avec le manteau sur l'épaule gauche, tenant de la main droite un foudre et de la main gauche un sceptre vertical; en exergue, foudre entre R et B; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 306; RIC II/2, 36, 173.

Finement patiné; superbe.

DIOCLETIEN, 20 novembre 284 - 1 mai 305.
Lyon, 284-294.
Antoninien, AE, 3,34 g, ↑.

239

Av. IMP DIOCLETIANVS AVG Son buste radié, drapé et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IOV-I - A-VGG / P Jupiter debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un globe surmonté d'une Victoire à droite et s'appuyant de la main gauche sur un sceptre; à ses pieds, aigle de face, la tête à droite; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 147; RIC V/2 224, 28.

Patine marron foncé; petite fêlure de flan à 3 heures; superbe/presque superbe.

Dioclétien, né en 245 ap. JC dans une famille dalmate obscure, est proclamé empereur par l'armée d'Orient en 284. Il associe au pouvoir son ami Maximien Hercule qu'il élève au rang d'Auguste. En 292, il adopte Galère Maximien et le proclame César, tandis que Maximien Hercule fait de même pour Constance Chlore. L'empire se trouve donc partagé entre quatre empereurs, deux Augustes et deux Césars. On passe ainsi de la diarchie à la tétrarchie. Ce système de cooption évite tout problème de succession puisque deux Césars seront toujours prêts à prendre la relève. Le revers de cette monnaie fait allusion à la généalogie divine que les deux Augustes se sont chacun attribuée, Dioclétien la faisant remonter à Jupiter, et Maximien à Hercule.

DIOCLETIEN, 20 novembre 284 - 1er mai 305.
Ticinum, 295.
Argentéus, AR, 2,81 g, ↗.

Voir agrandissement couleur p. 86

240

Av. DIOCLETI-ANVS AVG Son buste lauré à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VIRTVS - MILITVM Les quatre tétrarques offrant un sacrifice sur un trépied, devant une ville dont la muraille possède six tours; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 516 (VIRTVS MILIT); RIC VI, 282, 18a; A. Jeločnik, The Sisak hoard of argentei of the early tetrarchy, Ljubljana, 1961, 28; Kent-Hirmer pl. 152, 589 (variante).

Finement patiné; superbe exemplaire.

La grande réforme monétaire entreprise par Dioclétien dès 286 ap. JC s'accompagne d'une profonde modification des numéraires. L'empereur réintroduit, entre autres, une monnaie d'argent, l'argentéus, équivalent du denier d'argent de Néron. Il fixe un nouveau barème entre or, argent et bronze. La représentation des quatre tétrarques sacrifiant ensemble symbolise l'unité de l'empire et souligne les liens étroits de la tétrarchie avec les forces divines et les anciennes traditions de Rome. La volonté de restaurer la religion traditionnelle romaine et de renforcer le culte impérial amène Dioclétien à publier un édit obligeant tous les habitants de l'empire à sacrifier aux dieux de Rome, sous peine de mort ou de déportation. Ceci déclenche une répression très dure à l'encontre des chrétiens.

MAXIMIEN HERCULE, 1er avril 286 - 310.
Siscia, 291-296.
AE, 5,70 g, ↑.

241

Av. MAΞIMIANOC CEB Son buste lauré à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IC-IC Isis debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un sistre et dans la main gauche un long sceptre vertical; le tout dans un cercle perlé.

J. Vogt, Die alexandrinischen Münzen. Grundlegung einer alexandrinischen Kaisergeschichte, Stuttgart, 1924, p. 229; R.A. Haatvedt - E.E. Peterson, Coins from Karanis. The University of Michigan excavations 1924-1935, Ann Arbor, 1964, 1383, pl.VI, 50.

Très rare; très belle patine verte; flan large et très bien centré; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

Ce bronze fait certainement partie de ces monnaies qui étaient distribuées le jour du Nouvel An et qui étaient très en vogue au IVème siècle. Leur origine est sûrement alexandrine, mais pour des raisons stylistiques, il faut attribuer cette monnaie à l'atelier de Siscia. Pour la datation, voir G.M. Staffieri, Appunti su una singolare coniazione alessandrina, NAC IV, 1975, p. 274 et fig. 4.

GALERE MAXIMIEN, 1er mai 305 - mai 311.
pour Valérie, son épouse.
Thessalonique, fin 308 - mai 310.
Follis, AE, 5,95 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 96

242

Av. GAL VALE-RIA AVG Buste diadémé et drapé de Valérie à droite, les cheveux relevés; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VENERI V-ICTRICI / .SM.TS. Vénus debout à gauche, tenant dans la main droite une pomme et relevant de la main gauche le drapé de son vêtement au niveau de l'épaule; dans le champ gauche, étoile; dans le champ droit, Γ; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 2 (SMTS manque); RIC VI, 514, 33.

Belle patine marron-vert; bien frappé; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

SEVERE II, 25 juillet 306 - été 307.
Ticinum, décembre 306 - janvier 307.
Follis, AE, 10,17 g, ↘.

Voir agrandissement couleur p. 86

243

Av. IMP C SEVERVS P F AVG Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VIRTVS AV-GG ET CAESS NN / ST Sévère galopant à droite, tenant dans la main droite une haste et dans la main gauche un bouclier, transperçant un ennemi agenouillé qui a perdu son bouclier; sous les sabots arrière du cheval, un autre ennemi couché sur le dos; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 74; RIC VI, 293, 81; Sternberg XV, 674 (cet exemplaire).

Belle patine marron-vert; bien frappé; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

Le type de l'empereur à cheval, terrassant de sa lance un ennemi, remonte à Trajan (98-117). Ce thème passera par la suite dans l'iconographie chrétienne avec les représentations de St. Démétrios et de St. Georges.

MAXIMIN II DAZA, César 305-310.
Antioche, 309-310.
Follis, AE, 6,51 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 96

244

Av. MAXIMINVS - NOB CAES Son buste casqué et cuirassé à gauche, muni d'un bouclier et tenant dans la main droite une haste appuyée sur l'épaule; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VIRTVS EX-ERCITVS / ANT La Vertu casquée et cuirassée debout de face, la tête à gauche, retenant de la main droite un bouclier posé sur le sol et tenant dans la main gauche une haste; dans le champ gauche, autel; dans le champ droit, I; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 200; RIC VI, 634, 125.

Rare; très beau buste; très belle patine noirâtre; flan très large; superbe exemplaire.
Une monnaie de grande qualité.

La Vertu, sous les traits de Minerve, rappelle que l'armée reste le principal garant de l'intégrité de l'empire. Seule l'armée peut sauver Rome, attaquée sur tous les fronts.

MAXIMIN II DAZA, 310-313.
Alexandrie, 312-313.
Follis, AE, 4,48 g, ↑.

245

Av. IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* GENIO - AVGVSTI / ALE Le Génie, à demi nu, debout de face, la tête à gauche, coiffé du modius, tenant dans la main droite la tête de Sérapis à droite et dans la main gauche une corne d'abondance; devant la tête, étoile; à ses pieds, palme; dans le champ gauche, N; dans le champ droit, Z; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 20; RIC VI, 685, 160 b; TNA 3, 222 (cet exemplaire); Kent-Hirmer pl. 155, 606 (variante).

Patine gris-ocre; superbe.

Pour le type de Sérapis, voir la note de la monnaie n° 188.

MAXENCE, 306-312.
au nom de Romulus, son fils, † 309 ap. JC.
Ostie, 309-312.
Demi-follis, AE, 1,92 g, ↓.

246

Av. DIVO ROMVLO N V BIS CONS Tête de Romulus à droite. *Rv.* AETERNAE MEMORIAE / MOSTP Tombe circulaire; au-dessus, aigle à droite, les ailes déployées; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 7 (RT au revers); RIC VI, 406, 59.

Rare; belle patine verte; superbe.

En 309 ap. JC, Maxence fait élever pour son fils Romulus un tombeau circulaire, semblable à celui d'autres empereurs. Il existe, entre le temple de Faustine (pour ce temple voir la note de la monnaie n° 175) et la basilique de Constantin, un édifice circulaire qui portait, au moyen âge, le nom de temple de Romulus et qu'on identifie avec le mausolée du revers de la monnaie ci-dessus (Bauten Roms 42; Nash II, 268, fig. 1023-1026).

LICINIUS Ier, novembre 308 - 324.
Trèves, 309-313.
Argentéus, BI, 2,83 g, ↓.

247

Av. IMP LICI-NIVS AVG Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche, tenant dans la main droite un foudre et dans la main gauche un sceptre; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IOVI CO-NSERVA-TORI AVG / PTR Jupiter à gauche, tenant dans la main droite un foudre et dans la main gauche un sceptre, chevauchant un aigle à droite, la tête retournée, les serres sur un arc (ou un thyrse); le tout dans un cercle perlé.

Cohen 99; RIC VI, 224, 825.

Très finement patiné; superbe.

LICINIUS Ier, novembre 308 - 324.
Arles, 319 ap. JC.
Follis, AE, 3,40 g, ↘.

248

Av. IMP LICI-NIVS AVG Son buste lauré et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* IOVI CONSERVA-TORI AVG / TARL Jupiter à gauche, tenant dans la main droite un foudre et dans la main gauche un sceptre, chevauchant un aigle à droite, les ailes déployées, la tête retournée; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 97 (aigle regardant devant lui); RIC VII 255, 196.

Fine patine gris-vert; très beau à superbe.

CONSTANTIN Ier LE GRAND, 307 - 22 mai 337.
Rome, 318-319.
Follis, AE, 3,06 g, ↓.

249

Av. CONSTAN-TINVS AVG Son buste casqué et cuirassé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VIRTV-S AVGG / P-R / RP Entrée de camp militaire surmontée de quatre tours; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 668 (porte fermée et trois tours); RIC VII, - cf. 316, 186 (officine manque).

Très rare variante; patine marron; superbe.

Constantin Ier est le fils de Constance Chlore, l'un des tétrarques (voir la note de la monnaie n° 239). Nommé César en 306, il devait succèder à Galère et prendre alors le rang d'Auguste. Grand stratège et homme politique habile, il parvient à se débarrasser de ses collègues. Devenu seul maître de l'empire, il réalise qu'il n'est plus possible de le contrôler uniquement à partir de Rome. Il fonde alors, en 326, sur le site de l'ancienne Byzantion, la ville de Constantinople. Tolérant à l'égard des chrétiens auxquels il accorde la liberté de culte et de nombreux avantages, il ne décidera de se convertir que sur son lit de mort.

CONSTANTIN Ier LE GRAND, 307 - 22 mai 337.
Sirmium, 324-325.
Follis, AE, 3,01 g, ↑.

250

Av. CONSTAN-TINVS AVG Sa tête laurée à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* SARMATIA - DEVICTA / SIRM La Victoire debout à droite, tenant dans la main droite un trophée et dans la main gauche une palme, posant le pied gauche sur la Sarmatie enchaînée; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 487; RIC VII, 475, 48.

Très belle patine verte; superbe exemplaire.

Constantin célébra en 322 ap. JC, à Rome, son triomphe sur les Sarmates et prit à cette occasion le titre de «SARMATICVS». Le revers de cette monnaie commémore cette victoire.

CONSTANTIN Ier LE GRAND, 307 - 22 mai 337.
pour Crispe, son fils, César 317-326.
Ticinum, 317-318.
Follis, AE, 3,12 g, ↓.

251

Av. CRISPVS NOB CAES Buste lauré et cuirassé de Crispe à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* PRINCIPIA IV-VENTVTIS / P / PT Crispe casqué et en habit militaire debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un bouclier et dans la main gauche une haste dont la pointe repose sur le sol; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 100 (drapé); RIC VII, 371, 76.

Fine patine brun-gris; superbe.

Crispe est le fils de Constantin Ier le Grand et de Minervine. Il reçoit comme pédagogue le rhéteur Lactance. Elevé au rang de César en 317 ap. JC, il combat les Francs et les Alamands, les met en déroute et leur accorde enfin la paix. Il commande la flotte pendant la guerre de son père contre Licinius. Accusé d'une relation incestueuse avec sa belle-mère Fauste, il est empoisonné sur l'ordre de Constantin en 326 et Fauste subira, peu de temps après, le même sort.

CONSTANTIN Ier LE GRAND, 307 - 22 mai 337.
pour Constantin II, son fils, César 317-337.
Siscia, 321-324.
Follis, AE, 3,19 g, ↓.

252

Av. CONSTANTINVS IVN NOB C Tête laurée de Constantin II à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* CAESARVM NOSTRORVM autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT/./X; en exergue, HSIS et diadème radié; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 38; RIC VII, 446, 182.

Fine patine brun-gris; superbe exemplaire.

Dans le cérémonial impérial instauré par Constantin le Grand, les «VOTA» (les voeux exprimés à l'empereur) occupent une place très importante. Il faut distinguer les «VOTA PVBLICA» qui étaient présentés à l'empereur en début d'année et qui étaient célébrés avec un faste tout particulier quand ils coïncidaient avec le début d'un consulat, des «VOTA» souhaités au début du règne et qui étaient renouvelés après cinq, dix, quinze ou vingt ans «QVINQVENNALIA, DECENNALIA, QVINDECENNALIA, VICENNALIA».

CONSTANTIN Ier LE GRAND, 307 - 22 mai 337.
pour Constance II, son fils, César 324-337.
Antioche, 324-325.
Follis, AE, 2,10 g, ↓.

253

Av. Buste lauré, drapé et cuirassé de Constance II à gauche; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* CONSTAN/TIVS / CAESAR / SMANTA Au-dessus, étoile; au-dessous, point; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 20; RIC VII, 687, 60.

Fine patine brun-gris; superbe.

L'inscription SMANTA au revers se lit S(ACRA) M(ONETA) ANT(IOCHIA) A. «SACRA MONETA» signifie que le lieu où les monnaies sont fabriquées est sacré et par conséquent inviolable, tout comme l'était le temple de Junon Moneta, où se trouvait l'ancien atelier de Rome. «ANTIOCHIA» est la ville où fut frappée cette monnaie. La lettre «A» qui indique l'officine permettait d'en contrôler les émissions. Jusqu'à Aurélien (270-275), le lieu de frappe n'était pas indiqué sur la monnaie et ne le fut ensuite que sporadiquement jusqu'à la réforme de Dioclétien. Auparavant, à défaut d'inscription, il faut, pour retrouver l'atelier, se baser soit sur le style, soit sur des tabelles établies a posteriori par les archéologues numismates.

VETRANIO, 1er mars 350 - 25 décembre 350.
Siscia, 350 ap. JC.
Maiorina, AE, 4,97 g, ↑.

254

Av. D N VETRA-NIO P F AVG Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite; dans le champ gauche, A; dans le champ droit, étoile; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* HOC SIG-NO VICTOR ERIS /.ΓSIS* Vetranio diadémé et en habit militaire debout de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un étendard dont la bannière représente un christogramme, et dans la main gauche un sceptre crucigère; à droite, la Victoire le couronne de la main droite et tient une palme dans la main gauche; dans le champ gauche, A; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 4; RIC VIII, 369, 292; LRBC 1178.

Très belle patine vert foncé; superbe.

MAGNENCE, 18 janvier 350 - 11 août 353.
Trèves, 350 ap. JC.
Silique, AR, 2,95 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 86

255

Av. IM CAE MAGN-ENTIVS AVG Son buste drapé à droite; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VIRTVS - EXERCITI / TR La Vertu casquée et cuirassée debout de face, la tête à droite, tenant dans la main droite une haste renversée et s'appuyant de la main gauche sur un bouclier posé à terre; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 82; RIC VIII, 156, 256; P. Bastien, Le monnayage de Magnence (350-353), Wetteren, 1964, 9.

Finement patiné; bien centré; d'une excellente conservation, superbe exemplaire.
Une monnaie de grande qualité.

En raison du poids élevé de cette monnaie, on peut se demander si le nom de silique, sous lequel elle figure dans tous les ouvrages de référence, est bien l'appellation qui convient. Le terme d'argenteus serait plus juste. Pour l'explication de l'origine et de la valeur de la silique, voir la note de la monnaie n° 257.

VALENTINIEN Ier, 25 février 364 - 17 novembre 375.
Sirmium, 364 ap. JC.
AE, 2,88 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 96

256

Av. D N VALENTINI-ANVS P F AVG Son buste drapé et cuirassé à droite, coiffé d'un diadème de perles; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* RESTITV-TOR REIP / ASIRM Valentinien lauré et en habit militaire debout de face, la tête à droite, tenant dans la main droite un étendard et dans la main gauche un globe surmonté d'une Victoire; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 21; RIC IX, 159, 6a; LRBC 1627.

Excellente patine vert émaillé; d'une excellente conservation; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

VALENTINIEN Ier, 25 février 364 - 17 novembre 375.
Nicomédie, 367-375.
Silique, AR, 2,10 g, ↓.

257

Av. D N VALENTINI-ANVS P F AVG Son buste drapé et cuirassé à droite, coiffé d'un diadème de perles; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VOT / X / MVLT / XX dans une couronne de laurier; en exergue, SMN; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 73; RIC IX, 255, 22a.

Finement patiné; superbe.

La silique est une dénomination introduite dans le système monétaire romain par Constantin Ier le Grand. Il faut 24 siliques d'argent de 2,60 g, soit 62,4 g d'argent, pour obtenir un solidus d'or de 4,55 g, le rapport entre l'or et l'argent s'établissait donc à 1/13,7, assez proche de ce qu'il était encore au début du XXème siècle (1/15,5). A partir de Théodose (379-395) et jusqu'au VIIème siècle ap. JC, tous les comptes s'établissent en solidi et en siliques (Traité I, pp 574-580). Alors que le poids du solidus est resté stable depuis Constantin le Grand, celui de la silique n'a pas cessé de diminuer.

VALENS, 28 mars 364 - 9 août 378.
Trèves, 367-375.
Miliarense léger, AR, 4,42 g, ↑.

Voir agrandissement couleur p. 86

258

Av. D N VALEN-S P F AVG. Son buste drapé et cuirassé à droite, coiffé d'un diadème de perles; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VICTORIA - AVGVSTORVM / SMTR La Victoire debout à droite, écrivant VOT / V / MVLT / X sur un bouclier reposant sur un cippe et posant le pied gauche sur un globe; le tout dans un cercle perlé.

Cohen - cf. 60 (SMTR manque); RIC IX, 18, 24c.

Rare; très beau à superbe.

VALENTINIEN II, 22 novembre 375 - 15 mai 392.
Antioche, 383 ap. JC.
AE, 5,50 g, ↓.

259

Av. D N VALENTINIANVS P F AVG Son buste casqué, drapé et cuirassé à droite, coiffé d'un diadème de perles, tenant dans la main droite une haste et dans la main gauche un bouclier; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* GLORIA RO-MANORVM / ANTE Valentinien casqué, en habit militaire, marchant à gauche sur un vaisseau et se retournant, la main droite levée, la main gauche au côté; au gouvernail à droite, la Victoire; dans le champ gauche, couronne; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 22; RIC IX, 283, 40b; LRBC 2713.

Belle patine brun foncé; superbe.

A la mort de Valentinien Ier, son fils Valentinien II n'a que quatre ans. Pour se concilier le soutien des soldats de Valentinien Ier, Valens et Gratien sont obligés de l'élever à la dignité impériale. Il reçoit alors l'Italie, l'Afrique du Nord et une partie des Balkans. Devant la pression des Goths, Gratien est forcé de faire appel à Théodose, de le nommer Auguste et de lui confier la partie orientale de l'empire. Gratien et Théodose sont dès lors les deux maîtres du monde romain et le territoire de Valentinien II se réduit à une portion congrue. Après la disparition de Gratien, Théodose poussera le jeune Valentinien au suicide.

MAGNUS MAXIMUS, 383-388.
Trèves, 383-388.
Silique, AR, 1,90 g, ↙.

260

Av. D N MAG MAXIMVS P F AVG Son buste drapé et cuirassé à droite, coiffé d'un diadème de perles; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VIRTVS RO-MANORVM / TPRS Rome assise de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un globe et dans la main gauche une haste renversée; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 30; RIC IX, 29, 84b.

Presque superbe.

FLAVIUS VICTOR, été 387 - août 388.
Aquilée, 387-388.
Silique, AR, 1,54 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 96

261

Av. D N FL VIC-TOR P F AVG Son buste drapé et cuirassé à droite, coiffé d'un diadème de perles; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VIRTVS RO-MANORVM / AQPS Rome assise de face, la tête à gauche, tenant dans la main droite un globe et dans la main gauche une haste renversée; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 6; RIC IX, 105, 54b.

Très rare; finement patiné; d'une conservation exceptionnelle; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

EUGENE, 22 août 392 - 6 septembre 394.
Milan, 393-394.
Silique, AR, 1,49 g, ↓.

Voir agrandissement couleur p. 96

262

Av. D N EVGENI-VS P F AVG Son buste drapé et cuirassé à droite, coiffé d'un diadème de perles; le tout dans un cercle perlé. *Rv.* VIRTVS RO-MANORVM / MDPS Rome assise à gauche sur une cuirasse, tenant dans la main droite un globe surmonté d'une Victoire et dans la main gauche une haste renversée; le tout dans un cercle perlé.

Cohen 14; RIC IX, 83, 32c.

Très rare; très beau portrait; finement patiné; d'une conservation exceptionnelle; superbe exemplaire.
Une très jolie monnaie.

Les confins de la Gaule méritaient vigilance et notamment le Rhin par où l'envahisseur menaçait de passer.

Postume, en guerrier valeureux défendait la province, repoussant les Germains dans leurs fréquents assauts.

Par cette paix revenue qui le sacra empereur, Postume rassemble sous son nom les Bretons, les Gaulois et des tribus d'Espagne.

C'est de son propre camp que vint la trahison,
lorsqu'un des généraux, organisant le putsch dans les murs de Mayence,
l'empereur refusant, après l'avoir reprise, que la ville soit pillée,
la colère des soldats se tourna contre lui.

lot n° 233

Auréus frappé à Lyon sous le règne de Postume, 259-268.

Auréus frappé à Rome sous le règne d'Elagable, 218-222. (lot n° 208)

Florilège de monnaies de la Grèce Impériale.

BIBLIOGRAPHIE

AMUGS	Antike Münzen und geschnittene Steine, publication du Deutsches Archäologisches Institut, Berlin.
ANS	American Numismatic Society.
ANS MN	ANS Museum Notes.
ANS NNM	ANS Numismatic Notes and Monographs.
ANS NS	ANS Numismatic Studies.
Babelon	E. Babelon, Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, Paris/Londres, 1885-1886.
Bauten Roms	H. Küthmann, B. Overbeck, D. Steinhilber, I. Weber, Bauten Roms auf Münzen und Medaillen, München, 1973.
BMC	British Museum Catalogue of Greek Coins, London, 1873-1914.
BMC RE	H. Mattingly, A.G. Carson, Coins of the Roman Empire in the British Museum, London, 1923 ss.
BMC RR	H. Grueber, Coins of the Roman Republic in the British Museum, London, 1910.
Cohen	H. Cohen, Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain communément appelées médailles impériales, 2ème édition, Paris/Londres, 1880.
Crawford	M.H. Crawford, Roman Republican coinage, Cambridge, 1974.
Dattari	G. Dattari, Monete imperiali greche. Num. Augg. Alexandrini. Catalogo della collezione G. Dattari compilato dal proprietario, Cairo, 1901.
Fuchs	G. Fuchs, Architekturdarstellungen auf römischen Münzen der Republik und der frühen Kaiserzeit, AMUGS I.
Giard	J.-B. Giard, Bibliothèque Nationale. Catalogue des monnaies de l'empire romain, Paris, 1988.
Inv. Wadd.	E. Babelon, Inventaire sommaire de la collection Waddington, acquise par l'Etat en 1897, Paris, 1898.
JIAN	Journal International d'Archéologie Numismatique, Paris/Athènes.
Kent-Hirmer	J.P.C. Kent, M. and A. Hirmer, Roman Coins, London, 1978.
Leu	Bank Leu AG, Zürich.
LRBC	P.V. Hill, J.P.C. Kent and R.A.G. Carson, Late Roman Bronze Coinage, London, 1978.
Mionnet	T.E. Mionnet, Description de médailles antiques, grecques et romaines, Graz, réédition 1972-1974.
MM	Monnaies et Médailles S.A., Basel.
NAC	Numismatica e Antichità Classiche, Quaderni Ticinesi, Lugano.
Nash	E. Nash, Bildlexikon zur Topographie des Antiken Rom, Tübingen, 1961-1962.
NC	Numismatic Chronicle, publication de la Royal Numismatic Society.
NFA	Numismatic Fine Arts International, Inc, Los Angeles.
Price-Trell	M.J. Price and B.L. Trell, Coins and their cities, London/Detroit, 1977.
Rec. Gén.	W.H. Waddington, E. Babelon et Th. Reinach, Recueil Général des monnaies grecques d'Asie Mineure, Paris, 1908-1925.
RIC	H. Mattingly, A.E. Sydenham, et al., The Roman Imperial Coinage, London, 1927ss.
SNG	Sylloge Nummorum Graecorum.
SNG BN	France 2 et 3, Cabinet des Médailles, Paris, 1993ss.
SNG von Aulock	Deutschland. Sammlung H. von Aulock, Berlin, 1957-1968.
SNG Copenhagen	The Royal collection of coins and medals, Danish National Museum, Copenhagen, 1942-1979.
SNG Levante	Switzerland I. E. Levante, Cilicia, Berne, 1986.
	Ibid., Supplement 1, Berne, 1993.
SNG Righetti	Schweiz II. Münzen der Antike, Bern/Stuttgart/Wien, 1994.
Sternberg	Frank Sternberg, Numismatiker, Zürich.
Sutherland	C.H.V. Sutherland, Monnaies romaines, Fribourg, 1974.
Sydenham	A.E. Sydenham, The coinage of the Roman Republic, London, 1952.
TNA	The Numismatic Auction Ltd, New-York.

Tradart	Tradart Genève SA, Genève.
Traité	E. Babelon, Traité des monnaies grecques et romaines, Paris, 1907-1932.
Typos	Typos, publication de la Société Suisse de Numismatique.
Vinchon	Jean Vinchon, Paris.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La participation aux enchères implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions de ventes:

Article 1: Définitions
Les ventes organisées par Tradart Genève SA (ci-après « Tradart ») sont des ventes volontaires aux enchères publiques, menées sous la conduite et le contrôle d'un huissier judiciaire et d'un commissaire-priseur autorisés. Sous réserve des présentes conditions générales et des conditions particulières relatives au vendeur, les dispositions prévues aux art. 229 à 236 du Code suisse des Obligations s'appliquent à titre supplétif.
Par «vendeur», l'on entend, dans les présentes conditions générales, non pas Tradart, mais le propriétaire des lots mis en ventes.

Article 2: Admission aux enchères
Les ventes sont ouvertes à tous.
Toute personne inconnue est toutefois invitée à se faire connaître au plus tard avant que la vente n'ait commencé.
Tradart se réserve également le droit de refuser l'accès à toute personne paraissant d'une solvabilité manifestement douteuse ou susceptible de troubler le bon déroulement de la vente.

Article 3: Authenticité
Le présent catalogue a été confectionné avec soin afin que les indications portées soient correctes et dignes de foi.
Toute indication figurant dans le catalogue, les annonces, brochures ou tout autre écrit à propos d'un objet, notamment concernant son origine, sa datation, sa description, ses références, ses appréciations de qualité ou son estimation, ne reflète que l'opinion de Tradart, qu'elle donne dans le cadre de son mandat en toute science et conscience.
La responsabilité de Tradart ne saurait dès lors en aucun cas être engagée de ce chef, à l'exception de l'authenticité, qui est garantie sans restriction.

Article 4: Défauts
Tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent avec leurs défauts, imperfections, et erreurs éventuelles de description. Tradart ne saurait être rendue responsable des différences pouvant survenir entre l'objet et les mentions qui le concernent dans le catalogue, ni des défauts que cet objet peut comporter. Les acheteurs doivent s'assurer eux-mêmes avant la vente de l'état matériel de chaque lot, notamment en ce qui concerne d'éventuels défauts ou réparations.
Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.

Article 5: Exposition
Tout visiteur est responsable à concurrence du prix de l'estimation la plus élevée du dommage qu'il cause aux objets ou lots exposés.

Article 6: Mise à prix
Les prix indiqués en annexe au catalogue constituent des estimations qui doivent servir de guide aux enchérisseurs. Il se peut que les prix obtenus soient beaucoup plus élevés ou plus bas que ces estimations.
Le commissaire-priseur débutera les enchères à un prix égal à 50 % de l'estimation la plus élevée. Il se réserve toutefois le droit de modifier la mise à prix à sa discrétion, notamment s'il est en possession d'ordres écrits pour un montant supérieur.

Article 7: Modifications, retraits ou remises en vente des lots
Tradart ou, pour elle, le commissaire-priseur, possède l'absolue discrétion, sans justifier d'aucun motif, d'avancer les enchères, de modifier l'ordre du catalogue, de diviser, de combiner ou de retirer un ou plusieurs lots de la vente.
Dans le cas où un prix de réserve a été fixé, le commissaire-priseur ou l'huissier judiciaire se réservent le droit d'enchérir pour le compte du vendeur. Si le prix de réserve fixé par le vendeur n'est pas atteint, il sera passé à la criée du lot suivant, par un simple coup de marteau. L'objet non adjugé pourra être remis aux enchères en fin de catalogue ou lors d'une vente ultérieure, à la seule discrétion du commissaire-priseur.

Article 8: Enchères
Les personnes ayant l'intention d'acheter sont priées de se présenter avant la vente, de remplir le formulaire d'inscription et d'enchérir au moyen d'un numéro qui leur sera attribué. Les acheteurs doivent donner leurs nom et adresse.
Les acheteurs peuvent enchérir par surenchères (enchères directes) ou ordres d'achat (en exécution d'un mandat confié à Tradart).
Les surenchères doivent avoir lieu à haute voix ou par signe traduisant sans équivoque la volonté de surenchérir.
L'huissier judiciaire ou le commissaire-priseur se réservent le droit de refuser les offres émanant d'acheteurs inconnus ou faites de mauvaise foi. Le montant habituel des surenchères est fixé entre 5 et 10 %. L'huissier judiciaire pourra préciser ou modifier ce taux en l'annonçant préalablement.
Les enchères directes (pendant la vente) par téléphone sont admises pour les acheteurs connus de l'huissier judiciaire ou de Tradart, ou pour ceux qui se sont valablement inscrits et fait connaître par écrit avant la vente.

Article 9: Ordres d'achat
Tout ordre d'achat donné à l'exposition ou par téléphone devra être confirmé par écrit (ordre signé, lettre, télégramme ou télex) pour pouvoir être représenté par Tradart.
Aucun ordre d'achat illimité ne sera accepté. Le commissaire-priseur se réserve le droit de rejeter tout ordre qu'il considérerait de mauvaise foi. Les ordres d'achat seront exécutés par Tradart, sans frais supplémentaires. Si des ordres d'achat devaient être identiques, la préférence sera accordée à celui qui aura été envoyé le premier, le cachet de la poste (ou le libellé du télex ou du fax) faisant foi, comme seul Tradart le déterminera. Au cas où deux ordres d'achat identiques seraient donnés à la fois par un enchérisseur présent et par un donneur d'ordres d'achat, c'est l'enchérisseur présent qui l'emportera.

Artide 10: Dépôts
Tout donneur d'ordre d'achat inconnu avant une vente est tenu de garantir ses ordres par des références bancaires valables ou par un dépôt auprès de Tradart, égal à 25 % du montant des ordres donnés, avant que ceux-ci ne soient acceptés.
Les dépôts seront utilisés pour les ordres exécutés et tout montant non utilisé sera remboursé dans les plus brefs délais.

Article 11: Adjudication
L'adjudication est accordée à celui qui fait l'offre la plus élevée. Tout litige quant à la personne considérée comme l'acheteur d'un lot relève de la discrétion absolue du commissaire-priseur qui peut annuler l'adjudication et remettre immédiatement le lot à la vente.
Tout acheteur est responsable de l'achat effectué en son nom. Il ne peut pas prétendre avoir agi pour le compte d'un tiers.

Article 12: Prix d'adjudication
La vente a lieu strictement au comptant, en francs suisses. Toutefois, pour permettre un déroulement rapide de la vente, il sera établi un bordereau pour chaque acheteur. Les bordereaux sont payables à la fin de chaque vacation.
L'acheteur paie une surtaxe de 22,5 % en sus du prix d'adjudication de chaque lot. Cette surtaxe est réduite à 15 % pour les grossistes suisses, enregistrés comme tels, sur présentation de leur carte de grossiste.
Les acheteurs domiciliés à l'étranger ayant renvoyé une déclaration d'exportation pour les objets achetés, timbrée par la douane suisse, recevront une ristourne de 7,5 % de la valeur du prix d'adjudication. Cette déclaration, que les acheteurs obtiendront lors de la vente, doit être munie de sceaux de la douane suisse à la sortie de la marchandise du pays.
Les déclarations non timbrées ne donnent aucun droit à la ristourne.

Article 13: Paiement du prix
La totalité du prix d'achat, surtaxe comprise, doit être payée au comptant après la vente sur simple réquisition ou, avec l'accord préalable exprès de Tradart, dans les 30 jours. Pour tout retard, un intérêt de 1 % par mois sera perçu.

Article 14: Livraison de la marchandise
Les profits et les risques passent à l'acheteur dès l'adjudication. Le transfert de possession de la marchandise à l'acheteur ne sera toutefois effectué qu'au moment où le prix d'achat sera intégralement payé, sauf accord contraire exprès.
Pour éviter des erreurs de livraison et des complications dans le règlement des achats, aucun lot ne peut être enlevé pendant la durée de la vente.
Les objets vendus et payés pourront être enlevés par les acheteurs le jour même, après la vente, ou le lendemain, selon des modalités qui seront précisées le jour de la vente.
Dans tous les cas, les lots seront enlevés aux frais et risques de l'acquéreur, au plus tard dans les 10 jours du paiement intégral du prix. Au-delà de ce délai, des frais de stockage seront facturés à l'acheteur.
Sur demande, un transitaire pourra effectuer l'expédition et l'assurance des objets aux frais de l'acheteur. Des instructions précises devront être données dans ce sens lors de la vente. Ces expéditions ne pourront toutefois être effectuées qu'après paiement intégral du prix et de la surtaxe.

Article 15: Inexécution par l'acheteur de ses obligations
En cas de retard de paiement, l'acquéreur sera en demeure et Tradart pourra agir en exécution et réclamer des dommages-intérêts. Dans la même hypothèse, ainsi que dans celle où l'acquéreur ne retirerait pas un lot conformément aux conditions de vente, Tradart pourra également renoncer à l'exécution et réclamer des dommages-intérêts ou se départir du contrat. L'acquéreur accepte qu'en cas de demeure, le lot soit remis en vente aux enchères publiques ou privées au gré de Tradart, sans préjudice de tous autres droits, et toute différence de prix sera recouvrée contre l'acquéreur défaillant.
Dans tous les cas, tout acompte sera acquis de plein droit, à titre de dédit.

Article 16: Droit de gage
Jusqu'au paiement intégral du prix et de la surtaxe, l'acquéreur confère à Tradart un droit de gage sur la totalité des lots en possession de Tradart, garantissant le paiement de tout montant dû en capital, intérêts, commissions et frais éventuels.
Tradart est autorisée, mais n'est pas obligée de le faire, à réaliser les gages sans autres formalités et sans préavis si l'acquéreur est en demeure. Tradart pourra réaliser les gages de gré à gré et n'est pas tenue d'observer les formalités prévues par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Tradart est également libre d'ouvrir ou de continuer une poursuite ordinaire sans pour autant renoncer à son droit de gage.

Article 17: Responsabilité
N'agissant qu'en qualité de mandataire, Tradart, soit pour elle le commissaire-priseur, n'assume aucune responsabilité en cas de manquements des acheteurs ou des vendeurs.
Tradart se réserve le droit de faire valoir tant contre l'acheteur que le vendeur le dommage qu'elle pourrait personnellement ressentir du fait d'un de ces manquements.
Acheteurs et vendeurs acceptent de ne poursuivre Tradart d'aucun grief lié à la vente, mais de se reconnaître mutuellement comme seules parties à un éventuel litige relatif à ce grief, à l'exclusion de Tradart.

Article 18: Peines de police
Celui qui intentionnellement entrave, fausse ou trouble les enchères sera immédiatement, après un unique avertissement de l'huissier judiciaire, expulsé de la salle de vente. Il sera passible de peines de police et devra à l'organisateur, à titre de réparation, une indemnité minimum de 100.000 CHF.

Article 19: Interprétation et exécution des conditions de vente
En cas de contradiction entre les diverses traductions des conditions de vente, seul le texte français fera foi.
Les présentes conditions de vente sont soumises au droit suisse. A défaut d'accord contraire exprès, tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions de vente sera soumis aux juridictions ordinaires du canton de Genève, sous réserve de recours au Tribunal fédéral suisse.

ALLGEMEINE GESCHÄFTS-BEDINGUNGEN

Die Teilnahme an den Auktionen impliziert die bedingungslose Anerkennung der vorliegenden Geschäftsbedingungen:

Artikel 1: Definitionen
Die durch Tradart SA (nachfolgend «Tradart» genannt) veranstalteten Verkäufe sind freiwillige öffentliche Auktionsverkäufe unter der Leitung und der Aufsicht eines amtlichen Gerichtsvollziehers und eines zugelassenen Auktionators.
Unter Vorbehalt der vorliegenden allgemeinen Geschaftsbedingungen und der Sonderbedingungen des Verkaufers sind ergänzend die in den Artikeln 229 bis 236 des schweizerischen Obligationsgesetzbuches enthaltenen Verfügungen anwendbar.
Unter « Verkäufer » wird in den hissigen allgemeinen Geschaftsbedingungen nicht Tradart, sondern der Besitzer der zum Verkauf angebotenen Lose verstanden.

Artikel 2: Zulassung zu den Auktionen
Die Verkäufe stehen allen offen.
Jede unbekannte Person wird jedoch dazu aufgefordert, sich spätestens vor Beginn der Auktion bekannt zu machen.
Tradart behält sich ebenfalls das Recht vor, jeder Person den Zutritt zu verweigern, deren Zahlungsfahigkeit offensichtlich zweifelhaft ist oder die möglicherweise den ordentlichen Ablauf der Auktion stört.

Artikel 3: Echtheit
Der vorliegende Katalog wurde sorgfältig zusammengestellt, um sicherzustellen, daß die Angaben zutreffend und glaubwürdig sind.
Jede in dem Katalog, in den Anzeigen, in den Broschüren oder in jedem anderen Schriftstück enthaltene Angabe, die ein Objekt zum Gegenstand hat und insbesondere sein Ursprung, seine Datierung, seine Beschreibung, seine Referenzen, seine Qualitätsbeurteilungen oder seine Schätzung, gibt lediglich die Meinung von Tradart wieder, die sie im Rahmen ihres Auftrags mit gutem Wissen und Gewissen äußert.
Tradart übernimmt infolgedessen diesbezüglich keine Verantwortung, außer hinsichtlich der Echtheit, welche einschränkungslos garantiert wird.

Artikel 4: Mängel
Alle Lose werden in dem Zustand versteigert, in dem sie sich befinden, d.h. mit ihren Mängeln, Unvollkommenheiten und eventuellen Beschreibungsfehlern. Tradart kann weder für Differenzen haftbar gemacht werden, die sich zwischen dem Objekt und den Angaben in dem Katalog, die es betreffen, ergeben, noch für Fehler, die das betreffende Objekt moglicherweise aufweist. Die Käufer müssen sich selbst vor der Versteigerung von dem Zustand des Materials jedes Loses vergewissern, insbesondere, was eventuelle Mängel oder Reparaturen anbetrifft.
Keine Reklamation wird nach dem Zuschlag angenommen.

Artikel 5: Ausstellung
Jeder Besucher ist in Höhe des höchsten Schätzwertes für den Schaden haftbar, den er an den Objekten oder an den ausgestellten Losen verursacht.

Artikel 6: Preisfestsetzung
Die in Beilage des Katalogs angegebenen Preise stellen Schätzungen dar, die den Teilnehmern an der Auktion als Richtlinien dienen sollen. Es ist möglich, daß letztendlich die erzielten Preise wesentlich über oder unter diesen Schätzungen liegen.
Der Auktionator beginnt die Auktion mit einem Preis in Höhe von 50 % der höchsten Schätzung. Er behält sich jedoch das Recht vor, die Preisfestsetzung nach eigenem Ermessen zu modifizieren, insbesondere wenn er im Besitz schriftlicher Gebote ist, die höher liegen.

Artikel 7: Modifizierungen, Rücknahmen oder Neuangebot der Lose
Es liegt vollständig in dem Ermessen von Tradart oder-für sie-des Auktionators, die Gebote ohne Angabe von Gründen zu steigern, die Folgeordnung des Katalogs zu ändern, diesen zu teilen, mehrere Lose der Auktion zu vereinen oder mehrere Lose aus der Auktion zurückzuziehen.
In dem Fall, in dem ein Reservepreis festgelegt würde, behält sich der Auktionator oder der amtliche Gerichtsvollzieher das Recht vor, zu Lasten des Verkäufers mitzubieten. Wenn der durch den Verkäufer festgelegte Reservepreis nicht erreicht wird, wird durch einfachen Hammerschlag zur Versteigerung des nächsten Loses übergegangen. Das nicht verkaufte Los kann bei Erreichen des Katalogendes auf Veranlassung des Auktionators wieder zur Versteigerung gebracht werden.

Artikel 8: Versteigerungen
Die Personen, die die Absicht haben zu kaufen, werden gebeten, sich vor Beginn der Auktion bekannt zu machen, das Anmeldeformular auszufüllen und mit einer Nummer mitzubieten, die ihnen zugewiesen wurde. Die Käufer müssen ihren Namen und ihre Anschrift angeben.
Die Käufer können durch Mehrgebote (Direktgebote während der Versteigerung) oder durch Kaufaufträge (in Anwendung einer entsprechenden auf Tradart übertragenen Vollmacht) an der Versteigerung teilnehmen.
Die Mehrgebote müssen stimmlich oder durch ein Zeichen erfolgen, das unmißverständlich die Absicht eines höheren Gebotes kenntlich macht.
Der amtliche Gerichtsvollzieher oder der Auktionator behalten sich das Recht vor, Angebote von unbekannten Käufern oder mit schlechter Absicht gemachte Angebote abzulehnen. Der übliche Betrag für ein höheres Gebot liegt zwischen 5 und 10 %. Der amtliche Gerichtsvollzieher kann diesen Satz durch vorherige Bekanntgabe mitteilen oder ändern.
Direkte Mehrgebote per Telefon (während der Versteigerung) von Käufern, die dem amtlichen Gerichtsvollzieher oder Tradart bekannt sind, oder Käufern, die sich gültig angemeldet und schriftlich vor der Auktion bekanntgemacht haben, sind zulässig.

Artikel 9: Kaufaufträge
Jeder während der Ausstellung oder telefonisch gemachte Kaufauftrag muß schriftlich bestätigt werden (unterzeichneter Auftrag, Brief, Telegramm oder Fernschreiben), um durch Tradart vertreten werden zu können.
Es wird kein unbeschränkter Kaufauftrag akzeptiert. Der Auktionator behält sich das Recht vor, jeden Kaufauftrag abzuweisen, bei dem er eine böswillige Absicht vermutet.
Die Kaufaufträge werden ohne zusätzliche Sonderkosten von Tradart durchgeführt. Sollten mehrere Kaufaufträge identisch sein, gilt der Zuschlag für den ersten Kaufauftrag. Es gilt der Datumsstempel der Post (oder die Datumsangabe auf dem Fernschreiben oder dem Fax). Tradart ist einzig und allein entsscheidungsbefugt. Wenn zwei identische Kaufaufträge von einem anwesenden Teilnehmer an der Versteigerung und einem schriftlichen Auftraggeber gegeben werden, hat der anwesende Teilnehmer an der Versteigerung das Vorzugsrecht.

Artikel 10: Hinterlegungen
Jeder vor einer Auktion unbekannte Auftraggeber muß seine Aufträge unter Angabe gültiger Bankreferenzen oder durch eine Hinterlegung einer Garantie in Höhe von 25 % der gegebenen Aufträge bei Tradart garantieren, bevor diese akzeptiert werden.
Die Hinterlegungen werden für durchgeführte Aufträge verwendet und der gesamte nicht verwendete Restbetrag wird dem Hinterleger unverzüglich zurückerstattet.

Artikel 11: Zuschlag
Den Zuschlag erhält derjenige, der das höchste Angebot macht. Jeder Streit hinsichtlich der Person, die als der Käufer eines Loses betrachtet wird, liegt vollständig im Ermessen des Auktionators, der den Zuschlag annulieren und das Los unmittelbar wieder zur Versteigerung bringen kann.
Jeder Käufer ist für den Kauf haftbar, der in seinem Namen getätigt wurde. Er ist nicht berechtigt einzuwenden, er habe im Auftrag eines Dritten gehandelt.

Artikel 12: Zuschlagpreis
Der Verkauf erfolgt in bar in Schweizer Franken. Um jedoch eine schnelle Abwicklung der Auktion zu erlauben, wird für jeden Käufer eine Schlußnote aufgestellt. Diese Schlußnoten sind am Ende jeder Vakation zahlbar.
Der Käufer zahlt eine zusätzliche Gebühr in Höhe von 22,5 % des Zuschlagpreises auf jedes Los. Diese Gebühr wird für Schweizer Großhändler, die als solche eingetragen sind und ihre Großhändler-Karte vorzeigen, um 15 % gesenkt.
Die im Ausland wohnhaften Käufer, die für die gekauften Objekte eine durch die schweizerische Zollbehörde ausgestellte Ausfuhrerklärung einsenden, erhalten einen Rabatt in Höhe von 7,5 % des Zuschlagpreises. Diese Erklärung, die sie bei der Auktion erhalten, muß den Stempel des schweizerischen Zolls tragen, der bei der Ausfuhr der Güter ins Ausland gegeben wird. Erklärungen, die nicht diesem Stempel tragen, berechtigen nicht zu dem besagten Rabatt.

Artikel 13: Zahlung des Preises
Der gesamte Kaufpreis inklusive Gebühr muß im Anschluß an die Auktion auf einfache Forderung in bar entrichtet werden oder, mit vorheriger ausdrücklicher Zustimmung von Tradart, innerhalb von 30 Tagen. Jeder Zahlungsverzug gibt Anlaß zur Berechnung eines monatlichen Zinses in Höhe von 1 %.

Artikel 14: Lieferung der Güter
Die Nutznießung und die Risiken obliegen nach dem Zuschlag dem Käufer. Die Eigentumsübertragung der Güter auf den Käufer erfolgt allerdings erst in dem Moment, in dem der Kauf vollständig bezahlt ist, außer bei ausdrücklicher anderslautender Vereinbarung.
Um Irrtümer bei der Lieferung und Komplikationen bei der Regelung der Käufe zu vermeiden, darf vor Abschluß der Auktion kein Los entfernt werden.
Die verkauften und durch die Käufer bezahlten Objekte können im Anschluß an die Auktion am selben Tag vom Käufer mitgenommen oder abgeholt werden, spätestens jedoch innerhalb von 10 Tagen nach vollständiger Bezahlung. Nach Ablauf dieser Frist werden dem Käufer die Lagerungskosten in Rechnung gestellt.
Auf Antrag kann ein Transporteur die Versendung und Versicherung der Objekte auf Kosten des Käufers übernehmen. Genaue Anweisungen muß der Käufer diesbezüglich bei seinem Kauf geben. Diese Versendungen können allerdings erst nach Begleichung des gesamten Kaufpreises nebst Gebühren erfolgen.

Artikel 15: Nichteinhaltung seiner verpflichtungen durch den Käufer
Im Falle eines Zahlungsrückstands ist der Käufer in Verzug und Tradart ist berechtigt, die Durchführung zu veranlassen und eine Entschädigung geltend zu machen. In diesem Fall sowie wenn der Käufer sein Los nicht in Übereinstimmung mit den allgemeinen Geschäftsbedingungen abholt, ist Tradart ferner berechtigt, auf die Veranlassung der Durchführung nebst Entschädigung zu verzichten und den Vertrag rückgängig zu machen. Der Käufer akzeptiert, daß das Los im Verzugsfall nach Ermessen von Tradart öffentlich oder privat erneut versteigert wird, ohne Benachteiligung aller anderen Rechte und jeder Preisunterschied ist durch den Käufer in Verzug zahlbar.
In jedem Fall gilt jede Anzahlung als rechtmäßig erhaltenes Abstandsgeld.

Artikel 16: Pfandrecht
Bis zur vollständigen Zahlung des Preises und der Gebühr, räumt der Käufer Tradart ein Pfandrecht auf die gesamten Lose ein, die im Besitz von Tradart sind, womit die Zahlung aller Hauptsummen, Zinsen, Kommissionen und ev. Kosten garantiert wird.
Tradart ist berechtigt, jedoch nicht verpflichtet, die Pfande ohne weitere Formalitäten und ohne vorherige Mitteilung zu realisieren, wenn der Käufer in Verzug gerät. Tradart ist berechtigt, die Pfande nach und nach zu realisieren und muß die durch das Bundesgesetz für die Verfolgung von Schulden oder Konkursen vorgesehenen Formalitäten nicht einhalten. Ferner steht es Tradart frei, eine ordentliche Verfolgung einzuleiten oder fortzuführen, ohne dafür auf das Pfandrecht zu verzichten.

Artikel 17: Haftbarkeit
Die lediglich in der Eigenschaft eines Beauftragten auftretende Tradart oder der in ihrem Namen handelnde Auktionator ist bei Nichteinhaltungen seitens der Käufer oder der Verkäufer nicht haftbar.
Tradart behält sich das Recht vor, bei dem Käufer den Schaden geltend zu machen, den sie persönlich durch dessen Nichteinhaltung erleidet.
Die Käufer und Verkäufer akzeptieren den Verzicht auf jegliche Verfolgung von Tradart hinsichtlich des Verkaufs und erkennen sich gegenseitig als einzige Parteien eines eventuellen diesbezüglichen Streitfalls unter Ausschluß von Tradart an.

Artikel 18: Polizeistrafen
Jeder, der die Auktion absichtlich behindert, fälscht oder stört, wird nach einer einzigen Mahnung des Vollstreckungsbeamten unmittelbar des Auktionssaales verwiesen. Er unterliegt Übertretungsstrafen und schuldet dem Veranstalter eine Mindestentschädigung von 100.000 CHF

Artikel 19: Auslegung und Durchführung der allgemeinen Geschäftsbedingungen
Im Falle von Widersprüchen zwischen den verschiedenen Übersetzungen der allgemeinen Geschäftsbedingungen ist allein der französische Text ausschlaggebend.
Die vorliegenden allgemeinen Geschäftsbedingungen unterliegen dem schweizerischen Recht. Außer bei einer ausdrücklichen anderslautenden Vereinbarung, sind für jeden Streit über die Auslegung oder die Durchführung der vorliegenden allgemeinen Geschäftsbedingungen, die ordentlichen Gerichte des Kantons Genf zuständig, unter Vorbehalt der Anrufung des schweizerischen Bundesgerichtes.

CONDIZIONI GENERALI DI VENDITA

La partecipazione alle vendite all'asta implica l'accettazione incondizionata delle presenti condizioni di vendita.

Articolo 1: Definizione
Le vendite organizzate da Tradart Genève SA (qui di seguito denominata « Tradart ») sono vendite volontarie all'asta pubblica, effettuate sotto la guida e il controllo di un ufficiale giudiziano e di un commissario-stimatore autorizzati. Restando ferma l'applicazione delle presenti condizioni generali e delle condizioni particolari relative al venditore, le disposizioni previste agli art. 229-236 del Codice svizzero degli obblighi vengono applicate a titolo suppletivo.
Nelle presenti condizioni generali, per « venditore » si intende non Tradart ma i proprietari dei lotti messi in vendita.

Articolo 2: Ammissione all'asta
Le vendite all'asta sono aperte a tutti.
Ogni persona sconosciuta è invitata a farsi riconoscere prima dell'inizio della vendita, al più tardi.
Tradart si riserva ugualmente il diritto di vietare l'accesso a chiunque appaia di solvibilità dubbia o suscettibile di poter disturbare il buon procedimento della vendita.

Articolo 3: Autenticità
Il presente catalogo è stato preparato accuratamente affinché le indicazioni che vi sono contenute siano corrette e di buonafede.
Tutte le indicazioni che appaiono nel catalogo, gli annunci, gli opuscoli o ogni scritto riguardante l'oggetto, particolarmente la sua origine, la sua età, la sua descrizione, le sue referenze, la sua qualità e il suo valore, riflettono solo l'opinione di Tradart, che essa offre nel contesto del suo mandato in tutta scienza e coscienza.
Tradart non si assume nessuna responsabilità per queste possibili accuse, tranne che per l'autenticità, ~che è garantita senza restrizioni.

Articolo 4: Difetti
Tutti i lotti sono venduti nello stato in cui si trovano e con il loro difetti, imperfezioni e eventuali errori di descrizione. Tradart non potrebbe essere considerata responsabile delle differenze che si potrebbero riscontrare fra l'oggetto stesso e la descrizione che ne viene fatta nel catalogo, né dei difetti che può presentare l'oggetto. I venditori devono essi stessi verificare, prima della vendita, lo stato materiale di ogni lotto, soprattutto per quanto riguarda eventuali difetti o riparazioni.
Una volta che l'aggiudicazione è stata pronunciata non è ammesso nessun reclamo.

Articolo 5: Esposizione
Ogni visitatore è responsabile dei danni che potrebbe arrecare agli oggetti o lotti esposti, per una somma equivalente alla stima più elevata.

Articolo 6: Prezzo
I prezzi indicati nell'allegato del catalogo costituiscono le stime che devono servire di guida agli offerenti. Può verificarsi che i prezzi ottenuti siano molto più elevati o più bassi di queste stime.
Il commissario-stimatore darà inizio alla vendita all'asta con un prezzo uguale al 50 % della stima più elevata. Egli si riserva tuttavia il diritto di modificare il prezzo iniziale a sua discrezione, soprattutto se è in possesso di ordini scritti per una somma superiore.

Articolo 7: Modifiche, lotti ritirati o rimessi in vendita
Tradart o, in sua vece, il commissario-stimatore, ha discrezione assoluta e non deve giustificare per alcun motivo l'anticipazione delle vendite all'asta, la modificazione dell'ordine presentato nel catalogo o il ritiro di uno o più lotti dalla vendita.
Nel caso in cui sia stato fissato un prezzo di risena, il commissario-stimatore o l'ufficiale giudiziano si riservano il diritto di rincarare il prezzo per conto del venditore. Se il prezzo di riserva fissato dal venditore non viene raggiunto, si passerà all'asta del lotto successivo con un colpo di martello. L'oggetto non aggiudicato potrà essere rimesso all'asta a fine catalogo o all'occasione di una vendita successiva, a sola discrezione del comissario-stimatore.

Articolo 8: Rilanci
Coloro i quali abbiano l'intenzione di comprare sono pregati di presentarsi prima della vendita, di riempire il formulario d'iscrizione e di fare le loro offerte utilizzando un numero che sarà attribuito loro. Gli acquirenti dovranno dare il loro nome e indirizzo.
Gli acquirenti possono fare un'offerta maggiore mediante rincaro (asta diretta) o ordini d'acquisto (mediante di un mandato affidato a Tradart).
I rincari devono aver luogo ad alta voce mediante un segno che indichi senza equivoci la volontà di fare un'offerta maggiore.
L'ufficiale giudiziario o il commissario-stimatore si riservano il diritto di rifiutare le offerte provenienti da acquirenti sconosciuti o fatte in malafede. La somma abituale di rincaro è fissata tra il 5 % e il 10 %. L'ufficiale giudiziario potrà precisare o modificare questo tasso annunciandolo anticipatamente.
Le aste dirette (durante la vendita) per telefono, sono ammesse per gli acquirenti conosciuti dall'ufficiale giudiziario o da Tradart, o per coloro i quali si sono iscritti e si sono fatti riconoscere per iscritto prima della vendita.

Articolo 9: Ordini di acquisto
Ogni ordino di acquisto dato all'occasione dell'esposizione o per telefono dovrà essere confermato per iscritto (ordine firmato, lettera, telegramma o telex) perché possa essere rappresentato da Tradart.
Non saranno accettati gli ordini di acquisto illimitati. Il commissario-stimatore si riserva il diritto di rifiutare ogni ordine che egli considererebbe di malafede. Gli ordini di acquisto saranno eseguiti da Tradart, senza spese supplementari. Qualora degli ordini di acquisto dovessero essere identici, sarà data precedenza a quello che è stato inviato per primo, faranno fede il timbro della posta (o la data e l'ora del telex o del fax) e ciò sarà determinato da Tradart esclusivamente. Nel caso in cui due ordini di acquisto identici siano stati dati sia da un offerente presente che da un datore d'ordine di acquisto, la precendenza spetta all'offerente presente.

Articolo 10: Deposito
Ogni datore d'ordine d'acquisto sconosciuto al momento della vendita, è obbligato di garantire i suoi ordini mediante referenze bancarie valide o mediante un deposito presso Tradart pari al 25 % del totale degli ordini dati, prima che essi siano accettati.
I depositi saranno utilizzati per gli ordini di acquisto effettuati e la somma non utilizzata sarà rimborsata al più presto.

Articolo 11: Aggiudicazione
L'aggiudicazione va a colui il quale fa l'offerta più elevata. Per ogni litigio riguardante la persona considerata l'acquirente di un lotto, la decisione dipende dal commissario-stimatore che ha discrezione assoluta. Egli può annullare l'aggiudicazione e rimettere immediatamente il lotto in vendita.
Ogni acquirente è responsabile dell'acquisto effetuato a suo nome. Egli non può pretendere di aver agito per conto di terzi.

Articolo 12: Prezzo di aggiudicazione
La vendita ha luogo esclusivamente in contanti, in franchi svizzeri. Tuttavia, per permettere lo svolgersi rapido della vendita, sarà rilasciata una distinta per ogni acquirente. Le distinte saranno pagate dopo la sospensione delle vendite.
L'acquirente paga una sovrimposta del 22,5 % sul prezzo d'aggiudicazione del lotto. Questa sovrimposta viene ridotta al 15 % per i grossisti svizzeri, registrati come tali, su presentazione del loro documento di grossista.
Gli acquirenti domiciliati all'estero che abbiano rinviato una dichiarazione di esportazione per gli oggetti acquistati, timbrata dalla dogana svizzera, riceveranno una riduzione del 7,5 % sul del prezzo di aggiudicazione. Questa dichiarazione, che gli acquirenti otterranno al momento della vendita, deve essere munita del timbro della dogana svizzera al momento dell'uscita della merce dal paese.
Le dichiarazioni non timbrate non danno diritto alla riduzione.

Articolo 13: Pagamento del prezzo
La totalità del prezzo d'acquisto, sovrimposta compresa, deve essere pagata in contanti dopo la vendita su semplice richiesta o, con l'accordo preliminare di Tradart, entro trenta giorni. Per ogni ritardo viene applicato un interesse di 1 % al mese.

Articolo 14: Consegna a domicilio della merce
I vantaggi e i rischi vengono trasferiti all'acquirente al momento dell'aggiudicazione. Tuttavia, il trasferimento di proprietà della merce all'acquirente non sarà effettuato che al momento in cui il prezzo di acquisto sera pagato interamente, salvo accordo contrario.
Per evitare errori di consegna e complicazioni allorché si regolano gli acquisti, nessun lotto può essere prelevato durante la vendita.
Gli oggetti venduti e pagati potranno essere ritirati dagli acquirenti lo stesso giorno, dopo la vendita, o il giorno successivo, a seconda delle condizioni fissate il giorno della vendita.
In ogni caso, i lotti saranno ritirati a spese e a rischio dell'acquirente, al più tardi 10 giorni dopo il pagamento del prezzo intero. Dopo detta scadenza, l'acquirente dovrà sopportare le spese di deposito.
Su domanda, un commissionario di transito potrà effettuare la spedizione e l'assicurazione degli oggetti a spese dell'acquirente. Per questo, dovranno essere date istruzioni precise al momento della vendita. Tuttavia, queste spedizioni potranno essere effettuate soltanto dopo il completo pagamento del prezzo e della sovrimposta.

Articolo 15: Inadempimento degli obblighi da parte dell'acquirente
In caso di ritardo di pagamento, l'acquirente sarà intimato e Tradart potrà passare all'esecuzione e reclamare degli interessi per i danni subiti. In questo stesso caso, come anche nel caso in qui l'acquirente non ritiri il lotto, conformemente alle condizioni di vendita, Tradart potrà ugualmentè finunciare all'esecuzione e reclamare degli interessi per danni subiti o desistere dal contratto. L'acquirente accetta che, in caso di intimazione, il lotto sia rimesso in vendita nelle aste pubbliche o private, secondo il volere di Tradart, senza pregiudizio degli altri diritti e ogni differenza di prezzo sarà recuperata presso l'acquirente in torto.
In ogni caso, ogni acconto sarà acquisito di diritto, a titolo di penalità.

Articolo 16: Diritto di pegno
Fino al completo pagamento del prezzo e della sovrimposta, l'acquirente conferisco a Tradart un diritto di pegno sulla totalità dei lotti in possesso di Tradart, garantendo il pagamento di tutta la somma dovuta in capitale, interessi, commissioni ed eventuali spese.
Tradart è autorizzata, ma non è obbligata a farlo, a realizzare i pegni senza formalità e senza preavviso se l'acquirente è intimato. Tradart potrà realizzare i pegni amichevolmente e non è obbligata a osservare le formalità previste dalla legge federale sul perseguimento per debiti e fallimento. Tradart è altresì libera di aprire o di continuare un perseguimento ordinaria senza per questo rinunciare al suo diritto di pegno.

Articolo 17: Responsabilità
Poiché agisce in qualità di mandatario, Tradart, o per essa il commissario-stimatore, non si assume nessuna responsabilità in caso di mancanze degli acquirenti o dei venditori.
Tradart si riserva il diritto di far valere, sia contro l'acquirente che contro il venditore, i danni che essa potrebbe subire in seguito ad una di tali mancanze.
Gli acquirenti e i venditori accettano di non perseguire Tradart per nessuna lamentela legata alla vendita e di riconoscersi reciprocamente come le sole parti in un eventuale litigio relativo a una tale lamentela, escludendo Tradart.

Articolo 18: Pene di polizza
Colui che intenzionalmente impedisce, falsifica o disturba lo svolgimento dell'asta, dopo un avvertimento unico dell'Ufficiale Giudiziario, sarà espulso dalla sala di vendita. Egli sarà passibile di pene di polizia e dovrà all'organizzatore, a titolo di riparazione, un indennità minima di 100.000 CHF.

Articolo 19: Interpretazione ed esecuzione delle condizioni di vendita
In caso di contraddizione fra le diverse traduzioni delle condizioni di vendita, farà fede solo il testo francese.
Le presenti condizioni di vendita saranno sottomesse alla legge svizzera. In caso di disaccordo espresso, ogni litigio basato sull'interpretazione o l'esecuzione di tali condizioni di vendita sarà sottomesso alle giurisdizioni ordinarie del Cantone di Ginevra, con riserva di ricorso al Tribunale federale svizzero.

GENERAL CONDITIONS OF SALE

Participation in the auctions implies unconditional acceptance of these present conditions of sale:

Article 1: Definitions
The sales organised by Tradart Genève SA (hereinafter referred to as "Tradart") are voluntary public auction sales, held under the direction and verification of an authorised huissier judiciaire* and an authorised auctioneer. Subject to these present general conditions and to particular conditions relative to the vendor, the dispositions provided for in Articles 229 to 236 of the Code suisse des Obligations apply supplementarily.
By "vendor" is meant, in these present general conditions, not Tradart, but the proprietor of a lot put up for sale.

Article 2: Admission tot the auctions
The sales are open to all.
Any person unknown is nevertheless invited to make himself known at the latest before the beginning of the sale.
Tradart reserves to itself also the right to refuse access to any person apparently of manifestly doubtful solvency or likely to disturb the proper progression of the sale.

Article 3: Authenticity
This present catalogue has been prepared with care, in order that the information included therein shall be correct and trustworthy.
All the information appearing in the catalogue, the publicity, the brochures and all other written matter concerning any object, notably concerning its origin, its dating, its description, its references, the appreciations of its quality or its estimated value reflect only Tradart's opinion, which it gives within the framework of its mandate with full knowledge and conscience.
Consequently, the responsibility of Tradart can in no circumstances be committed under that heading, with the exception of the authenticity which is guaranteed without restriction.

Article 4: Defects
All the lots are sold in the condition in which they are, with their defects, imperfections and possible errors of description. Tradart cannot be rendered responsible for any differences that might arise, between the object and the details concerning it in the catalogue, nor for any defects that that object might comprise. Purchasers must assure themselves, before the sale, of the material state of each lot, notably as regards possible defects or repairs.
No complaint can be admitted once the sale has been adjudicated.

Article 5: Display
Every visitor is responsible up to the amount of the highest estimated cost of any damage caused by him to the objects on display.

Article 6: Pricing
The prices indicated in the appendix to the catalogue constitute the estimate that must serve as guides to the bidders. It can happen that the prices obtained may be much higher or lower than these estimates.
The auctioneer opens the bidding at a price equal to 50 % of the highest estimate. He reserves nevertheless to himself the right to modify the pricing at his discretion, in particular if he has received written orders for a higher price.

Article 7: Modifications, withdrawals or return to sale of the lots
Tradart or, in its name, the auctioneer, has absolute discretion, and without justifying any reason, to advance the bidding, to modify the order in the catalogue, to divide, to combine or to withdraw one or more lots from the sale.
In a case wherein a reserve price has been fixed, the auctioneer or the huissier judiciaire reserves to himself the right to bid for the account of the vendor. If the reserve price fixed by the vendor is not attained, he shall pass on to the auctioning of the next lot, by a single tap with his hammer. The unadjudicated object may again be put up for bids at the end of the catalogue or at a subsequent sale, at the sole discretion of the auctioneer.

Article 8: Bidding
Persons having the intention of purchasing are invited to present themselves before the sale, to complete inscription forms and to bid by means of numbers that will be allocated to them. Purchasers must give their names and addresses.
Purchasers may bid by higher bids (direct bids) or by purchase orders (in execution of mandates entrusted to Tradart).
The higher bids must be spoken aloud or made by signs expressing unequivocally the wishes of the bidder.
The huissier judiciaire or the auctioneer reserves to himself the right to refuse offers coming from unknown purchasers or made in bad faith. The amount of the bid increases is usually fixed at between 5 % and 10 %. The huissier judiciaire may specify or modify those percentages subject to prior announcement.
Direct bids (during the sale) by telephone are accepted from purchasers known to the huissier judiciaire or to Tradart, or from those who are validly inscribed and made known in writing before the sale.

Article 9: Purchase orders
Purchase orders given at the display or by telephone must be confirmed in writing (signed order, letter, telegram or telex) in order to be executed by Tradart.
Unlimited purchase orders will not be accepted. The huissier judiciaire reserves to himself the right to refuse any order that he may consider as being in bad faith. The purchase orders will be executed by Tradart without additional cost. Should purchase orders be identical, preference will be given to the first to be despatched, on the sole evidence of the post-mark (or the heading of the telex or fax), as Tradart alone will determine. In the event of two identical purchase orders' being given at the same time by a bidder present and by the giver of a purchase order, it is the bidder present who will be successful.

Article 10: Deposits
Any giver of a purchase order unknown before the sale, is required to guarantee his orders by valid bank-references or by deposits lodged with Tradart, equal to 25 % of the amounts of the orders given, before those orders can be accepted.
Such deposits will be applied to the orders executed and any unused amount will be reimbursed with the least possible delay.

Article 11: Adjudication
The adjudication is awarded to the person who made the highest offer. Any litigation as to the person considered as the purchaser of a lot is subject to the sole discretion of the auctioneer, who may cancel the adjudication and immediately put the lot again up for sale. Every purchaser is responsible for the purchases effected in his name. He cannot contend that he had acted for the account of a third party.

Article 12: Adjudication price
The sale is executed strictly for cash in Swiss francs. Nevertheless, in order to make possible a rapid execution of the sale, a coupon will be established for each purchaser. These coupons are payable at the end of each day's sale.
The purchaser pays a supplementary tax of 22,5 % above the adjudicated price of each lot. That tax is reduced to 15 % for Swiss wholesalers registered as such, on presentation of their wholesalers' cards.
Purchasers domiciled abroad who submit declarations of the export of the purchased objects, stamped by the Swiss Customs, will receive reimbursement of 7,5 % of the value of the realized price. That declaration, which the purchaser can obtain at the time of the sale, must bear the seals of the Swiss Customs, when the merchandise leaves the country.
Unstamped declarations give no right to the reimbursement.

Article 13: Payment of the price
The total amount of the purchase prices, taxes included, must be paid cash at the end of the sale on simple demand or, with the express approval beforehand of Tradart, within thirty days. For any delay, interest at 1 % per month will be charged.

Article 14: Delivery of the merchandise
The profits and the risks pass to the purchaser immediately upon the adjudication. The transfer to the purchaser of the ownership of the merchandise will, however, not be effected until the purchase price has been paid in full, in the absence of any express agreement to the contrary.
In order to avoid delivery errors and complications in the settlement of the purchases, no lot may be collected during the sale.
Objects sold and paid for may be collected after the sale on the day itself, or on the next day, according to the arrangements specified on the day of the sale.
In all cases, the lots will be collected at the charge and risks of the purchaser, not later than ten days after the complete payment of the price. Subsequent to that period, the costs of storage will be billed to the purchaser.
On request, a forwarding agent may effect the despatch and the assurance of the objects, at the charge of the purchaser. Precise instructions must be given to that effect, at the time of the sale. Such despatches cannot, however, be effected until after the full payment of the price and the tax.

Article 15: Failure of the purchaser to carry out his obligations
In the event of delayed payment:, the purchaser will be in arrears, and Tradart may act in execution and claim damages, with that same hypothesis, as well as with that wherein the purchaser, in accordance with the conditions of sale, should not have withdrawn a lot, Tradart also may renounce the execution and claim damages or renounce the contract. The purchaser accepts that, in case of delayed payment, the lot may be put up again for public or private auction, at the choice of Tradart, without prejudice to all other rights, and any difference in price will be recovered from the defaulting purchaser.
In any event, any deposit may tle acquired by right, by way of penalty.

Article 16: Security bond
Until the price and the tax have been paid in full, the purchaser grants to Tradart a security bond for the totality of the lots in the possession of Tradart, guaranteeing the payment of the total sum due as capital, interest, commissions and expenses, if any.
Tradart is authorised, but is not obliged so to act, to realise the bonds without any other formalities and without prior notice, if the purchaser is in arrears. Tradart may realise the bonds by mutual agreement and is not required to observe the formalities provided for in the Swiss law on the collection of debts and default. Tradart is free also to open or to pursue ordinary juridical actions and that without in any way renouncing its right to a security bond.

Article 17: Responsibility
Acting only as mandatory, Tradart, as auctioneer, assumes no responsibility in the event of shortcomings of purchasers or vendors.
Tradart reserves to itself the right to exploit, vis-à-vis either the purchasers or the vendor, the damage that it might itself suffer as a result of such shortcomings.
Purchasers and vendors agree not to proceed against Tradart for any grievance associated with the sale, but instead to : recognise themselves mutually as the sole parties to any possible litigation arising out of the grievance, to the exclusion of Tradart.

Article 18: Police penalties
Anyone who intentionally hinders, distorts or disturbs the auction will immediately be, after one sole warning from the bailiff, thrown out of the auction room. He/she will be liable to police sentence and will owe the organizer, as a compensation, a minimum indemnity of 100.000 CHF.

Article 19: Interpretation and execution of the conditions of sale
In the event of any contradiction between the several translations of the conditions of sale, the French text alone shall be applied.
These present conditions of sale are governed by Swiss law. In the absence of express agreement to the contrary, any litigation arising out of the interpretation or execution of these present conditions of sale shall be submitted to the ordinary jurisdictions of the Canton of Geneva, under reselvation of recourse to the Swiss Federal Tribunal.

---

* Bailiff

TABLE DES ILLUSTRATIONS

DE LA GRECE SACREE...

Tétradrachme frappée à Acanthe en Macédoine vers 450 av. JC. 10
Arcésilas II, roi de Cyrène, après 570 av. JC, surveillant la pesée d'une marchandise. 12
Atelier monétaire. 14
Florilège de monnaies grecques. 16
Tétradrachme frappée à Thurium en Italie vers 412 av. JC. 19
Nomos frappé à Métaponte en Italie vers 335-320. 21
Nomos frappé à Tarente en Italie vers 302-281. 23
Florilège de monnaies grecques. 24

... A LA ROME IMPERIALE

Sesterce frappé à Lyon sous le règne de Néron, 54-68. 82
Quadrigatus frappé à Rome vers 225-212. 84
Deniers de la République Romaine frappés au Ier siècle av. JC. 84
Principales monnaies sous l'empire romain. 86
Auréus frappé à Rome sous le règne d'Alexandre Sévère, 222-235. 88
Denier d'argent de Sextus Pompée, † en 35 av. JC. 91
Auréus frappé à Rome sous le règne de Galba, 68-69. 93
Double sesterce frappé à Rome sous le règne de Trajan Dèce, 249-251. 95
Florilège de monnaies romaines. 96

MONNAIES GRECQUES

Drachme frappée à Clazomène en Ionie vers 500-480. 77
Deux tétradrachmes frappées à Syracuse en Sicile vers 485-479 et vers 310-305. 78
Florilège de monnaies grecques. 79

MONNAIES ROMAINES

Auréus frappé à Lyon sous le règne de Postume, 259-268. 149
Auréus frappé à Rome sous le règne d'Elagable, 218-222. 150
Florilège de monnaies de la Grèce Impériale. 151

TABLE DES MATIERES

Expositions 6

Vente publique 7

Chers amis 9

De la Grèce sacrée... 11
Mesure de toutes choses... 11
Thurium, joyau de la Grande Grèce... 18
Comme ce qu'en dit le conte... 20
Aristote le mentionne, ce célèbre «Noummos»... 22

... à la Rome Impériale 83
Il a suffit d'un siècle... 83
Il est de ceux qui comme Darius... 90
La lignée d'Auguste s'éteint avec Néron... 92
Rome a déjà mille ans... 94

Monnaies grecques 25

CELTES 26
ITALIE 27
SICILE 32
GRECE DU NORD 38
GRECE CENTRALE 47
PELOPONNESE 50
MER EGEE 52
ASIE 53
AFRIQUE DU NORD 73
A Clazomène, l'esthétique... 76
Bibliographie 80

Monnaies romaines 97

REPUBLIQUE ROMAINE 98
EMPIRE ROMAIN 106
Les confins de la Gaule méritaient vigilance... 148
Bibliographie 152

Conditions de vente 154

Table des illustrations 158

Table des matières 159

	DEGRÉS DE CONSERVATION	STUFE DER ERHALTUNG	GRADI DI CONSERVAZIONE	DEGREES OF PRESERVATION
1	fleur de coin FDC	Stempelglanz FDC	fior di conio FDC	minte state FDC
2	presque FDC	Fast FDC	quasi FDC	nearley FDC
3	superbe exemplaire	Prachtexemplar Von feinster Erhaltung Von bester Erhaltung	splendido	superb
4	superbe	Vorzüglich	bellissimo	extremely fine
5	presque superbe	Fast vorzüglich	quasi bellissimo	nearly extremely fine
6	très bel exemplaire très beau	Sehr schönes Exemplar Sehr schön	molto bello	very fine specimen very fine
7	presque très beau	Fast sehr schön	quasi molto bello	nearly very fine
8	beau	Schön	bello	fine
9	assez beau	Fast schön	discreto	nearly fine
10	très bien conservé	Sehr gut erhalten		good

TRADART

AIMEZ QU'ON VOUS CONSEILLE

VENTE PUBLIQUE

JEUDI 16 NOVEMBRE 1995
HÔTEL DES BERGUES, GENÈVE

MONNAIES ANTIQUES

GRECQUES ET ROMAINES
PROVENANT DES COLLECTIONS
DE DIVERS AMATEURS

Prix d'estimation en francs suisses
Schätzungen in Schweizer Franken
Prezzi di valutazione in franci Svizzeri
Estimates in Swiss francs

Tradart Genève S.A. - 29, quai des Bergues - 1201 Genève - Tél.: 022/731.38.31 - Fax: 022/731.45.90

GENEVE BRUSSELS

lot	Prix estimés	lot	Prix estimés	lot	Prix estimés	lot	Prix estimés
1	1.400 - 1.800	36	6.200 - 7.200	71	500 - 700	106	4.200 - 4.800
2	4.800 - 5.800	37	9.000 - 11.000	72	1.000 - 1.400	107	2.000 - 2.600
3	6.200 - 6.800	38	18.000 - 22.000	73	2.200 - 2.400	108	1.400 - 1.800
4	3.200 - 3.800	39	400 - 600	74	500 - 600	109	1.000 - 1.200
5	1.200 - 1.600	40	1.800 - 2.200	75	12.000 - 14.000	110	4.200 - 4.800
6	2.200 - 2.600	41	14.000 - 18.000	76	4.500 - 5.500	111	5.200 - 5.800
7	1.800 - 2.400	42	2.800 - 3.400	77	1.000 - 1.200	112	3.400 - 4.000
8	24.000 - 28.000	43	28.000 - 32.000	78	1.600 - 1.800	113	3.200 - 3.800
9	5.200 - 6.200	44	7.200 - 8.200	79	2.200 - 2.800	114	400 - 600
10	1.400 - 1.800	45	1.000 - 1.400	80	3.200 - 3.800	115	12.000 - 14.000
11	32.000 - 38.000	46	10.000 - 14.000	81	8.500 - 10.500	116	5.800 - 6.800
12	1.100 - 1.300	47	12.500 - 14.500	82	10.000 - 12.000	117	1.300 - 1.500
13	2.000 - 2.600	48	700 - 900	83	28.000 - 32.000	118	1.200 - 1.400
14	4.200 - 4.800	49	600 - 800	84	2.000 - 2.500	119	500 - 600
15	10.500 - 11.500	50	2.200 - 2.800	85	4.200 - 4.600	120	1.400 - 1.800
16	6.200 - 6.800	51	1.200 - 1.600	86	4.200 - 5.200	121	1.200 - 1.600
17	12.800 - 14.800	52	1.800 - 2.200	87	12.800 - 14.800	122	4.800 - 6.800
18	20.000 - 22.000	53	4.400 - 6.400	88	2.500 - 3.000	123	1.200 - 1.600
19	10.800 - 12.800	54	3.200 - 3.800	89	4.200 - 5.200	124	6.200 - 7.800
20	1.800 - 2.200	55	4.200 - 4.800	90	14.000 - 18.000	125	1.800 - 2.200
21	13.000 - 15.000	56	4.200 - 4.800	91	4.200 - 4.800	126	3.200 - 3.800
22	42.000 - 48.000	57	2.600 - 3.200	92	18.000 - 22.000	127	32.000 - 38.000
23	4.000 - 4.600	58	6.500 - 8.500	93	1.000 - 1.200	128	2.000 - 2.400
24	20.000 - 24.000	59	4.600 - 5.600	94	400 - 600	129	2.200 - 2.600
25	10.000 - 12.000	60	3.000 - 3.600	95	700 - 900	130	7.200 - 8.200
26	8.500 - 9.500	61	10.000 - 12.000	96	2.200 - 2.800	131	3.600 - 4.200
27	3.200 - 3.800	62	2.800 - 3.800	97	10.800 - 11.800	132	800 - 1.000
28	3.500 - 4.500	63	4.800 - 5.800	98	5.200 - 5.800	133	200 - 250
29	4.800 - 5.800	64	700 - 800	99	1.200 - 1.400	134	700 - 800
30	5.200 - 5.800	65	1.000 - 1.400	100	1.400 - 1.800	135	1.400 - 1.800
31	1.400 - 1.600	66	1.000 - 1.200	101	2.200 - 2.800	136	1.000 - 1.400
32	2.200 - 2.800	67	500 - 700	102	3.200 - 3.800	137	700 - 800
33	1.800 - 2.200	68	4.800 - 6.200	103	2.200 - 2.800	138	400 - 500
34	7.800 - 9.800	69	6.000 - 7.000	104	1.500 - 1.700	139	2.000 - 2.400
35	7.600 - 8.600	70	2.200 - 2.600	105	1.400 - 1.600	140	10.000 - 12.000

lot	Prix estimés	lot	Prix estimés	lot	Prix estimés	lot	Prix estimés
141	1.000 - 1.200	176	800 - 1.000	211	6.200 - 6.800	246	1.000 - 1.200
142	3.500 - 4.500	177	7.500 - 9.500	212	38.000 - 42.000	247	1.800 - 2.200
143	2.400 - 2.800	178	12.000 - 15.000	213	1.000 - 1.200	248	1.200 - 1.400
144	2.500 - 3.000	179	1.400 - 1.800	214	400 - 500	249	1.400 - 1.800
145	32.000 - 38.000	180	2.000 - 2.400	215	8.500 - 9.500	250	800 - 1.000
146	500 - 700	181	9.500 - 10.500	216	400 - 500	251	500 - 600
147	12.000 - 14.000	182	1.800 - 2.200	217	1.800 - 2.400	252	400 - 500
148	1.000 - 1.400	183	3.600 - 4.600	218	1.800 - 2.400	253	1.000 - 1.200
149	7.800 - 9.800	184	600 - 800	219	100 - 150	254	2.400 - 2.800
150	1.500 - 2.000	185	3.200 - 3.800	220	5.800 - 6.800	255	12.000 - 14.000
151	12.500 - 14.500	186	7.200 - 8.200	221	1.000 - 1.200	256	2.200 - 2.800
152	1.000 - 1.200	187	13.800 - 15.800	222	62.000 - 72.000	257	1.400 - 1.800
153	42.000 - 48.000	188	14.800 - 16.800	223	1.400 - 1.600	258	12.000 - 14.000
154	800 - 1.000	189	2.800 - 3.200	224	12.000 - 14.000	259	1.400 - 1.800
155	9.800 - 10.800	190	2.200 - 2.800	225	500 - 600	260	600 - 800
156	72.000 - 78.000	191	9.000 - 11.000	226	800 - 1.000	261	2.800 - 3.600
157	14.000 - 18.000	192	2.200 - 2.700	227	2.800 - 3.200	262	8.200 - 9.800
158	6.200 - 7.200	193	1.000 - 1.200	228	1.200 - 1.400		
159	6.200 - 7.800	194	3.200 - 3.800	229	800 - 1.000		
160	38.000 - 42.000	195	1.400 - 1.800	230	500 - 700		
161	20.000 - 24.000	196	42.000 - 48.000	231	600 - 800		
162	1.800 - 2.200	197	14.000 - 16.000	232	700 - 900		
163	1.800 - 2.200	198	10.800 - 12.800	233	78.000 - 88.000		
164	8.500 - 9.500	199	1.000 - 1.200	234	7.200 - 8.800		
165	2.500 - 3.000	200	3.200 - 3.800	235	300 - 400		
166	6.000 - 7.000	201	78.000 - 82.000	236	1.800 - 2.200		
167	2.800 - 3.400	202	4.200 - 4.800	237	600 - 800		
168	1.200 - 1.400	203	700 - 900	238	600 - 800		
169	7.200 - 8.200	204	1.400 - 1.800	239	700 - 900		
170	1.400 - 1.800	205	800 - 1.200	240	4.200 - 4.800		
171	1.000 - 1.400	206	2.000 - 2.400	241	2.800 - 3.400		
172	3.400 - 4.400	207	7.200 - 8.200	242	3.000 - 3.600		
173	5.000 - 6.000	208	48.000 - 52.000	243	3.200 - 3.800		
174	500 - 600	209	300 - 350	244	5.200 - 6.200		
175	13.500 - 15.500	210	3.200 - 3.800	245	300 - 400		

TRADART

AIMEZ QU'ON VOUS CONSEILLE

VENTE PUBLIQUE

JEUDI 16 NOVEMBRE 1995
HÔTEL DES BERGUES, GENÈVE

MONNAIES ANTIQUES

GRECQUES ET ROMAINES
PROVENANT DES COLLECTIONS
DE DIVERS AMATEURS

Prix réalisés en francs suisses (15% de taxes inclus)
Erzielte Preise in Schweizer Franken (15 % Steuer inbegriffen)
Pressi realizzati in franci Svizzeri (15 % di tassa compresso)
Prices realized in Swiss francs (15 % of taxes included)

Tradart Genève S.A. - 29, quai des Bergues – 1201 Genève – Tél. : 022/731.38.31 – Fax : 022/731.45.90

GENEVE BRUSSELS

Lot	Prix réalisés	Lot	Prix réalisés	Lot	Prix réalisés	Lot	Prix réalisés
1	2.530	**36**	10.350	**71**	863	**106**	5.980
2	7.820	**37**	13.915	**72**	-,---	**107**	-,---
3	9.775	**38**	36.800	**73**	2.990	**108**	-,---
4	4.370	**39**	-,---	**74**	1.150	**109**	-,---
5	1.725	**40**	-,---	**75**	11.040	**110**	5.405
6	3.220	**41**	26.450	**76**	6.900	**111**	4.830
7	3.450	**42**	2.990	**77**	1.495	**112**	4.025
8	54.050	**43**	39.100	**78**	-,---	**113**	3.680
9	-,---	**44**	11.155	**79**	3.450	**114**	805
10	4.370	**45**	1.725	**80**	5.175	**115**	16.675
11	133.400	**46**	17.825	**81**	16.675	**116**	7.590
12	1.955	**47**	19.550	**82**	15.525	**117**	1.725
13	3.335	**48**	1.093	**83**	36.800	**118**	1.725
14	9.775	**49**	920	**84**	2.875	**119**	863
15	17.250	**50**	3.450	**85**	6.900	**120**	2.530
16	8.338	**51**	2.070	**86**	4.830	**121**	2.645
17	23.000	**52**	3.680	**87**	14.950	**122**	4.485
18	28.750	**53**	8.625	**88**	3.680	**123**	1.955
19	14.950	**54**	4.600	**89**	5.750	**124**	7.590
20	2.760	**55**	6.325	**90**	20.700	**125**	2.300
21	21.850	**56**	5.290	**91**	6.670	**126**	5.290
22	82.800	**57**	2.760	**92**	27.600	**127**	47.150
23	5.520	**58**	8.970	**93**	1.380	**128**	3.910
24	31.050	**59**	7.188	**94**	575	**129**	2.990
25	13.800	**60**	-,---	**95**	-,---	**130**	10.350
26	-,---	**61**	19.263	**96**	3.680	**131**	5.290
27	5.463	**62**	3.220	**97**	14.950	**132**	1.380
28	-,---	**63**	7.763	**98**	7.763	**133**	460
29	6.785	**64**	1.150	**99**	1.495	**134**	1.035
30	7.360	**65**	1.265	**100**	3.105	**135**	1.955
31	-,---	**66**	2.415	**101**	3.220	**136**	1.840
32	2.760	**67**	1.495	**102**	4.025	**137**	1.265
33	2.415	**68**	7.590	**103**	3.450	**138**	1.035
34	14.375	**69**	10.350	**104**	1.794	**139**	3.680
35	10.638	**70**	3.680	**105**	1.725	**140**	14.950

Lot	Prix réalisés	Lot	Prix réalisés	Lot	Prix réalisés	Lot	Prix réalisés
141	1.265	**176**	1.150	**211**	8.970	**246**	1.495
142	6.325	**177**	11.500	**212**	52.900	**247**	2.875
143	3.910	**178**	20.470	**213**	1.150	**248**	1.610
144	4.313	**179**	3.565	**214**	920	**249**	2.185
145	36.800	**180**	4.600	**215**	12.650	**250**	1.840
146	1.035	**181**	-,---	**216**	644	**251**	598
147	18.400	**182**	2.990	**217**	2.990	**252**	460
148	1.265	**183**	4.830	**218**	-,---	**253**	1.610
149	11.500	**184**	575	**219**	345	**254**	3.335
150	2.530	**185**	4.600	**220**	8.740	**255**	16.100
151	22.425	**186**	11.500	**221**	1.495	**256**	3.220
152	1.610	**187**	-,---	**222**	87.400	**257**	2.530
153	57.500	**188**	25.300	**223**	1.955	**258**	15.525
154	1.265	**189**	3.450	**224**	17.825	**259**	2.300
155	14.950	**190**	2.300	**225**	748	**260**	920
156	117.300	**191**	14.950	**226**	1.035	**261**	5.290
157	29.900	**192**	2.760	**227**	4.600	**262**	13.800
158	9.200	**193**	1.150	**228**	1.610		
159	11.500	**194**	5.060	**229**	1.265		
160	46.000	**195**	2.300	**230**	978		
161	-,---	**196**	71.300	**231**	978		
162	2.760	**197**	17.940	**232**	1.380		
163	1.955	**198**	-,---	**233**	140.300		
164	12.075	**199**	1.380	**234**	10.925		
165	2.760	**200**	4.370	**235**	529		
166	8.625	**201**	132.250	**236**	1.840		
167	4.140	**202**	6.440	**237**	575		
168	1.725	**203**	690	**238**	1.035		
169	8.625	**204**	1.840	**239**	874		
170	-,---	**205**	1.380	**240**	7.130		
171	-,---	**206**	2.760	**241**	4.255		
172	5.520	**207**	11.270	**242**	4.945		
173	6.900	**208**	59.800	**243**	5.980		
174	863	**209**	690	**244**	7.820		
175	-,---	**210**	4.485	**245**	506		